



VINCENT GRATON

cyberpresse.ca

PRESSE

NOËL 2003

L'ENTRAIDE

À l'occasion de Noël, La Presse vous présente, dans tous ses cahiers, un grand dossier sur l'entraide.



Sondage CROP-La Presse sur la popularité du gouvernement

CHAREST EN CHUTE LIBRE

DENIS LESSARD

QUÉBEC — Après plusieurs semaines d'affrontement avec le monde syndical et les groupes sociaux, la popularité du gouvernement libéral et de son chef, Jean Charest, est en chute libre. Le mécontentement apparu il y a deux mois s'est considérablement accru en décembre. Au terme d'une session parlementaire houleuse, ou ont été adoptées des lois controversées touchant les relations du travail, l'organisation du réseau de la santé et les garderies, seulement un Québécois sur

trois se dit désormais satisfait du gouvernement Charest. C'est ce qu'observe la maison CROP dans sa plus récente enquête, réalisée du 5 au 17 décembre derniers auprès de 986 personnes, un coup de sonde précis, à trois points près, 19 fois sur 20. Si, en novembre, 45 % des gens étaient satisfaits du gouvernement Charest, cette proportion a chuté subitement à 34 % cette semaine. Inversement, alors que 49 % des Québécois se décrivaient comme

› Voir CHAREST en A2

VOILÀ!
LE TÉLÉHORAIRE
AU FORMAT
PRATIQUE



VACANCES
VOYAGE
SUR LA TERRE
DU SEIGNEUR
DES ANNEAUX
PAGE 1

CINÉMA
BIG FISH : DU
POISSON GROS
COMME ÇA...
PAGE 1



Mon clin d'oeil STÉPHANE LAPORTE
Qu'est-ce qu'on attend pour défusionner la neige de nos rues ?

AUJOURD'HUI

Avis et encans	
PETITES ANNONCES	7
Animaux	CARRIÈRES 6
Bridge	CARRIÈRES 6
Décès	PETITES ANNONCES 6 et 7
Échecs	CARRIÈRES 6
Feuilleton	CARRIÈRES 7
Forum	A 14 et 15
Grille des mordus	CARRIÈRES 5
Horaires télévision	ARTS 14
Horoscope	CARRIÈRES 7
Jardinier	MON TOIT 7
Loteries	A 23 et 27
Mots croisés	CARRIÈRES 7
Petites annonces	CAHIER PETITES ANNONCES 1 à 7
Timbres	CARRIÈRES 6
Trait d'union	CARRIÈRES 8

Météo

Ciel variable, maximum -7, minimum -13, plus de détails en page

PETITES ANNONCES 9



6 21924 45678 2

Lucas fera-t-il le poids contre Green?



PHOTO BERNARD BRAULT, LA PRESSE

L'enjeu est de taille : qui, du Québécois Éric Lucas ou de l'Australien Danny Green (en retrait sur la photo), deviendra ce soir champion du monde intérimaire des super-moyens du WBC au Centre Bell ? C'est en vue de ce combat que les deux hommes se sont regardés dans le blanc des yeux hier, lors de la pesée officielle, qui se tenait au Casino de Montréal. Le vainqueur affrontera cet hiver l'Allemand Markus Beyer, le controversé détenteur de la couronne actuellement blessé, d'où la nécessité d'un combat intérimaire. Voir cahier Sports, page S2.

Air Canada commande 45 avions à Bombardier

L'autre moitié de la commande a été accordée à l'avionneur brésilien Embraer

MARIE TISON

Bombardier a remporté hier la moitié de la commande des avions régionaux d'Air Canada, d'une valeur de 1,74 milliard de dollars canadiens. L'avionneur montréalais

fournira 45 appareils. Il se place ainsi en excellente position pour récolter une bonne partie de la commande des autres membres du réseau Star Alliance. « Dans les créneaux des appareils à 50 et à 74 places, Bombardier a

gagné toute la commande d'Air Canada, souligne un analyste de Valeurs mobilières Desjardins, Pierre-Yves Terrisse. Vraisemblablement, Bombardier est très bien positionnée pour gagner la commande de Star Alliance dans ces créneaux.

C'est une très bonne nouvelle pour Bombardier. »

Quatre membres de Star Alliance qui avaient décidé de se procurer des biréacteurs régionaux, soit

› Voir AVIONS en A2

Prolongement du métro à Laval

Des liens troublants entre ingénieurs et constructeurs dans l'attribution de contrats

BRUNO BISSON

L'Agence métropolitaine de transport (AMT) a attribué des contrats totalisant plus de 100 millions de dollars pour la construction du métro de Laval à une entreprise de la région de Québec qui possède des intérêts communs avec une des firmes d'ingénieurs mandatées pour gérer ce projet, dont le coût est maintenant estimé

à 650 millions de dollars. La firme de construction EBC de l'Ancienne-Lorette, qui a remporté deux importants contrats estimés respectivement à 33 et 69 millions de dollars, aurait omis de déclarer la coentreprise qu'elle forme avec la firme d'ingénierie Tecsub, membre du consortium privé à qui ont été confiées l'ingénierie et la supervision de tous les travaux de construction du métro de Laval.

Selon une porte-parole de l'AMT, Mme Nathalie Provost, la firme de construction EBC aurait dérogé aux règles d'attribution des contrats de l'Agence en ne faisant pas mention de ses relations d'affaires avec Tecsub. Si l'AMT en avait été informée, EBC aurait été automatiquement disqualifiée du processus d'appel d'offres public. Ces révélations embarrassantes arrivent à un bien mauvais mo-

ment pour l'AMT et pour son projet, qui vient d'être placé sous la surveillance de la vérificatrice générale du Québec à la suite de dépassements de coûts estimés à 270 millions, la note s'élevant désormais à 650 millions. C'est une augmentation de plus de 70 % par rapport au budget initial de 380 millions.

› Voir LIENS en A2

88\$ = ou ?

POUR AUSSI PEU QUE 88 \$, CE NOËL, que mettez-vous sur votre liste de cadeaux ?
La Floride, Las Vegas, New York, Calgary, Edmonton, Winnipeg, St. John s, Toronto ou une mixette ?

3140458A jetsgo.net

Prolongée jusqu'au 27 décembre

jetsgo

D parts depuis Montr al. Prix web par trajet. Le voyage doit tre effectu entre le 16 d cembre 2003 et le 12 f vrier 2004. Taxes et surcharges en sus. Selon la disponibilit . D tails sur jetsgo.net.

SUITES DE LA UNE

DEMAIN DANS LA PRESSE



Nathalie Petrowski rencontre Sergio Kokis
Chaque hiver depuis 10 ans, l’écrivain, peintre et psychologue Sergio Kokis ne retourne pas chez lui au Brésil. Il s’enferme à Montréal pour écrire un roman. Il aimerait bien faire autre chose mais c’est plus fort que lui. Il faut qu’il écrive, quitte à boudier la peinture, à ne pas répondre au téléphone et à s’exclure de la vie. Nathalie Petrowski trace le portrait d’un drôle de psy pour qui écrire n’est pas une thérapie. **A lire demain dans le cahier Arts et Spectacles**

Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de La Presse et celles des services de la Presse Associée et de Reuters. Tous les droits de reproduction des informations particulières à La Presse sont également réservés. ISSN 0317-9249. Le quotidien La Presse est publié et édité par La Presse, ltée dont le siège social est sis au 7, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H2Y 1K9 et il est imprimé à Transcontinental Métropolitain, situé au 12 300, boulevard Métropolitain Est, Pointe-aux-Trembles, division de Imprimeries Transcontinental G.T. inc. Guy Crevier, Président et éditeur.

AUJOURD’HUI SUR CYBERPRESSE



Il est encore temps de faire vos décorations de Noël :
cyberpresse.ca/fetes
Le Canadien rencontre les Maple Leafs de Toronto à 19 h :
cyberpresse.ca/hockey
Pour suivre le combat de boxe entre Éric Lucas et Danny Green :
cyberpresse.ca/sports

POUR JOINDRE LA PRESSE	
La Presse, 7, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H2Y 1K9	
ABONNEMENT	(514) 285-6911
cyberpresse.ca/abonnement	1 800 361-7453
PETITES ANNONCES ...	(514) 987-8363
petitesannonces@lapresse.ca	1 866 987-8363
DÉCÈS	(514) 285-6816
deces@lapresse.ca	
CARRIÈRES	(514) 285-7320
carrieres@lapresse.ca	
RÉDACTION	(514) 285-7070

Un niveau d’insatisfaction qui contredit M. Charest

CHAREST

suite de la page A1

« plutôt ou très insatisfaits » du gouvernement il y a un mois, les mécontents comptent désormais pour 60 % de la population. Dans les deux sondages, on a compté seulement 6 % d’indécis.
« C’est une chute vertigineuse. Un tel niveau d’insatisfaction vient contredire M. Charest, qui soutient que la majorité silencieuse est derrière lui », observe le spécialiste de CROP, Claude Gauthier.
L’automne, faut-il le rappeler, a été particulièrement mouvementé sur le plan politique. Après une cascade de manifestations bruyantes devant l’Assemblée nationale, le gouvernement Charest a coupé court aux débats cette semaine. On a adopté à la vapeur des projets de loi très controversés, dont l’amen-

dement à l’article 45 du Code du travail visant à permettre la sous-traitance.
M. Gauthier dit avoir cherché, en vain, des précédents à une chute si rapide de la popularité d’un gouvernement, surtout dans un premier mandat. Visiblement, « les communications des centrales syndicales ont été plus efficaces que celles du gouvernement », observe-t-il. Mais le mouvement de défaveur peut aussi porter davantage sur le climat d’instabilité des dernières semaines que sur le fond des réformes.
Les groupes les plus mécontents sont les salariés (67 % d’insatisfaits), suivis des gens dont l’âge varie entre 35 et 54 ans et des francophones (65 % dans les deux cas). Seulement trois francophones sur 10 approuvent le gouvernement. La polarisation apparaît plus claire-

ment encore quand on analyse les tableaux de CROP : les « très insatisfaits » sont cinq fois plus nombreux que les « très satisfaits », à 29 % contre 6 %.
La cote personnelle de Jean Charest est aussi en chute libre, observe CROP. Cette chute s’était amorcée il y a deux mois. Si, en septembre dernier, 51 % des Québécois étaient contents de son travail, il ne s’en trouvait plus que 43 % au sondage de novembre. En décembre, seulement 36 % se disent satisfaits de la performance de Jean Charest comme premier ministre. Le taux des insatisfaits a monté constamment depuis septembre et atteint désormais 58 %.
Si on analyse les données à travers le prisme linguistique, 31 % des francophones sont satisfaits de Jean Charest contre 64 % d’insatisfaits. Il faut remonter à la fin de 2002,

quand Bernard Landry était au pouvoir, pour retrouver un gouvernement aussi impopulaire. Jean Charest était d’ailleurs lui aussi au plus bas à l’automne 2002. Il faut dire qu’alors, Mario Dumont et l’ADQ avaient le vent dans les voiles.
Les péquistes pourront se réjouir du revers de fortune du gouvernement, mais pas Bernard Landry. La satisfaction à l’endroit de son travail comme chef de l’opposition subit aussi une baisse notable. Peu après la diffusion du film *À hauteur d’homme*, sur la dernière campagne électorale, pas moins de 55 % des Québécois étaient satisfaits de M. Landry.
Un mois après la reprise des travaux à l’Assemblée nationale, ses appuis passaient à 51 %. À la mi-décembre, après un mois de batailles politiques et d’affrontements

quotidiens avec Jean Charest, 46 % des gens se disent satisfaits de M. Landry. Chez les francophones, 47 % des gens approuvent le travail du chef de l’opposition, tandis que 43 % le désapprouvent.
Parallèlement, le nombre d’insatisfaits a grimpé, passant de 33 à 35 %, puis à 41 %. Un autre signal d’alarme pour Bernard Landry, souligne Claude Gauthier : deux électeurs péquistes sur trois (66 %) sont satisfaits du chef de l’opposition. Par comparaison, les trois quarts des votants libéraux approuvent le travail de Jean Charest. De son côté, Mario Dumont reste stable ; 45 % des électeurs sont satisfaits de lui, contre 38 % de mécontents.

AUTRE TEXTE
page A10

Une centaine d’autres appareils régionaux seraient commandés en 2004

AVIONS

suite de la page A1

Air Canada, Austrian Airlines, SAS et Lufthansa, se sont regroupés afin d’obtenir de meilleures conditions d’achat. Ils ont notamment établi des cahiers des charges communs pour réduire le coût des appareils choisis.
« Si Air Canada achète de chez Bombardier, Austrian Airlines, SAS et Lufthansa, qui sont tous des clients existants de Bombardier, vont aller chez Bombardier pour les appareils de 50 et 74 places », affirme M. Terrisse.
Les trois autres membres de Star Alliance devraient commander, en tout, jusqu’à une centaine de biréacteurs régionaux en 2004, certainement avec des options pour une autre centaine d’appareils. Les trois transporteurs vont procéder à des annonces séparément.
De son côté, Air Canada a procédé très tôt hier matin en faisant savoir qu’elle avait conclu une entente de principe avec Bombardier pour la commande de 45 biréacteurs régionaux, soit 15 appareils CRJ-200 de 50 places et 30 appareils CRJ-705 de 74 places. Il s’agit d’une commande de 1,74 milliard de dollars

(1,3 milliard US). Une option porte sur 45 appareils supplémentaires, pour une valeur totale potentielle totale de 3,5 milliards canadiens. Le premier appareil devra être livré en septembre 2004.
Air Canada commandera également 45 appareils de 93 places au fabricant brésilien Embraer, grand rival de Bombardier dans les avions régionaux. Une option porte aussi sur 45 appareils. La valeur de la commande est la même, mais Embraer devra livrer son premier appareil en novembre 2005 seulement. Le modèle choisi par Bombardier (Embraer 190) n’existe encore que sur papier.
« Les besoins d’Air Canada touchaient différentes tailles d’avion, a indiqué la porte-parole de Bombardier Aéronautique, Sylvie Gauthier. Nous avons remporté la partie du contrat qui portait sur les avions que nous produisons. Nous sommes contents. »
Le plus gros appareil de Bombardier, le CRJ-900, compte 86 places, ou 83 s’il offre une classe affaires. C’était insuffisant pour une partie des besoins du transporteur Air Canada, qui s’est placé sous la protection de la Loi sur les arrange-

ments avec les créanciers des compagnies. Deux autres manufacturiers étaient dans la course, Boeing et Airbus. Toutefois, leur plus petit appareil comptait 112 places avec une classe affaires.
Le marché dicte les choix
La porte-parole d’Air Canada, Isabelle Arthur, a expliqué que le transporteur avait choisi ses appareils en fonction des différents marchés visés. Or, environ 60 % des vols intérieurs d’Air Canada comptent présentement 100 passagers ou moins. Le transporteur compte déjà une centaine d’appareils Bombardier dans sa flotte, des Dash-8 (37 et 50 places) et des CRJ de 50 places.
Pour l’instant, la commande d’Air Canada fait l’objet d’une entente de principe. Il faudra attendre le début de 2004, et le respect d’une série de conditions, pour assister à la conclusion d’une entente définitive.
Parmi ces conditions, il faut compter un financement à des « conditions commerciales intéressantes », l’approbation de Trinity Time Investments et celle du tribunal qui supervise la restructuration

de l’entreprise en vertu de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies.
Or, puisqu’il n’y a pas d’entente, Bombardier ne veut pas inscrire les 45 appareils d’Air Canada dans son carnet de commandes, qui compte présentement 291 avions de la série CRJ. Pour cette raison, M^{me} Gauthier a refusé de faire connaître les effets de cette commande sur la cadence de production du biréacteur et, par extension, sur le nombre de salariés dans ses usines.
Chose certaine, le marché des avions régionaux a une incidence directe sur l’emploi au Québec. Les CRJ 200 sont assemblés dans les installations de Dorval, alors que les CRJ de la série 700 sont assemblés à Mirabel. Au total, Bombardier Aéronautique compte environ 14 000 employés dans la région montréalaise, sur un total de 26 000 à l’échelle mondiale.
C’est beaucoup moins que les 36 250 employés en poste à la fin de septembre 2001. Et le nombre d’emplois devrait encore diminuer : à l’automne, l’entreprise a annoncé la mise à pied de 1150 personnes, essentiellement aux États-Unis, au cours des 15 à 18

prochains mois.
Cameron Doerksen, analyste de la firme montréalaise Dlouhy Merchant, a dit s’attendre à ce que Bombardier réduise sa cadence de production même avec la commande d’Air Canada. « L’entreprise devra remporter des commandes supplémentaires pour maintenir sa cadence », déclare-t-il. Le président de Bombardier, Paul Tellier, a déjà déclaré que chaque lot de 50 avions permet de faire travailler 4000 personnes pendant un an. La commande des autres membres de Star Alliance prend donc une très grande importance, tout comme une commande attendue de Delta Connection pour 45 biréacteurs régionaux de 50 places au début de 2004. « Delta possède déjà des appareils de Bombardier, fait observer M. Doerksen. Bombardier a donc de bonnes chances de l’emporter. »
À la Bourse de Toronto, les investisseurs n’ont pas réagi à cette annonce largement pressentie. L’action de Bombardier (BBD/B) a gagné seulement 4 cents, pour terminer la journée à 5,35 \$.

AUTRES TEXTES
La Presse Affaires, page 8



3162915

2000 Cartier, Inc.

Bracelets interchangeables
À partir de 5 600 \$
jusqu'à 37 400 \$

Roadster®

Cartier

Dépositaire Cartier

Célébrons 25 ans
d'excellence

CHÂTEAU D'IVOIRE

2020, rue de la Montagne • (514) 845-4651

3162915

EBC n’aurait pas dû être autorisée à soumissionner

LIENS

suite de la page A1

Le prolongement de la ligne 2 du métro vers Laval est le plus important projet d’infrastructures de transport en commun au Québec depuis 30 ans. Lancé officiellement par le gouvernement de Lucien Bouchard à la fin de 1998, le projet devait alors coûter 180 millions.
Le projet initial ne prévoyait toutefois qu’une seule station à Laval. Trois ans plus tard, le gouvernement de Bernard Landry votait un budget de 380 millions de dollars, soit le double de la somme prévue en 1998, mais prévoyant la construction de trois nouvelles stations dans l’île Jésus reliées entre elles et au reste du réseau souterrain de la métropole par cinq kilomètres de tunnels.
Les coûts du projet étant entièrement supportés par Transports Québec, celui-ci a confié la gestion du projet à l’Agence métropolitaine de transport (AMT).
Afin d’assumer cette lourde responsabilité, l’AMT a mandaté un consortium privé de professionnels de l’ingénierie, de l’architecture et de l’urbanisme pour l’appuyer dans sa tâche.
En 2001, l’agence a donc retenu les services du consortium baptisé SGTm, formé notamment par les sociétés d’ingénierie SNC-Lavalin et TecSult, et par plusieurs bureaux professionnels bien cotés, dont les architectes Giasson-Farregut et l’urbaniste-conseil Municonsult. Le contrat liant l’AMT au consortium SGTm prévoit que les professionnels du privé seront rémunérés à hauteur de 38,5 millions pour leurs services.
Le mandat de SGTm est très large et

touche tous les aspects de la conception et de l’ingénierie du projet, de même que la surveillance des travaux de construction et la qualité des matériaux et des équipements utilisés dans le chantier. En matière de contrats, SGTm a aussi la responsabilité d’évaluer les soumissions reçues des entrepreneurs privés pour chaque « lot » du projet et de faire des recommandations en vue de l’adjudication des contrats par l’AMT.
Et c’est là que le bât blesse dans cette affaire. Car selon les règles d’attribution des contrats, définies par l’AMT, tous les entrepreneurs qui soumissionnent doivent faire une liste des entreprises avec lesquelles ils sont en affaires, et qui comprend aussi les noms de tous leurs sous-traitants.
Normalement, en raison de son association avec TecSult, EBC n’aurait même pas dû être autorisée à soumissionner les contrats qui lui ont été accordés.
Le premier de ces contrats, attribué en juin 2002, prévoit la construction du tunnel entre les deux premières stations lavalloises (le tronçon de la Concorde), au coût de 33,8 millions.
Le second contrat attribué à EBC vise la construction du tronçon Henri-Bourassa, entre la station montréalaise du même nom et la station Cartier, à Laval. Le contrat de 69 millions a été attribué conjointement à EBC et à une autre entreprise de construction de la région de Québec, Neilson Excavations, en mars 2003.
La firme EBC a aussi présenté des soumissions pour d’autres lots du métro. Elle s’est notamment classée troisième, avec une proposition de 50,4 millions, pour édifier la station Cartier. Deux entreprises ont présen-

té des soumissions plus basses, à 46,9 et 48,6 millions pour les mêmes travaux, mais l’AMT n’a encore pris aucune décision quant à ce contrat.
C’est d’ailleurs dans les jours qui ont suivi l’ouverture de cette soumission que les responsables du projet ont informé le ministère des Transports du dépassement des coûts additionnels, qui pourraient faire grimper la facture finale à 650 millions.
Dans les jours qui ont suivi, la ministre des Transports du Québec, Julie Boulet, a décidé de confier tout le dossier à l’attention de la vérificatrice générale du Québec afin d’y voir plus clair.
Hier, à l’AMT, M^{me} Provost n’a pu préciser comment l’agence débrouillera cette situation, qui pourrait valoir des sanctions à l’entrepreneur EBC pour n’avoir pas fait état de ses liens avec TecSult. « Pour le moment, à l’AMT comme chez les membres du consortium SGTm, tout le monde est en train de fermer pour le temps des Fêtes, a dit hier M^{me} Provost. Mais dès le 5 janvier, nous allons nous asseoir avec les gens du consortium pour leur demander des explications et réévaluer l’ensemble de la situation. Il m’est impossible d’en dire plus en ce moment. »
Hier, la direction d’EBC n’a pas répondu aux messages téléphoniques de La Presse. Par ailleurs, chez TecSult, le vice-président Pierre Asselin a refusé de commenter la situation, affirmant qu’il n’avait jamais entendu parler d’une coentreprise EBC-TecSult, même si celle-ci figure au registre des entreprises du gouvernement du Québec. Il a affirmé que, si une telle société existe vraiment, TecSult en informera l’AMT.

ACTUALITÉS

4,5 millions de litres de lait au ruisseau?

Un bras de fer entre producteurs et transformateurs pourrait entraîner cette perte

LAURA-JULIE PERREAULT

Les producteurs de lait du Québec et les gestionnaires des usines de transformation de produits laitiers ne se feront pas de cadeaux cette année. Lundi, ces deux chaînons de l'industrie laitière s'affronteront pour déterminer le sort de 4,5 millions de litres de lait qui, faute d'entente, pourraient finir dans le ruisseau.

Ces 4,5 millions de litres représentent moins qu'une seule journée de production laitière au Québec — qui est en moyenne de 7,5 millions de litres — mais équivaut à 10 fois le lait donné chaque année par les producteurs et les transformateurs sous forme de dons de bienfaisance.

La Régie des marchés agricoles et alimentaires servira d'arbitre dans ce bras de fer entre les 8200 producteurs de lait, représentés par la Fédération des producteurs de lait, et les deux représentants des transformateurs de lait, le Conseil de l'industrie laitière, porte-voix des entreprises privées, et Agropur, bannière qui regroupe les coopératives.

La Fédération des producteurs craint que 4,5 millions de litres de lait soient perdus parce que les transformateurs ralentissent la cadence pendant la période de Noël et du Jour de l'an.

Les producteurs, « qui ne peuvent pas fermer le robinet car ils doivent traire les vaches, que ce soit Noël ou pas », au dire de Jean Vigneault, directeur des communications à la Fédération, veulent obliger les usines de transformation à acheter « le lait au niveau où ils l'achètent habituellement ». Selon M. Vigneault, les usines préfèrent fermer leurs portes pendant quelques jours de manière à ne pas payer des salaires à temps double ou à temps triple à leurs employés syndiqués.

« Lundi, nous voulons que la Régie fasse reconnaître que, dans un marché où les producteurs garantissent la production de lait tous les jours, les transformateurs doivent garantir qu'ils achètent ce lait tous les jours », tonnait hier M. Vigneault.

La Fédération dit avoir proposé quelques solutions pour régler le problème. Elle suggère de vendre le surplus de lait du temps des Fêtes à un coût moindre aux usines qui accepteraient de le transformer entre le

24 décembre et le 5 janvier. Les rabais consentis seraient amortis pendant l'année par tous les transformateurs qui devraient payer un peu plus pour le lait. Les producteurs songent aussi à donner leur lait aux transformateurs, si ces derniers s'engagent à l'offrir aux plus démunis après l'avoir transformé à une date ultérieure.

Hier, ces deux options ne trouvaient pas preneur parmi les porte-parole des transformateurs. Agropur et le Conseil de l'industrie laitière évaluent que les surplus en question sont dus à une mauvaise planification de la part de la Fédération.

Agropur explique que ses membres ont déjà accepté de prendre 1,7 million de litres de plus qu'à l'habitude pour faire diminuer les surplus, mais elle s'explique mal pourquoi la Fédération des producteurs de lait ne lui a pas accordé un permis pour qu'une de ses usines transforme en poudre de lait entier les surplus annoncés. « Depuis un an, on essaie aussi de convaincre la Fédération de nous laisser bâtir une usine de dernier recours qui pourrait traiter les surplus, mais elle refuse », expose Jean Brodeur, directeur des relations publiques d'Agropur.

Le Conseil de l'industrie laitière estime, lui, qu'il y a « trop de lait dans le système » et que, sans possibilité d'exportation à l'étranger, il est impossible pour les usines de transformation d'absorber tous les surplus.

Le président-directeur-exécutif du Conseil, Pierre Nadeau, ne voit qu'une solution : les producteurs doivent acquitter une partie des coûts du traitement des surplus entre Noël et le Jour de l'an en baissant leurs prix pendant deux semaines.

« Il est fort possible que nous ayons à jeter ce lait excédentaire, affirme Pierre Nadeau. C'est la mentalité de la Fédération, qui ne veut pas baisser ses prix, qui sera responsable », martèle-t-il.

Ce blâme, la Fédération des producteurs de lait n'est pas prête à le prendre. « Les producteurs de lait ne sont pas les plus *gras durs* dans cette industrie. Pourquoi devraient-ils accepter de diminuer leur salaire, qui est déjà inférieur, juste pour s'assurer que les grosses compagnies font plus de profits ? » s'indigne M. Vigneault, qui espère venir à bout de ce conflit dès lundi après-midi.



PHOTO ARCHIVES LA PRESSE

La Commission des droits de la personne n'avait jamais fait autant d'investigations concernant le traitement des pensionnaires des centres hospitaliers et des foyers privés.

La Commission des droits de la personne passe à l'offensive

125 enquêtes pour mauvais traitements

NATHAËLLE MORISSETTE

Les cas de mauvais traitements rapportés récemment par les médias pourraient n'être que la pointe de l'iceberg. En effet, la Commission des droits de la personne a ouvert 125 dossiers d'enquête concernant des établissements de santé du Québec soupçonnés d'agressions et d'exploitation financière envers des personnes âgées et des handicapés.

C'est ce qu'a révélé hier à *La Presse* Ginette L'Heureux, porte-parole de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse. « C'est une première », mentionne-t-elle. L'organisme n'a jamais fait autant d'investigations sur ce type d'établissements, des CHSLD et des foyers privés. En effet, selon les données de la Commission, au cours de l'année 2001, 26 dossiers d'enquêtes ont été ouverts à propos de personnes âgées. On en compte 33 en 2002.

Les enquêtes sont entreprises sur la base de plaintes, elles-mêmes en forte progression. Celles concernant des cas de mauvais traitements envers les

âinés sont passées de 50 en 2001 à 121 cette année. Les événements de Saint-Charles-Borromée ont incité plusieurs personnes à faire appel à l'organisme.

« Les gens se sont aperçus que la Commission pouvait être une ressource », poursuit M^{me} L'Heureux. Mauvais traitements, non-respect des ordonnances médicales, agressions physiques, climat de peur ne sont que quelques exemples des reproches faits à ces établissements.

Et, selon la porte-parole, durant ses enquêtes, l'organisme place l'usager au centre de ses préoccupations. « Dans le cas de Saint-Charles, par exemple, le gouvernement se penche davantage sur l'aspect administratif du dossier. De notre côté, on se concentre toujours sur le patient. On l'interroge, on parle à son entourage, aux employés qui l'ont soigné. Parfois, on découvre que d'autres usagers subissent les mêmes traitements. On veut comprendre pourquoi de tels événements se produisent et on veut tout faire pour que ça cesse. »

Dans presque tous les cas, au terme d'une enquête, la Commission en ar-

rive aux conclusions suivantes : beaucoup de préposés aux bénéficiaires n'ont pas de formation de base, et les employés reçoivent peu de soutien psychologique dans les établissements où ils travaillent.

Le Commission recommande alors aux dirigeants des institutions d'instaurer des systèmes de contrôle, d'évaluation et de soutien pour les travailleurs de la santé.

Pour le moment, l'organisme enquête notamment à Saint-Charles-Borromée, où une patiente atteinte d'un traumatisme crânien aurait été l'objet de propos injurieux et menaçants. Les enquêteurs cherchent à savoir si les employés mis en cause ont violé son droit à la sûreté, à l'intégrité et à la sauvegarde de sa dignité. La résidence est sous tutelle depuis le 9 décembre. La Commission se penche également sur le cas du Pavillon des Pins de Mascouche, une résidence externe où vivaient, dans des conditions insalubres, 15 patients psychiatriés de l'hôpital Douglas. Dans ce cas, les conclusions de l'enquête pourraient mener à des poursuites en dommages.

Claude Ryan souffre d'un cancer incurable à l'estomac

Il lui resterait moins d'un an à vivre

RAYMOND GERVAIS

Claude Ryan, ancien chef du Parti libéral du Québec et ex-directeur et éditorialiste au quotidien *Le Devoir*, est atteint d'un cancer inopérable à l'estomac.

Il est hospitalisé au pavillon Hôtel-Dieu du CHUM depuis une dizaine de jours pour des troubles digestifs. Les médecins ont diagnostiqué la maladie en début de semaine, après avoir étudié les résultats des analyses des biopsies.

« C'est à ce moment qu'on a constaté que le patient était atteint d'une tumeur maligne à l'estomac pour laquelle il n'existe aucun traitement », a déclaré son médecin traitant, le Dr Jacques Gratton, gastro-entérologue au CHUM.

« Nous avons ensuite évalué les mesures thérapeutiques, ce qu'on pouvait lui offrir afin de soulager son mal. Malheureusement, le cancer de l'estomac dont souffre M. Ryan est assez avancé et il n'existe aucune approche chirurgicale possible pour le lui enlever », a ajouté le médecin.

Après avoir discuté avec M. Ryan et les spécialistes, l'option de la chimiothérapie a été écartée. « Le seul traitement qu'on peut lui offrir et que nous avons déjà fait consiste à installer une endoprothèse oesophagienne, une espèce de petit tube, que nous avons installé jeudi et qui permet aux aliments, le plus possible en purée ou liquides, de pénétrer dans l'estomac », a précisé le Dr Gratton.

M. Ryan avait dit aux médecins qu'il éprouvait de la difficulté à manger depuis son accident céré-

bro-vasculaire (ACV) du printemps dernier. Ces troubles gastriques ont occasionné entre autres une perte de poids importante chez le patient.

Fidèle à lui-même, M. Ryan a accueilli ce diagnostic de façon très sereine. « Son comportement face à la maladie est remarquable. J'en ai annoncé, des diagnostics de cancer, dans ma vie de médecin, mais lui, il a encaissé la nouvelle avec une touche de fatalité particulière. Il bénéficie aussi d'un soutien sans limite de la part de sa famille. »

M. Ryan, qui aura 79 ans le 26 janvier prochain, quitte l'hôpital aujourd'hui pour poursuivre sa convalescente parmi les siens. Il entend maintenir certaines de ses activités dans la mesure du possible.

Journaliste de carrière, M. Ryan a dirigé *Le Devoir* de 1962 à 1978, avant d'entamer une carrière politique en tant que député d'Argenteuil et chef du Parti libéral, de 1978 à 1995. Il a été successivement ministre de l'Éducation, des Affaires municipales et de la Sécurité publique dans le cabinet de Robert Bourassa, de 1985 à 1995.

Depuis, il n'a cessé d'être sollicité par les médias pour ses qualités d'analyste politique.

Au cours de la dernière campagne électorale, M. Ryan a travaillé à la rédaction d'un essai sur les valeurs libérales, que le parti est en train de remettre à jour en vue de sa réimpression. La semaine dernière, M. Ryan a travaillé aux corrections à apporter au texte. Même malade, il conserve sa bonne humeur.

SYLVAIN LAROCQUE
PRESSE CANADIENNE

« On veut maintenir l'avant-projet de loi présenté par le gouvernement Chrétien, mais on veut aussi donner à la Cour suprême l'occasion d'examiner toutes les idées dans ce dossier », affirme-t-il dans un français parfois laborieux.

Le premier ministre Paul Martin pourrait permettre aux députés d'approuver les nominations au Sénat, mais il est peu probable qu'il envisage de faire élire les membres de la chambre haute au suffrage universel. Hier, M. Martin a indiqué qu'il était favorable à une réforme du Sénat, mais qu'il ne pourrait être question du suffrage universel sans d'importantes modifications constitutionnelles. « Des modifications à la pièce seraient improductives », a dit le premier ministre. M. Martin s'est prononcé en faveur d'un nouveau processus qui permettrait aux députés d'examiner les nominations au Sénat. Il a expliqué les conditions qui l'inciteraient à se lancer dans une réforme du Sénat — et il a placé la barre très haut. Selon lui, les autres modifications à apporter au Sénat devraient s'attaquer en premier lieu « à la répartition inégale des sièges », qui désavantage l'ouest du Canada. Pour décréter pareil changement, il faudrait au préalable tenir une ronde nationale de négociations constitutionnelles, ce que M. Martin n'envisage pas avant longtemps. La réforme du Sénat est depuis longtemps un rêve que caressent les résidents des provinces de l'ouest du pays. Les ambitions modestes de M. Martin à l'égard du Sénat ont été fustigées par un critique de l'opposition. « Paul Martin nous donne un bon aperçu de sa méthode, a dit Scott Reid, de l'Alliance canadienne. Il réussit à éliminer toute possibilité de réforme tout en blâmant les autres. »

Enfin, comme son prédécesseur, Irwin Cotler promet de réformer la loi fédérale d'accès à l'information, qui n'a pas été révisée sérieusement depuis son adoption, il y a 20 ans. Reste à voir s'il aura le temps de faire tout ce qu'il souhaite.



Le premier ministre Paul Martin a présenté ses condoléances à Anne Stanfield, au cours des funérailles de son mari, l'ancien chef du parti conservateur Robert Stanfield. M. Stanfield a été chef des conservateurs de 1967 à 1974. La cérémonie, que les observateurs ont qualifiée de sobre mais magnifique, avait lieu dans une église anglicane d'Ottawa. M. Stanfield, qui a également occupé le fauteuil de premier ministre de la Nouvelle-Écosse, sera porté en terre aujourd'hui dans un cimetière de Halifax. Paul Martin a salué le dirigeant politique qui « avait un formidable sens non seulement de la Nouvelle-Écosse, mais du Canada atlantique et du pays tout entier. Il avait également un formidable sens de ce qu'un dirigeant politique doit être ».

VENTE DE L'ANNÉE!

OFFRE LÈVE-TÔT!
SAMEDI 20 DÉC. 8 AM à 11 AM
10% de rabais additionnel
 sur tous nos produits électroniques
 sur présentation de cette annonce!
 *Détails en magasin.

SEULEMENT
6 CM
de profondeur

RÉSERVEZ LE VÔTRE DÈS MAINTENANT!
PRIX EFFECTIF À PARTIR DU 24 DÉC. 2003

500\$ en coupons rabais Dumoulin†

200\$ en remise postale

36 MOIS 0% D'INTÉRÊT

Téléviseur plat ACL de 13"

- Ratio de contraste de 500:1
- Compatible à la télé numérique
- Entrée vidéo composantes
- Prise pour écouteurs
- Télécommande

Épargnez 200\$
798\$*
 ou **27⁷²\$/mois** Rég. 998

*Après remise postale de 200\$.

SEULEMENT
6 CM
de profondeur

RÉSERVEZ LE VÔTRE DÈS MAINTENANT!
PRIX EFFECTIF À PARTIR DU 24 DÉC. 2003

500\$ en coupons rabais Dumoulin†

200\$ en remise postale

36 MOIS 0% D'INTÉRÊT

Téléviseur ACL de 15"

- Ratio de contraste de 500:1
- Compatible à la télé numérique
- Entrée vidéo composantes
- Prise pour écouteurs
- Télécommande

Épargnez 200\$
1098\$*
 ou **30⁰⁶\$/mois** Rég. 1298

*Après remise postale de 200\$.

SEULEMENT
7 CM
de profondeur

RÉSERVEZ LE VÔTRE DÈS MAINTENANT!
PRIX EFFECTIF À PARTIR DU 24 DÉC. 2003

500\$ en coupons rabais Dumoulin†

400\$ en remise postale 200\$ en rabais instantané

36 MOIS 0% D'INTÉRÊT

Téléviseur ACL de 20"

- Ratio de contraste de 500:1
- Compatible à la télé numérique
- Entrée vidéo composantes
- Prise pour écouteurs
- Télécommande

Épargnez 400\$
1798\$*
 ou **55⁵⁰\$/mois** Rég. 2198

*Après remise postale de 200\$.

SHARP AQUOS™

Réservez le vôtre dès maintenant!

Premier arrivé, premier servi!

Prix effectif à partir du 24 déc. 2003

SEULEMENT
6 CM
de profondeur

500\$ en coupons rabais Dumoulin†

300\$ 200\$ en remise postale 100\$ en rabais instantané

Téléviseur ACL de 13"

- Enduit noir TFT à faible réflexion
- Rapport de contraste de 500:1
- Compatibilité multi-systèmes
- Haut-parleurs au bas
- Angle de visionnement de 170° horizontal/vertical
- Syntoniseur de télé intégré

Payez et emportez!

Épargnez 300\$
498\$* Rég. 798

*Après remise postale de 200\$.

Financement 0% disponible!
Ajusté à vos besoins!

Magasinez en ligne! dumoulin.com

Dumoulin
 Électronique • Informatique • Photo • Communications

1-877-DUMOULIN

VENTE DE L'ANNÉE!

MONTRÉAL 8390, rue St-Hubert (Sud de la métropolitaine) • MONTRÉAL 2050, boul. St-Laurent (Stationnement facile) • MONTRÉAL 368, rue Ste-Catherine O. • MONTRÉAL 8990, boul. de l'Acadie • MONTRÉAL 5485, rue des Jockeys (près de l'Hippodrome Blue Bonnets) LASALLE 7197, boul. Newman (Près du Carrefour Angirion) • WEST ISLAND 2315, route Transcanadienne (boul. des Sources) • LAVAL 1599, autoroute 440 O. (Sortie boul. Industriel) • CARREFOUR LAVAL 3035, boul. Le Carrefour • PLACE ROSEMÈRE (face à rue Le Boulthillier) BROSSARD 5705, boul. Taschereau (Est du Mail Champlain) • PROMENADES ST-BRUNO (Entrée #1) • LONGUEUIL 2203, ch. Chambly (Près de Curé-Poirier) • GATINEAU 195, BelleHumeur • ST-LÉONARD 6852, rue Jean-Talon Est (Longueuil & Galeries d'Anjou)

Disponible seulement dans la région métropolitaine de Montréal. † Livret de coupons-rabais applicable lors d'un prochain achat. Détails en magasin. Offre d'une durée limitée. Détails en magasin. f Aucun frais ni intérêt pendant 36 mois. Le prix de vente est payé sous forme de 36 versements mensuels égaux à 0% d'intérêt à partir de la date d'achat. Sujet à l'approbation du crédit par l'institution financière. Les taxes sont payables en magasin lors de l'achat. Détails en magasin. Les illustrations peuvent différer. Certains modèles ne sont pas disponibles dans toutes les succursales. Ces promotions se terminent le 31 décembre 2003 ou jusqu'à épuisement des stocks sauf indication contraire.



PIERRE FOGLIA

Jour de tempête

Je m'étais levé tôt. Il avait neigé abondamment durant la nuit et il neigeait encore. Le vent avait dressé par endroits des congères de plus d'un mètre de haut, c'est à peine si je distinguais, dans la poudrerie, la silhouette de la voiture, transformée en igloo. Les branches des cèdres ployaient jusqu'à terre sous le poids de la neige collante. Je hais mon coin de pays quelques jours par année, quand il n'est que forêts momifiées, champs labourés par un blizzard furieux et temps perdu à pelleter. La charrue est passée, ajoutant un bon demi-mètre de neige compacte dans l'entrée. Il me faudra pelleter au moins une heure pour sortir de là. Je sacrais tout bas pour ne pas réveiller ma fiancée, qui dormait en haut avec les chats. J'ai pris mon café en feuilletant un *Time* en retard, je le jure, c'est arrivé exactement comme ça, j'étais en train de lire un papier sur Bagdad dans lequel on disait que les coupures de courant, plus que tout le reste, empêchaient la capitale irakienne de se relever de ses ruines, quand l'électricité vint à manquer.

J'ai lâché un fuck à qui a réveillé la maisonnée.

Quoi ? a demandé ma fiancée. Regarde par le fenêtre.

Il y a eu un silence, puis elle a dit, en se retenant d'être trop con-

tente : hon, c'est beau !

Des fois je l'hayiiiiis, elle, et son pays-ventouse, qui vous aspire sans que vous ne puissiez rien faire et vous garde là 42 ans sur sa saloperie de banquise. Me semble que, sur ces 42 ans, j'en ai passé au moins 38 à pelleter alors que j'avais tant d'autres choses à faire dans la vie. Comme quoi ? Vous êtes drôles, vous, comme quoi. Comme élever des lapins, tiens. Ça se mange, des lapins, pas comme les chats. En fait, les chats aussi, ça se mange, mais pas ici. T'as le droit de rien faire ici à part pelleter.

J'ai allumé le feu. La boîte à bois était presque vide, il me faudrait aller chercher du bois dans la grange, que je ne voyais même plus de la maison, on ne voyait plus rien, ni le ciel, ni les champs, ni les arbres, ah comme la neige a neigé mon cul, ici la neige ne neige pas, elle exagère, c'est tout. J'y suis allé en raquettes et j'ai emporté la pelle pour dégager la porte de la grange. Avez-vous déjà pelleté en raquettes ?

Je m'étais levé tôt pour aller à Montréal, où j'avais mille choses à faire. J'ai branché l'auto. C'est une auto qu'il faut réchauffer par temps humide, et parfois même il faut sécher le couvercle du distributeur au séchoir à cheveux. Quand le moment est venu de par-

tir, elle n'a pas démarré, évidemment. Et pourquoi n'a-t-elle pas démarré ? Hein, petits malins, pourquoi ? Parce qu'il n'y avait pas de courant, voilà pourquoi. Je l'avais branchée pour rien. Vous n'auriez pas pu me le dire avant ?

Arrête de speeder, a dit ma fiancée, on va essayer avec le séchoir à cheveux. Elle voulait même pas être drôle. Quand elle s'est rendu compte que son séchoir aussi, fallait le brancher, elle a eu ce rire diaphane et si léger, je me sens si lourd quand elle rit comme ça. Y a un mètre de neige, pas d'électricité, l'auto ne part pas, comment fais-tu pour être de bonne humeur ? Elle ne fait pas. Elle est. Je l'aime pour ça, entre autres choses. Mais pas aujourd'hui, aujourd'hui je l'hayiiiiis, elle et son foutu pays.

J'ai pour voisin le père d'un jeune confrère de *La Presse* qui devait aller à Montréal aussi. Il m'a ramassé sur le bord du chemin. Dans les espaces dégagés on ne voyait pas à 10 pieds devant soi. Des voitures dans le fossé, un camion aussi, et, un peu avant Sabrevois, un autobus de la Vermont Line couché sur le flanc, dans le champ. Des camions-grues tentaient de le sortir de là, on ne pouvait pas passer, on a fait demi-tour, on n'irait pas à Montréal. De toute façon on ne se serait jamais rendus. Plus loin, l'autoroute des Cantons-de-

l'Est était fermée. Mon impatience est tombée d'un coup. J'ai arrêté de me battre avec l'hiver, qu'il aille au diable.

J'allais à Montréal, entre autres choses, pour rendre les films loués à la Boîte noire, deux bons films américains, deux comédies, l'une, *The Good Girl*, de Miguel Arteta, petit chef-d'oeuvre d'humour noir, l'autre, *Election*, d'Alexander Payne, tout aussi noir, de facture différente mais le sujet est le même : *a major malfunction* de la vie, sans raison vraiment, ni politique ni sociale, ça marche pas, c'est tout, c'est les gens qui sont comme ça. Si je faisais ce genre de film, il y aurait une interruption à un moment donné, apparaîtrait un personnage dans une salopette, avec du cambouis sur le visage comme un mécano en train de travailler sous une auto. Il s'adresserait au public de la salle pour demander : est-ce que quelqu'un a vu mon tournevis rouge ? Et puis le film proprement dit reprendrait. Personne ne comprendrait cette intrusion, mais c'est pas grave. C'est quand tout le monde comprend qu'il faut s'inquiéter.

J'étais de retour au début de l'après-midi, l'électricité n'était toujours pas revenue. Non, je n'ai pas dit à ma fiancée : et si on repassait nos deux films ? Vous me prenez pour un épais ou quoi ? La

neige avait cessé, le vent était tombé. Cette grande étendue blanche jusqu'à la lisière du bois, tout au fond, ce n'était pas un paysage, c'était un lever de rideau sur un nouveau monde.

Ma fiancée était environnée de ses chats, Lola lovée à son flanc, Picotte en surplomb sur la tête du sofa, Ramon guidounait sur ses genoux, Toto Bine en extase à ses pieds. Zézette n'était pas là, Zézette, c'est mon chat à moi. Où elle est ?

Dans ton bureau, je crois.

En allant la chercher se sont mêlés dans ma tête les mots d'une chanson de Barbara où une femme attend quelqu'un qui viendra *réparer le toit de la remise*, et ce poème où Anne Hébert fait passer si lentement *le temps dans le chas de l'aiguille que tous les chevaux du roi...* je ne savais plus après. En redescendant Zézette, j'ai descendu aussi les *Poèmes pour la main gauche*. Cela devait faire cent ans que je n'avais pas lu de poésie en plein après-midi... ah, voilà : *que tous les chevaux du roi/En plein galop d'épouvante/Se figent et meurent/ Tranquilles et étonnés*.

J'ai encore regardé tout ce blanc par la fenêtre. J'ai dit c'est beau, mais je trouvais surtout que c'était lent, d'une incroyable lenteur. Du temps presque mort. Mais on dit aussi du temps libre.

Meurtre de Cécile Clément par un criminel en semi-liberté

Conrad Brossard n'a pas été évalué

LE SOLEIL

Malgré un dossier carcéral vieux de 30 ans entaché d'une extrême violence et de multiples récidives, la véritable personnalité de Conrad Brossard demeurait inconnue du Service correctionnel du Canada, avant qu'il n'agresse sexuellement et n'assassine Cécile Clément, le 30 avril 2002, à Trois-Rivières. Inconnue pour la simple et bonne raison qu'on ne lui a pas fait passer les tests qui auraient permis d'établir s'il était un psychopathe et un délinquant sexuel, ainsi que son dossier le commandait.

Le Service correctionnel du Canada (SCC), et particulièrement la région

du Québec, sort écorché de l'enquête nationale menée à la suite de ce drame.

Il en ressort que « les conditions mises en place pour les évaluations prélibératoires dans la région du Québec du SCC ne rencontrent pas (...) les normes minimales pour effectuer une évaluation adéquate ».

Ces évaluations sont réalisées par des professionnels pigistes, plutôt que par des employés réguliers, une pratique qui « paraît critiquable à plus d'un titre ».

Ces pigistes sont pratiquement laissés à eux-mêmes, sans encadrement de psychologues seniors, et sans guère de possibilité de rétroaction sur

leur évaluation. Ils sont choisis par des agents correctionnels, sur la base de leur disponibilité, et ce sont ces mêmes agents qui déterminent quelles pièces du dossier ils leur remettent.

En outre, ces pigistes sont moins bien payés qu'ailleurs au Canada, et leur rémunération n'est pas négociable. Ce fait ne les incite guère à accorder plus de temps aux dossiers complexes, comme celui de Brossard.

Conrad Brossard, qui a commencé sa vie carrière carcérale en 1966, purgeait une peine à perpétuité pour un meurtre commis en 1970. Par la suite, et pendant de nombreuses années, il avait commis maints crimes violents

à chaque fois qu'il bénéficiait d'un peu de liberté.

Mais depuis 1997, son comportement avait changé de façon radicale. Au point où il avait bénéficié de nombreuses sorties, avec escorte d'abord, puis sans escorte, qui toutes s'étaient très bien déroulées.

Le comité d'enquête ne relève aucun manquement au processus de mise en liberté.

Avec les informations qu'ils détenaient, les commissaires de la CNLC étaient justifiés de lui accorder une semi-liberté, conclut-il.

Quant à la surveillance de l'agent correctionnel qui le supervisait dans la communauté, elle a été exemplaire,

et largement supérieure à ce qui est exigé par les normes en vigueur.

Le centre résidentiel communautaire Radisson, qui l'hébergeait à Trois-Rivières, a lui aussi bien assumé son mandat, si ce n'est qu'il a un peu trop tardé à signaler le retard du délinquant, 50 minutes au lieu de 10. Ce délai pendant lequel les employés du centre ont tenté de le retracer n'a toutefois pas été préjudiciable.

La victime de Brossard, Cécile Clément, était bénévole au même centre que son agresseur.

Hier, sa nièce, JoAnn Ferron Gibson, qui agit un peu comme porte-parole de la famille, s'est montrée indignée de la nature du rapport.

Selon elle, il est peu plausible que la Commission nationale des libérations conditionnelles, « la dernière clôture entre le public et le meurtrier », n'ait pas été mieux informée.

La famille envisage sérieusement la possibilité d'intenter une poursuite contre la CNLC, le SCC et ceux qui ont réalisé les dernières évaluations, a-t-elle indiqué au *Soleil*.



Laura-Julie Perreault

Prix
Amnistie
internationale
2003

Journaliste
de *La Presse*
honorée

Amnistie internationale a décerné son prix de journalisme 2003, catégorie presse écrite, à Laura-Julie Perreault, journaliste à *La Presse*. Le jury a décidé de lui remettre ce prix pour sa série de reportages sur la Tchétchénie. Selon l'organisme, les textes de M^{me} Perreault ont permis de mieux comprendre les facteurs qui ont mené à la prise d'otages qui a eu lieu dans un théâtre de Moscou l'automne dernier. Les articles présentés devaient mettre l'accent sur les droits de la personne. Patricio Henriquez et Dominique Jutras sont les deux autres lauréats.



LA GUÉPIÈRE



LE PANTALON STRETCH DÉTENTE 19.99
Un cadeau confort total signé La Guéprière. Mélange ultra-extensible 90% coton 10% lycra, surfilé en contraste sur charbon chiné. P.m.g.tg. Rég. 30.00
Cardigan capuchon 29.95



Le certificat-cadeau Simons...
C'est le bon-cadeau qui laisse entièrement carte blanche. D'une valeur de votre choix, disponible à toutes nos caisses.



LE DUO COURBES DANGEUREUSES 14.99
Clin d'oeil coquin et détourné à la signalisation routière, une exclusivité signée La Guéprière. Coton-lycra, motif en contraste de turquoise sur lime. P.m.g.tg. Rég. 20.00



LA CULOTTE TANGA ANIMÉE 4.99
Un arc-en-ciel, de jolis papillons ou une grappe de cerises, imprimés sur culottes taille basse, coupe garçon, lisérées en contraste vif sur rouge, rose ou bleu. P.m.g. Rég. 7.00 Une exclusivité Simons.



LE PANTALON PYJAMA PSYCHÉDÉLIQUES 16.99
Offrez des fleurs à Noël, des fleurs fraîches, tapissées sur un pantalon pyjama en popeline de coton. Fleurs bleues, roses et blanches sur fond framboise. Tp.p.m.g.



simons

Québec pourrait accueillir la francophonie en 2008

Il semble très probable que le 12^e Sommet de la Francophonie se tiendra à Québec en 2008, an-

La ministre des Relations internationales du Québec, Monique Gagnon-Tremblay, a officiellement fait part de la candidature québécoise à la Conférence mi-

Les ministres de 56 États et gouvernements francophones ont pris part à cette conférence dans la capitale française, qui se tient à moins d'un an du 10^e Sommet de la francophonie, à Ouagadougou, au Burkina Faso.

La police étudiera plutôt une plainte déposée pour voies de fait par le chauffeur du sous-ministre, aussi présent à la soirée, qui se déroulait dans les locaux du Syndicat de la fonction publique du Québec (SFPQ) du boulevard des Gradiens. En s'interposant entre le ministre

Le porte-parole de la police de Québec souligne aussi que la partie de l'histoire qui demeure « confuse » est celle de savoir si les cols bleus en furie assistaient à une fête dans une salle adjacente à celle où se déroulait la fête du Ministère ou s'ils sont venus sur les lieux exprès pour affronter le ministre. « À notre arrivée, il n'y avait plus personne, indique l'agent Minguy. S'il y avait un *party* à côté, il se serait donc terminé très tôt. » La police de Québec a assuré la surveillance jusqu'à la fin de la soirée. Le ministre Séguin aurait quitté les lieux vers 20 h.

Le gouvernement Charest soutient que ces travailleuses — principalement des femmes — sont des travailleuses autonomes et non des salariées.

3188471A **18** ans +

À ces prix-là, nos produits en liquidation risquent fort de nous quitter avant les fêtes. Certains stocks montrent déjà des signes d'épuisement, alors venez leur rendre hommage sans tarder.

	<i>solde</i>	<i>courant</i>
LECTEUR DVD NAD T571	499 \$	899 \$
LECTEUR DVD DENON DVM-1805	499 \$	649 \$
CAMERA MINI DV SONY DRPCP-120	1 299 \$	2 149 \$
CAMERA MINI DV SONY DCRTRV-740	799 \$	1 199 \$
MINICAÎNE JVC VSDT-2000	399 \$	599 \$
MINICAÎNE JVC FSP-7	259 \$	299 \$

5690, rue Sherbrooke Est ::: Près du stade Olympique ::: (514) 254-6041 ::: www.fillion.qc.ca

Davie perd un contrat de 58 millions et 600 emplois

LE SOLEIL

Un nouveau coup dur vient frapper les travailleurs du chantier maritime Davie à la veille de Noël. Alimentant les risques d'une fermeture, le refus du gouvernement Charest d'accorder une aide financière aux Industries Davie vient de faire perdre au chantier naval un important contrat de 58 millions et de 500 à 600 emplois pour plus d'un an pour la construction d'un navire porte-conteneurs.

La compagnie montréalaise Oceanex vient en effet de confirmer l'attribution de ce contrat au chantier J.J. Sietas KG, de Hambourg, en Allemagne, pour la construction d'un navire d'une longueur de 150 mètres.

« Le nouveau navire, qui sera livré au printemps 2005, augmentera notre capacité de charge pour ré-

pondre à la demande du marché de Terre-Neuve et du Labrador », a indiqué le président d'Oceanex, Peter Henrico, par voie de communiqué.

Pour donner le contrat au chantier de Lévis, l'armateur demandait au gouvernement Charest d'accorder aux Industries Davie les mêmes avantages financiers que le gouvernement du Parti québécois avait consentis au chantier naval pour la conversion du navire *Midnight Express* de la société américaine Torch Offshore.

Le gouvernement Landry s'était engagé à payer les pertes éventuelles de 5 millions sur une marge de crédit de 20 millions et à donner une garantie d'exécution du contrat de 57 millions avec Torch.

Or, le nouveau gouvernement libéral a refusé que la marge de crédit soit utilisée pour la construc-

tion du nouveau porte-conteneurs d'Oceanex, au risque de perdre d'importantes retombées économiques.

Il y a quelques semaines, le vice-président de l'entreprise, Daniel Bélisle, avait indiqué que la Davie avait perdu sa position de tête face au chantier allemand pour décrocher ce contrat, mais que tout n'était pas encore joué. Les Industries Davie et Oceanex étaient en discussions depuis plusieurs mois pour ce projet de navire porte-conteneurs.

La transaction avec le chantier allemand a été facilitée par l'obtention d'un prêt auprès d'une banque allemande, HSH Nordbank. De plus, l'armateur canadien peut compter sur des fonds accumulés de 31 millions qui peuvent être utilisés pour payer le nouveau navire qui assurera la liaison entre



La compagnie Oceanex a retiré son contrat au chantier maritime Davie de Lévy pour le donner à J.J. Sietas KG à Hambourg en Allemagne.

Montréal et Saint John's, à Terre-Neuve.

Il n'a pas été possible d'obtenir les commentaires du ministre du Développement économique et régional, Michel Audet, ni ceux du syndic qui gère le chantier.

Les relations d'affaires entre les Industries Davie et Oceanex ne sont pas nouvelles. Il y a quelques années, le chantier naval avait allongé par le centre le navire *Cabot* pour le compte du transporteur.

Par ailleurs, les travaux de conversion du *Midnight Express* se poursuivront durant et après les Fêtes. Au cours des deux prochaines semaines, une centaine d'ouvriers seront au travail.

Cette semaine, plus de 450 travailleurs s'affairaient sur le navire qui devait être livré initialement en décembre. Or, l'ajout de travaux non prévus au départ a forcé le report de la livraison du navire au début du printemps.

Inondations: la vallée du Richelieu l'a échappé belle

L'Outaouais, la Mauricie et la région de Québec écopent

LAURA-JULIE PERREAULT

Plus de 2000 sacs de sable empilés et prêts à l'utilisation, un service d'urgence aux aguets, 25 résidences riveraines tenues sous haute surveillance: la petite municipalité d'Otterburn Park, dans la vallée du Richelieu, était prête à faire face au pire hier. Mais malgré un niveau d'eau inquiétant, la rivière Richelieu a décidé de rester dans son lit.

Les riverains ont poussé un soupir de soulagement en voyant le niveau de la rivière se stabiliser au cours de la journée d'hier. Mais en fin d'après-midi, le porte-parole de la Sécurité civile, François Guimond, remarquait que la partie est loin d'être gagnée contre les rivières du Québec, gonflées à bloc dans plusieurs régions de la province.

Cette situation est due aux abondantes chutes de neige et de pluie de la dernière semaine, combinées aux importants écarts de températures d'une journée à l'autre.

Si Otterburn Park et les villes de Beloeil et de Mont-Saint-Hilaire, situées en aval du Richelieu, ont été épargnées, d'autres municipalités en Mauricie, en Outaouais et dans la région de Québec ont goûté aux conséquences des débordements des cours d'eau.

« Jeudi, la situation de la Richelieu était plus critique que les autres. Elle est encore inquiétante, mais le niveau de la rivière reste plus ou moins le même. Mais nous avions prévu que les rivières Batiscan et Sainte-Anne allaient se stabiliser et ça a été tout le contraire », expliquait hier François Guimond.

En Mauricie, une chute de neige inattendue qui a laissé 40 cm au sol entre jeudi et hier a eu raison de la rivière Batiscan. Cette averse a été la goutte qui a fait déborder le vase. Sortie de son lit, la rivière a inondé de plus de 15 cm d'eau la route 367 et le chemin de la Traverse, à la hauteur de Notre-Dame-de-Montauban.

En Outaouais, dans le secteur de Masson-Angers, plusieurs sous-sols ont été inondés par les eaux de la rivière des Outaouais, mais la situation se rétablissait graduellement dans la journée d'hier.

À Québec, la rivière Montmorency était toujours sous haute surveillance. Des secteurs de Beauport étaient particulièrement à risque.

Les experts de la Sécurité civile se croisent les doigts pour que mère Nature cesse de jouer au yoyo avec le mercure au cours du week-end. Les spécialistes espèrent que les thermomètres resteront dans le négatif dans les prochains jours, freinant ainsi la fonte des neiges.

Marc Mullie MD
30,000 chirurgies

Gordon Balazsi MD
30,000 chirurgies

LASERVUE

vous offre

le choix...

Du LASIK de base..... Jusqu'à un plan WAVEFRONT

de correction sur mesure

ZYOPTIX ou LADARWAVE

à partir de

590

\$/oeil*

* Le prix varie selon la prescription. L'offre se termine le 31 janvier 2004.

10 ans
D'excellence

LASERVUE

(514)-738-6666

www.laservue.net

Financement
disponible

ACADIE

Stationnement gratuit

La qualité à tout prix

Administration canadienne
de la sûreté du transport aérien

Canadian Air Transport
Security Authority

TOUS LES AGENTS DE CONTRÔLE SONT IDENTIQUES

GRÂCE À LA FORMATION DE L'ACSTA.

L'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien (ACSTA) est responsable des principaux aspects de la sûreté du transport aérien au Canada.

Une des priorités de l'ACSTA a été d'établir des normes nationales uniformes pour tous les agents de contrôle préembarquement.

Voici certaines améliorations que l'ACSTA a apportées jusqu'à présent :

• trois fois plus d'heures de formation pour les agents de contrôle

• un programme uniforme d'évaluation et de certification des formateurs d'agents de contrôle

• la création de centres de formation régionaux à travers le pays

Ces changements font tous partie du mandat de l'ACSTA, celui de faire du système de sûreté du transport aérien au Canada un des meilleurs qui soit.

Voici comment vous pouvez participer :

Avant votre départ en avion, renseignez-vous sur les articles qui ne sont pas permis dans vos bagages de cabine ou enregistrés. Pour savoir quels sont ces articles ou obtenir d'autres renseignements, y compris des conseils pratiques qui vous aideront à passer au point de contrôle préembarquement de façon efficace, visitez www.acsta-catsa.gc.ca. Bon voyage!

ACSTA CATSA

Canada



Félicitations à nos gagnants! Encore plusieurs prix à gagner...



André Poulin, Granby
**Gagnant d'une
Venture de Chevrolet[†]**



Rodrigue Paquette, Rosemère
**Gagnant de 10 000\$
de réduction[†]**



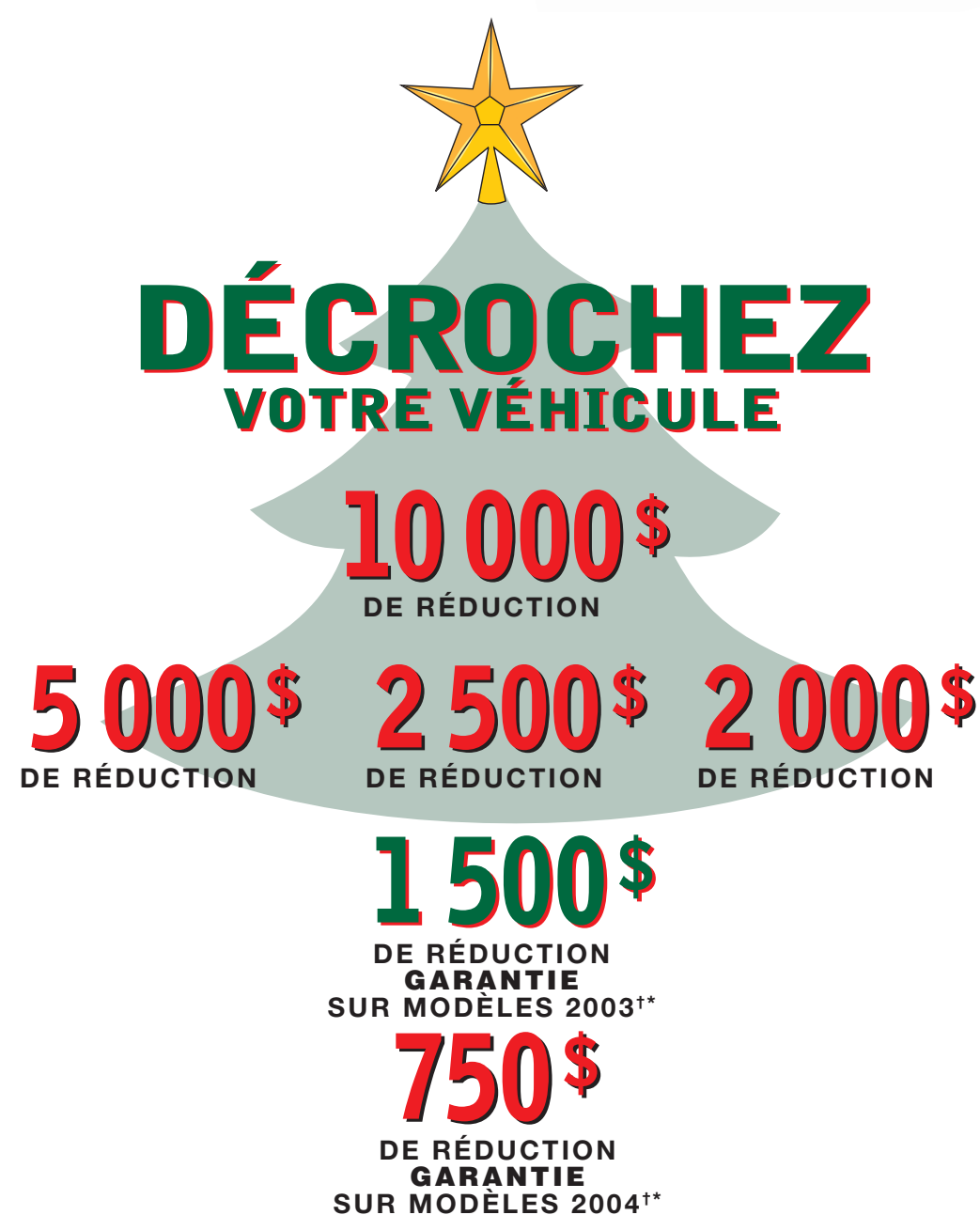
René Désy, Candiac
**Gagnant de 10 000\$
de réduction[†]**



Annie Alexandre, Sainte-Foy
**Gagnante de 5 000\$
de réduction[†]**



Manuel Soares, Montréal
**Gagnant de 5 000\$
de réduction[†]**



PLUS
0%

FINANCEMENT À L'ACHAT

**Jusqu'à 48 mois sur les 2004.
Jusqu'à 60 mois sur les 2003.
Sur presque tous les modèles.***

GAGNANTS DE 2 500\$ DE RÉDUCTION[†] • NORMAND LÉVESQUE, RIMOUSKI • JACQUES DUPONT, MONTRÉAL
• ROLAND LAMBERT, NOYAN • MELVIN GARY MILES, PINCOURT • SUSIE CAYA, VAL-D'OR • GLEN DELISLE, KAHNAWAKE
• CHARLES LAFLAMME, ROUYN-NORANDA • RÉMI POIRIER, AMOS • GHISLAIN POITRAS, CHANDLER • PIERRE CHARRIER,
AUTEUIL • PAUL CHABOT, VAUDREUIL-SUR-LE-LAC • DANIEL VILLEMURE, CAP-DE-LA-MADELEINE • **GAGNANTS DE
2 000\$ DE RÉDUCTION[†]** • ALAIN CHATIGNY, BROMONT • MATTHEW GREENWOOD, COWANSVILLE • JACQUELIN
CHIRICOTA, BEAUPOIT • MÉLANIE PAQUIN, CARIGNAN • MARC-ANDRÉ MARTEL, RICHMOND • CATHERINE DESGAGNÉ,
CAP-ROUGE • MARIE-JOSÉE DAVID-LAFOREST, SAINT-TIMOTHÉE • RENÉE FLEURY, SAINT-LAMBERT • NATHALIE ROY,
SAINT-JULIENNE • KARINE ARSENAULT, MELOCHEVILLE • ROGER NOËL, MAGOG • SUZIE JACQUES-MILLETTE, SOREL-TRACY
• DENNIS FRAPPIER, ANJOU • GEORGES-ALBERT LAROCHE, JONQUIÈRE • JEAN-PAUL GAUTHIER, SAINT-THÉODORE
• VELDA POLLARD, CASCAPÉDIA • GUY PIUZE, VERCHÈRES • SUZANNE DUSSAULT, MONTRÉAL • CAROLE BOYER,
CHÂTEAUGUAY • MARCEL BÉLANGER, LÉVIS • MICHEL MOISAN, LE GARDEUR • DANIEL BARIBAU, VAL-BÉLAIR • SYLVIE
VALLIÈRES, ANJOU • ALEXIS LINHARES, SAINT-CONSTANT • RÉJEAN BOURDAGES, BONAVENTURE • LAURA LAMERS,
POINTE-CLAIRE • FABY BEAULIEU, SAINT-HENRI • RICHARD CARLISLE, DOLLARD-DES-ORMEAUX • VICKY LANDRY,
SAINT-STANISLAS • JOCELYNE LABRIE, CHARLESBOURG • NICOLE BRUNETTE, VARENNES • MANON LAREAU-PELLETIER,
LAVAL • PIERRE CAMIRAND, LONGUEUIL • NORMAND RIVARD, ANJOU

Les Associations des concessionnaires Chevrolet et Pontiac Buick GMC du Québec suggèrent aux consommateurs de lire ce qui suit. [†]Aucun achat requis pour participer à ce concours. Offre s'appliquant aux résidents canadiens majeurs. Le concours débute le 14 novembre 2003 et se termine le 3 janvier 2004 ou au moment où tous les prix auront été remis, selon la première éventualité, et s'applique à l'achat ou à la location d'un véhicule 2003 ou 2004, livré entre le 14 novembre 2003 et le 3 janvier 2004. L'attribution d'un prix à un participant choisi au hasard est subordonnée à ce qu'il donne la bonne réponse à une question d'habileté mathématique. Une seule participation par personne. Au Québec, tous les participants recevront un crédit d'achat d'une valeur de 1 500\$ sur presque tous les modèles 2003 et de 750\$ sur presque tous les modèles 2004 ou gagneront l'un des 376 prix suivants : 2 crédits d'achat d'un montant égal à celui que le participant devrait payer au concessionnaire pour le véhicule qu'il a acheté ou loué, selon le cas ; 10 crédits d'achat d'une valeur de 10 000\$; 20 crédits d'achat d'une valeur de 5 000\$; 99 crédits d'achat d'une valeur de 2 500\$; et 747 crédits d'achat d'une valeur de 2 000\$. Tous les prix incluent les taxes applicables. Le nombre de prix diminuera au fur et à mesure qu'ils seront attribués. Pour les chances de gagner ainsi que tous les autres détails, visitez gmcanada.com. L'offre à 0% de financement à l'achat et le concours ne s'appliquent pas aux modèles Cadillac 2003/2004, SSR de Chevrolet 2003/2004, Hummer 2003/2004, aux camions série W et poids moyens 2003/2004 et aux fourgonnettes passagers et marchandises/coupées 2003/2004. Le concours ne s'applique pas non plus aux camionnettes et châssis-cabine 2003/2004 série C-K 2500/3500 à cabines régulière, allongée et multiplace à l'exception des modèles avec C6P. L'offre à 0% de financement à l'achat ne s'applique pas non plus au modèle Corvette de Chevrolet 2003/2004. Les modèles Aveo, Optra et Epica de Chevrolet 2003/2004 sont offerts à un taux de financement à l'achat de 0% jusqu'à 36 mois. Ces offres sont exclusives et ne peuvent être jumelées à aucune autre offre, ni à aucun autre programme incitatif d'achat ou de location, à l'exception des programmes de La Carte GM, des Diplômés et de GM Mobilité. Modèles 2003 offerts en quantité limitée. Le concessionnaire peut fixer son propre prix. Un échange entre concessionnaires peut être requis.

Renseignez-vous chez votre concessionnaire participant, à gmcanada.com ou au 1 800 463-7483.



POLITIQUE

La « saison des idées » commence par de la pluie au PQ

Les dirigeants de Montréal-Ville-Marie démissionnent

DENIS LESSARD

QUÉBEC — La « saison des idées » du Parti québécois débute sur un fond de chicane. Les dirigeants péquistes de la région de Montréal-Ville-Marie viennent de remettre leur démission, mécontents des interventions récentes de l’entourage de Bernard Landry auprès des présidents d’association.

Tout a débuté à la mi-novembre, lors de la réunion des 16 associations péquistes de Montréal-Ville-Marie, où on a adopté à l’unanimité une résolution protestant contre l’intrusion de politologues et d’experts dans les instances destinées à préparer le nouveau programme péquiste.

Montréal-Ville-Marie s’insurgeait devant la façon dont la direction nationale du PQ avait organisé la préparation des chantiers devant mener à la « saison des idées ». La présidente, Renée Collin, avait transmis ce désaveu au chef du parti lors d’une téléconférence mardi, pour s’apercevoir que les présidents des circonscriptions avaient changé d’idée après l’intervention de l’entourage de M. Landry.

« Le désaveu flagrant que j’ai subi de la part de la majorité des présidents de la région lors de notre rencontre téléphonique avec M. Landry le 16 décembre m’oblige à regarder la vérité en face », écrivait-elle le lendemain, dans une lettre transmise à la vice-présidente du parti, Marie Malavoy. Jointe chez elle, M^{me} Collin s’est refusée à tout commentaire. « Ce sont des questions internes », a-t-elle dit.

Dans une démarche identique, la lettre de démission de la vice-présidente de Montréal-Ville-Marie, Carole Long, est encore plus virulente. « Depuis plus d’un an déjà, je vis une crise de confiance à l’égard du Parti québécois et aucun événement ne me porte à croire que cet état de chose changera. »

« À la lumière des événements qui se dérouleront au sein du Parti québécois dans les prochains mois, j’ai peine à croire que le militant moyen et *articulé* en sortira gagnant », écrit encore M^{me} Long.

Jointes hier, Marie Malavoy et le directeur général sortant du PQ, Martin Dubé, ont indiqué que personne de la direction n’avait pu expliquer à la région de Montréal-Ville-Marie les mécanismes de préparation des chantiers. Sur le programme, par exemple, le député Daniel Turp et les membres de la direction Marie Malavoy et Jean François Thuot feront entendre la voix des militants, même si on y trouve aussi Richard Nadeau, un politologue issu du cabinet du chef Bernard Landry, illustre M. Dubé.

Pour des militants péquistes, toutefois, l’intervention de gens de l’extérieur ne laisse rien présager de bon pour le PQ : « Des spécialistes, des politologues, rappelons-nous ce qu’était venu dire Jean-Herman Guay au dernier Conseil national : *Vous devez oublier votre rêve de souveraineté* », dénonçait hier le président de Crémazie, Maxime Barakat. « Le programme du PQ, cela se fait par les militants du PQ », résume-t-il.

Il craint aussi que la direction du parti veuille modifier les statuts du PQ dès la fin de 2004, changeant les règles du jeu pour le congrès du printemps 2005. « Ce n’est pas vrai qu’à 300 personnes, on va changer ce qui a été décidé par 2000 militants en mai 2000 », dit-il.

Après avoir refusé la tenue d’un congrès en 2004, la direction péquiste devra vivre avec sa décision. « Toucher aux statuts dans une autre instance serait un détournement de mandat », lance l’ancien employé du cabinet de Pauline Marois.

À cela, Marie Malavoy rétorque : « M. Barakat est bien frileux et je le déplore. » Elle estime que l’apport d’idées nouvelles par des gens qui ne sont pas des militants de longue date sera salulaire au Parti québécois. Il n’est pas question de faire du conseil national de l’automne 2004 un mini-congrès pour chambarder les règles du PQ, souligne-t-elle, perplexe devant une résolution de la Mauricie qui préconise une telle instance.

En revanche, modifier les statuts avant le congrès présenterait bien des avantages. On pourrait dès lors décider que le poste de président du PQ est différent de celui de chef du parti, comme dans les autres formations politiques. Or, pour se refléter aux élections du congrès de 2005, cette modification doit être approuvée au préalable par les membres, observe M^{me} Malavoy.

Huit mois après les élections, les Québécois choisiraient le PQ

DENIS LESSARD

QUÉBEC — Huit mois après les dernières élections générales, à l’issue de plusieurs semaines de perturbations, les Québécois rendraient un tout autre verdict s’ils étaient à nouveau appelés aux urnes. C’est le PQ qui aurait été porté au pouvoir si des élections avaient eu lieu cette semaine.

C’est ce qu’affirme la maison CROP en se fondant sur son plus récent sondage, réalisé du 5 au 17 décembre. Avant la répartition des 15 % d’indécis, la maison de sondage constate que 34 % des électeurs auraient appuyé le PQ, 32 % le Parti libéral et 17 % auraient voté en faveur de l’Action démocratique du Québec.

En répartissant les indécis selon une formule qui tient compte de leurs autres réponses, en particulier sur la question référendaire, CROP estime que péquistes et libéraux auraient obtenu la même part des suffrages, soit 39 %. L’ADQ aurait obtenu 20 % des voix, le seuil nécessaire à sa reconnaissance comme parti à l’Assemblée nationale et deux points de plus que son score du 14 avril.

Compte tenu de la concentration du vote libéral dans certaines circonscriptions, notamment dans l’ouest de Montréal, une telle égalité entre libéraux et péquistes

aurait assuré une nette majorité de sièges au Parti québécois, observe Claude Gauthier, vice-président de CROP.

Aux élections d’avril dernier, le PQ avait récolté 33 % des voix contre 46 % au PLQ et 18 % à l’ADQ. Aux élections de 1994 et de 1998, libéraux et péquistes s’étaient partagé presque également le vote, une égalité qui avait donné de confortables avances en nombre de sièges à Jacques Parizeau et à Lucien Bouchard.

Toutefois, Claude Gauthier souligne qu’il faut rester prudent

SONDAGE CROP - LA PRESSE									
Satisfaction à l'égard du gouvernement									
Diriez-vous que vous êtes très satisfait(e), plutôt satisfait(e), plutôt insatisfait(e) ou très insatisfait(e) du présent gouvernement du Québec?									
	5-17 déc. 2003	13-23 nov. 2003	18-29 sept. 2003	2-9 avril 2003	21-29 mars 2003				
TRÈS/PLUTÔT SATISFAITS	34%	45%	46%	51%	53%	TRÈS/PLUTÔT SATISFAITS	36%	43%	51%
PLUTÔT/TRÈS INSATISFAITS	60%	49%	45%	46%	42%	PLUTÔT/TRÈS INSATISFAITS	58%	49%	41%
SANS OPINION	6%	6%	8%	4%	6%	SANS OPINION	6%	8%	8%
■ Le gouvernement était alors dirigé par Bernard Landry									
MÉTHODOLOGIE: Les résultats du sondage reposent sur 986 entrevues téléphoniques effectuées du 5 au 17 décembre 2003 dans le cadre du sondage omnibus CROP-express. D'un point de vue statistique, un échantillon de cette taille (n=986) est précis à 3 points près, 19 fois sur 20.									

lorsque les répondants sont appelés à se prononcer quand on est encore très loin du prochain scrutin. Les gens peuvent alors donner libre cours à leur mécontentement, sans conséquence.

Même si les élections ne sont pas pour demain, les chiffres de CROP sont susceptibles d’inquiéter les stratèges de Jean Charest. Avant la répartition des 16 % d’indécis, chez les francophones, le PQ récolte 39 % des suffrages contre 25 % aux libéraux et 17 % à l’ADQ.

Depuis septembre dernier, la cote du PLQ chez les francophones a constamment chuté, passant progressivement de 31 à 28 % pour s’arrêter à 25 %. L’appui des francophones au PQ est stable depuis septembre, oscillant entre 38 et 39 %.

À Montréal, habituellement un château fort libéral, les deux partis sont à égalité avec chacun 35 %. « Quand on se rappelle que les anglophones et les allophones sont très majoritairement libéraux, on peut penser que les francophones de l’île de Montréal sont clairement en faveur du PQ », observe M. Gauthier.

Particularité : dans la région de

Québec, l’Action démocratique a fait le plein d’appuis avec 32 % des intentions de vote contre 26 % au PLQ et 24 % au PQ.

Le fait que le mécontentement puisse être exprimé sans conséquence explique aussi, selon M. Gauthier, la remontée subite de l’option souverainiste dans ce sondage. Appelés aux urnes cette semaine, pas moins de 47 % des Québécois auraient approuvé le mandat de négocier la souveraineté assortie d’un partenariat avec le reste du Canada (la question du référendum de 1995). Selon M. Gauthier, ce taux avait déjà été observé en octobre par CROP, dans une enquête réalisée pour le compte du Conseil pour l’unité canadienne. C’est un sommet depuis le vote d’il y a huit ans, où les souverainistes avaient obtenu 49,4 % des voix.

Dégelée au Bloc

La remontée de la faveur du PQ n’entraîne aucune embellie pour le Bloc québécois, qui se trouve loin derrière le Parti libéral du Canada au Québec en prévision des élections d’avril prochain. L’arrivée de Paul Martin à la barre du PLC n’a pas entraîné de re-

montée dans le sondage CROP, l’effet du départ de M. Chrétien étant probablement assimilé depuis longtemps par les électeurs.

Si des élections fédérales avaient eu lieu cette semaine, le PLC aurait obtenu 50 % des suffrages, contre 35 % au Bloc québécois. Le nouveau Parti conservateur aurait obtenu 5 % des voix et le Nouveau Parti démocratique 9 %, après une répartition proportionnelle des 17 % d’indécis. Pour Claude Gauthier, d’après ces chiffres, il faut s’attendre à un « balayage » par les libéraux de Paul Martin.

Ces scores sont pratiquement inchangés par rapport à ce qui avait été observé en septembre puis en novembre dernier. Aux élections générales de novembre 2000, les libéraux fédéraux avaient obtenu 44 % des voix au Québec, contre 40 % au Bloc québécois.

Dans les régions de Montréal et de Québec, le PLC obtient 55 % d’appuis contre 32 % au Bloc québécois. Pour le reste de la province, la joute promet d’être plus serrée : le PLC glisse à 45 % et le Bloc québécois atteint 39 %.

Le PLC obtient l’appui de 44 % des francophones contre 41 % au Bloc québécois.

Les libéraux ont berné la classe moyenne, affirme Mario Dumont

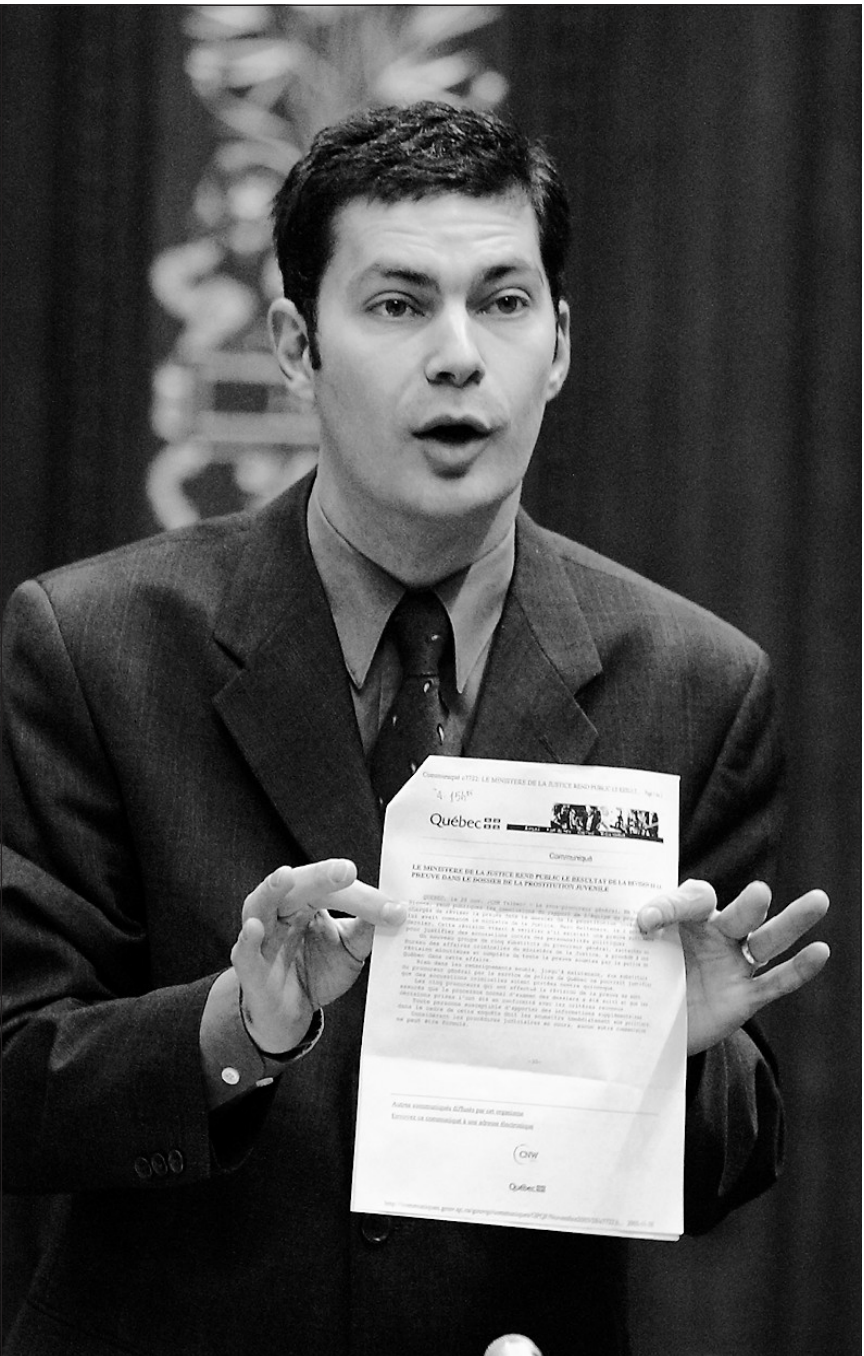


PHOTO PC

Mario Dumont (photographié ici dans un autre contexte) n’a pas ménagé le gouvernement libéral hier lors de son bilan de la session parlementaire.

GILLES NORMAND

QUÉBEC — Le cadeau de Noël du gouvernement Charest aux Québécois se traduit essentiellement par des hausses de tarifs et de taxes qui imposent de nouvelles factures à la classe moyenne, a affirmé Mario Dumont, en dressant hier son bilan de la session parlementaire qui a pris fin dans le tumulte cette semaine.

« Ce gouvernement a berné la classe moyenne le 14 avril », s’est indigné le chef de l’ADQ, qui soutient que l’année 2004 coûtera cher aux Québécois.

« Le Parti libéral s’était engagé à baisser les impôts et, en l’élisant pour former le gouvernement, les citoyens espéraient avoir plus d’argent dans leurs poches. Mauvaise surprise pour les contribuables, c’est précisément le contraire qui se produit après huit mois de gouvernement libéral : que l’on pense aux garderies, au transport

« En l’élisant (le PLQ), les citoyens espéraient avoir plus d’argent. »

en commun, à l’électricité, au tabac, à l’impôt foncier et aux tables d’impôt », a-t-il indiqué, en précisant que les hausses de tarifs et de taxes étaient évaluées à 926 millions.

Pour étayer son propos, M. Dumont a chiffré ce qu’il en coûterait de plus à un couple avec deux enfants utilisant la garderie et vivant en banlieue de Montréal, avec un revenu de 65 000 \$. Cette famille paiera 1733 \$ de plus en 2004, la facture étant ventilée comme suit : 1000 \$ de plus pour la garderie, 228 \$ pour le transport en commun pour deux personnes, 73 \$ en raison des nouvelles tables d’impôt, 96 \$ pour l’électricité, 260 \$ pour le tabac et 76 \$ de plus pour l’assurance médicaments de deux adultes. Le même calcul a été fait pour une personne aînée vivant

seule en appartement à Montréal, avec un revenu de 15 000 \$ et utilisant le transport en commun. Dans ce cas, il en coûtera 319 \$ de plus en 2004. « C’est énorme dans un budget familial. Il reste à voir à combien se chiffreront les baisses d’impôt promises », a-t-il ajouté.

Pour le chef adéquiste, les premières actions du gouvernement Charest ont été marquées par la précipitation et l’incohérence. « Ce gouvernement est mené par la seule volonté de boucler son budget avec des mesures strictement comptables. Son manque de vision est flagrant et son action est clairement improvisée. Les engagements électoraux ont été balayés du revers de la main et la volonté des citoyens a été ignorée », a-t-il insisté.

Mario Dumont estime que son parti a offert une opposition constructive et dynamique, contrairement au Parti québécois, qui s’est opposé systématiquement à tous les projets de loi.

« Nous, nous avons approuvé trois projets de loi avec lesquels nous étions d’accord, dont le projet de loi 31 (favorisant la sous-traitance) », a-t-il précisé.

Les intérêts et les besoins de la classe moyenne ont été soutenus par l’ADQ, a-t-il expliqué. Il ajoute que son parti est intervenu à maintes reprises dans le dossier des mauvais traitements réservés aux aînés et aux personnes handicapées dans certains centres d’hébergement, et qu’il a proposé la création d’une commission d’enquête publique pour faire la lumière sur la question.

M. Dumont et son collègue, le député des Chutes-de-la-Chaudière, Marc Picard, ont bien sûr rappelé leur bataille de tous les instants pour obtenir un temps de parole correspondant davantage aux résultats du scrutin du 14 avril, alors que 700 000 personnes ont voté pour l’ADQ. Le parti a obtenu des appuis populaires et compte relancer le dossier en 2004. « Nous n’avons pas épuisé tous nos recours », a conclu Mario Dumont.

NISSAN

Truc n°14 pour survivre au temps des fêtes



CHANGEZ POUR DU NEUF



SPÉCIAL DE FIN D'ANNÉE

1^{er}

Jusqu'au
2 janvier 2004

VERSEMENT DE LOCATION PAYÉ PAR NISSAN!††

Pathfinder Chinook 2004

LOCATION À PARTIR DE

399\$
/MOIS†

Comptant initial de **4 495\$**
(transport et préparation compris)

FINANCEMENT À L'ACHAT

3,8%**

PRIX À L'ACHAT

36 200\$*
PDSF

- Moteur V6 de 240 chevaux
- Boîte de vitesses automatique
- Jantes en alliage de 16 po
- Climatiseur
- 4 roues motrices tout mode / automatique
- Toit ouvrant électrique avec glace coulissante
- Commande audio et régulateur de vitesse sur le volant de direction
- Radio Bose^{MD} 150 watts avec changeur 6 CD intégré
- Élargisseur d'ailes
- Sellerie de tissu spécial Chinook
- Et beaucoup plus!



Quest 2004

LOCATION À PARTIR DE

399\$
/MOIS†

Comptant initial de **3 495\$**
(transport et préparation compris)

FINANCEMENT À L'ACHAT

3,8%**

PRIX À L'ACHAT À PARTIR DE

32 900\$*
PDSF

- Moteur V6 de 240 chevaux
- Boîte automatique à 4 rapports
- Siège de la 2e et 3e rangée se repliant à plat
- Régulateur de vitesse
- Système antidémarrage du moteur
- Dispositif ABS et freins à disque aux 4 roues
- Climatisation avant et arrière
- Contrôle de traction
- Système audio AM/FM/CD 150 watts
- 2 coussins gonflables
- Rideaux gonflables (toutes les rangées)
- Sièges avant chauffants
- Ordinateur de bord
- Et beaucoup plus!

SIÈGES DE LA 2^e RANGÉE SE REPLIANT À PLAT
SIÈGES AVANT CHAUFFANTS
RIDEAUX GONFLABLES MONTÉS AU PAVILLON
TÉLÉDÉVERROUILLAGE DES PORTIÈRES
LECTEUR CD
HUIT HAUT-PARLEURS
CHAUFFE-BLOC

NISSAN	HONDA	TOYOTA
QUEST 3.5S 240 HP	ODESSEY LX 240 HP	SIENNA LE 230 HP
✓	--	--
✓	--	--
✓	--	--
✓	--	✓
✓	--	✓
✓	--	--
✓	--	--

AUTRES VERSEMENTS DE LOCATION PAYÉS PAR NISSAN!††

Sentra, Xterra ou Frontier 2004

www.nissan.ca 1 800 387-0122

JUSQU'À 21H LES SOIRS DE SEMAINE†

†Location de 48 mois pour le Pathfinder Chinook 2004 avec boîte de vitesses automatique (5CRG74 AE00) et la Quest 3.5 S 2004 avec boîte de vitesses automatique (V6RG74 AA00). Acompte ou échange équivalent de 4 495 \$ pour le Pathfinder Chinook et de 3 495 \$ pour la Quest. Limite de 24 000 km par année avec 0,10 \$/km extra. Premier versement et dépôt de sécurité équivalent à un versement mensuel, toutes taxes comprises, requis à la livraison. ††Le premier versement est acquitté par Nissan Canada pour les modèles neufs et de démonstration du Pathfinder Chinook 2004. Le premier versement client est exigible 30 jours après la date de signature du contrat de location. Les 2 premiers versements sont acquittés par Nissan Canada pour les modèles Sentra 2004. Le premier versement est acquitté par Nissan Canada sur les modèles Xterra ou Frontier 2004 et les modèles Altima, Xterra ou Frontier 2003. Ces offres ne peuvent s'appliquer aux locations pré-acquittées. *PDSF du Pathfinder Chinook avec boîte de vitesses automatique (5CRG74 AE00) et de la Quest avec boîte de vitesses automatique (V6RG74 AA00). **Taux de financement de 3,8 % à l'achat pour le Pathfinder Chinook 2004 et la Quest 2004 pour les termes jusqu'à 36 mois. Assistance routière 24 h. †, ††, *, **Taxes, immatriculation, assurances, obligations sur pneus neufs, frais d'enregistrement RDPRM et frais du concessionnaire en sus sur toutes les offres de location ou d'achat, transport et préparation (986 \$ pour le Pathfinder et 995 \$ pour la Quest) en sus sur les offres d'achat. Sur approbation du crédit. Offre d'une durée limitée. Les concessionnaires peuvent vendre/louer à prix moindre. Offres disponibles seulement chez les concessionnaires participants. Voir votre concessionnaire participant pour tous les détails. Les modèles illustrés sont à titre indicatif seulement. †Chez les concessionnaires participants. Nissan, le logo Nissan, la signature «Découvrir...» et les noms des modèles Nissan sont des marques de commerce de Nissan.



ACTUALITÉS

Le taux de criminalité au Québec continue de baisser

ROLLANDE PARENT
PRESSE CANADIENNE

Le taux de criminalité au Québec a poursuivi sa tendance à la baisse en 2002 pour atteindre un niveau comparable à celui de la fin des années 1970.

C'est la baisse de la criminalité contre la propriété, qui représente près des trois quarts des infractions au Code criminel, qui explique cette tendance générale. Quant au taux de criminalité contre la personne, il est demeuré stable. Ces données proviennent du rapport annuel *Statistiques 2002 sur la criminalité au Québec* et sont basées sur les crimes déclarés aux services policiers. On y apprend qu'il y a eu en 2002 une baisse des homicides, des ten-

tatives d'homicide, des vols de véhicules, des introductions par effraction et des crimes d'incendie. À l'inverse, il y a eu davantage d'enlèvements, de cas de négligence criminelle et de prostitution. Pour ce qui est plus particulièrement du nombre de vols de véhicules, on note qu'il est à son plus bas depuis 12 ans, avec un peu plus de 40 000 vols signalés. Le rapport démontre que la criminalité se distribue inégalement dans les 17 régions administratives du Québec. Les régions de Montréal, de l'Outaouais et des Laurentides affichent des taux de criminalité supérieurs à la moyenne québécoise. À l'opposé, les régions de Chaudière-Appalaches, de la Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine et du Bas-Saint-Laurent ont le taux de criminalité le plus bas de la province.

Par ailleurs, la région du Nord-du-Québec se distingue par un taux de criminalité contre la personne nettement supérieur à l'ensemble du Québec. On signale année après année dans cette région plus de crimes contre la personne que la moyenne, mais, en contrepartie, la criminalité contre les biens y est peu élevée en comparaison des autres régions (deux fois et demie moins élevée que la moyenne québécoise). Après le Nord-du-Québec, Montréal et l'Outaouais sont les deux régions qui enregistrent le taux le plus élevé de crimes contre la personne, tandis que les régions de l'Estrie et de Chaudière-Appalaches ont le taux le plus bas. Quant aux infractions relatives aux stupéfiants, elles poursuivent la croissance amorcée au début des

années 1990, en raison principalement de l'augmentation des infractions liées au cannabis. On constate en outre que la criminalité chez les jeunes semble davantage axée sur les biens. Elle se manifeste principalement par des incendies criminels, des méfaits, des vols de véhicules, des vols de moins de 5000 \$, des infractions relatives aux drogues et aux stupéfiants ainsi que des introductions par effraction. Les jeunes commettent plus de 25 % des crimes contre la propriété et 15 % des crimes contre la personne. La criminalité est généralement de cinq à six fois plus élevée chez les hommes que chez les femmes, et huit fois plus élevée chez les hommes dans le cas des infractions relatives aux drogues et aux stupéfiants.

La police coûte 7,8 milliards

PRESSE CANADIENNE

OTTAWA — Les Canadiens ont déboursé 7,8 milliards pour les services de police l'an dernier, soit une moyenne de 250 \$ par personne, a fait savoir Statistique Canada, hier. Les dépenses totales au chapitre des services de police en 2002 étaient en hausse de 5 % par rapport à l'année précédente, a précisé l'agence fédérale, faisant état de données figurant dans un nouveau rapport où l'on constate que les budgets des services policiers et le nombre d'agents augmentent depuis les cinq dernières années. Au 15 juin de cette année, on comptait 59 494 policiers au pays, en hausse de 2 % par rapport à 2002, pour un taux de 188 policiers pour 100 000 habitants.

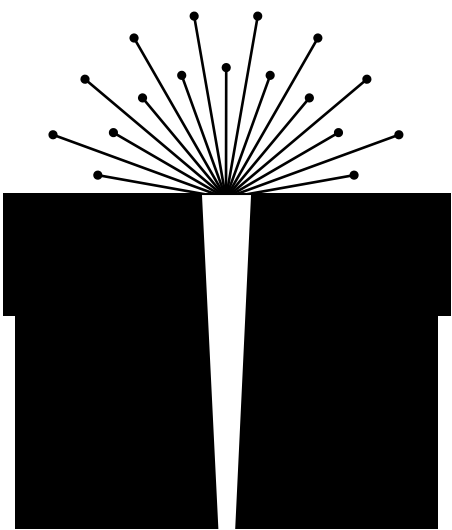
Bouclez vos achats!

Les huit heures des emplettes des fêtes.

Aujourd'hui seulement,

Holt Renfrew offre à sa clientèle une réduction de 25 % sur le prix courant de *presque* toute la marchandise en magasin!*

Ne manquez pas cette occasion de boucler vos achats en beauté. Faites vite et économisez gros.



25 % de réduction

sur le prix courant de la mode et des accessoires d'hiver pour hommes et femmes, ainsi que des cadeaux et produits gourmet.

Horaire des fêtes : 9 h à 17 h.**

Le samedi 20 décembre

*Sous réserve de certaines restrictions. Cette offre exclut les produits de beauté, les fragrances, les services, Tiffany, les produits gastronomiques apprêtés et d'autres rayons sélectionnés. Aucun rajustement de prix sur les achats antérieurs. Veuillez vous adresser à un conseiller à la vente pour plus de détails.

**Dans les autres provinces, tous les magasins Holt Renfrew sont ouverts de 9 h à 21 h.

HOLT RENFREW

MONTRÉAL : 1300, RUE SHERBROOKE OUEST (514) 842-5111
WWW.HOLTRENFREW.COM

RECTIFICATIF la Baie RECTIFICATIF

Veuillez noter qu'une version erronée de l'annonce *Solde cadeau express* a été publiée dans La Presse le vendredi 19 décembre 2003.

D'abord, les heures d'ouverture de nos magasins sont les suivantes :
les samedi 20, dimanche 21 et mercredi 24 décembre de 8 h à 17 h;
les lundi 22 et mardi 23 décembre, de 8 h à 21 h.

Ensuite, nous sommes désolés de vous annoncer que les offres indiquées en bas de page, en vigueur vendredi et samedi de 19 h à 23 h, **ne sont pas valides** puisque nos magasins seront fermés durant ces heures.

Notre clientèle voudra bien excuser ces erreurs hors de notre contrôle.



Nos meilleurs voeux de bonheur, de santé et de prospérité à vous et à vos proches.

Que la sérénité et la joie vous habitent tout au long de la nouvelle année!



NOVARTIS

www.novartis.ca



AILES
LES AILES DE LA MODE

**N'OUBLIEZ
PERSONNE**

**25%
À
60%**

DE RÉDUCTION*

SUR PLUSIEURS ARTICLES DES
COLLECTIONS AUTOMNE/HIVER POUR

**FEMME, HOMME
ET ENFANT**

N'OUBLIEZ PAS QUE TOUS LES MAGASINS DU
GROUPE SAN FRANCISCO RESTENT OUVERTS ET,
COMME TOUJOURS DEPUIS PLUS DE 25 ANS, VOUS
Y RETROUVEREZ LA MÊME QUALITÉ DE PRODUITS ET
SERVICES À LAQUELLE VOUS ÊTES HABITUÉS.

MERCI DE VOTRE SOUTIEN!

*Marchandise sélectionnée. Réductions applicables sur le prix régulier. Non applicables sur la marchandise de base et le nouvel arrivage. Aucune rectification de prix sur ces soldes, mise de côté ni commande spéciale.



Offrez nos cartes-cadeaux
électroniques de 10 \$ à 500 \$.

www.lesailes.com

Complexe Les Ailes, centre-ville Montréal (514) 282-4537 • Mail Champlain (450) 672-4537
Carrefour Laval (450) 682-4537 • Place Ste-Foy (418) 652-4537

FORUM

Deux modèles à rejeter



LYSIANE GAGNON
lgagnon@lapresse.ca

Nous voici en face de deux modèles extrêmes, pour ne pas dire extrémistes. D'un côté, la France laïque compte interdire le port du foulard islamique à l'école publique (de même, pour faire bonne mesure, que la kippa juive et les grosses croix chrétiennes ; seuls seront tolérés les signes discrets comme les pendentifs). De l'autre, l'Ontario multiculturel abritera un tribunal islamique qui jugera les conflits familiaux et les querelles civiles entre musulmans à la lumière de la « charia »... et dont ses promoteurs espèrent qu'il s'étendra aux autres provinces.

Quel modèle choisir ? Aucun des deux !

Non pas que je ne sois pas séduite par le modèle français. Intellectuellement, j'aime bien cette idée de la laïcité intégrale des institutions publiques. La religion n'est-elle pas essentiellement affaire de vie privée ? Mais la position de la commission Stasi, officiellement entérinée par le président Chirac, m'apparaît inutilement répressive et contre-productive. Qu'on interdise aux représentants de l'État — enseignants, fonctionnaires, policiers, maires, etc. — d'arborer des signes religieux ostensibles, bravo.

C'est hélas le contraire qui se produit au Canada (et en général dans les pays de tradition britannique). Ainsi, les Forces armées et la GRC admettent le turban sikh. En banlieue de Vancouver, c'est une fonctionnaire en foulard qui vous accueille à l'entrée d'un petit musée d'État sur l'histoire de la pêche locale. Et l'on a vu à Montréal un père de famille fondamentaliste s'acharner à imposer le kirpan au mépris des règles de sécurité des écoles.

Plus récemment, Paul Martin, pourtant chef d'un gouvernement laïque, se soumettait, avant son assermentation, à une cérémonie de purification par la plume d'aigle, se laissant épousseter le corps par un chef amérindien. Même si c'était sa propre initiative, M. Martin n'a pu s'empêcher de pouffer de rire pendant ce cérémonial archaïque. (Tant qu'à y être, pourquoi n'a-t-il pas fait défiler le curé, le rabbin, le bonze, l'imam et le reste de la cohorte des thérapeutes spirituels ?)

Mais revenons à la France. Contrairement à leurs profs, les élèves des écoles publiques ne représentent ni l'autorité, ni la République, ni des modèles à suivre. Ces petites filles ne représentent qu'elles-mêmes, et ont un droit inaliénable à l'instruction publique.

Certes, le port du foulard est une tradition qui répugne à la raison et symbolise l'asservissement de la femme. Ce n'est même pas vraiment une question de liberté religieuse, au sens où cela n'est pas requis par le Coran. Mais si l'on rejette ces jeunes filles, pour qui l'école publique est l'unique voie d'intégration et le seul moyen d'échapper à la tutelle parentale, où se retrouveront-elles ? Dans les écoles privées musulmanes, où l'on en fera de bonnes petites fondamentalistes ? Ou, alors — pire — reléguées à la maison ?

La décision française envoie des signaux dangereux. D'une part, pour éviter de stigmatiser les musulmans, on place la kippa, simple symbole de soumission à Dieu, et la croix, simple évocation du Christ, sur le même pied que le foulard, dont la charge symbolique est carrément sexiste.

D'autre part, en bannissant tous les signes religieux de cette école publique qui est l'incarnation suprême de la République, l'État français sonne indirectement la charge contre ceux qui les portent dans quelque espace public que ce soit — dans la rue, le métro, les magasins. C'est presque un encouragement à dénigrer ou à harceler les musulmanes voilées ou les juifs portant la kippa.

La France se prépare des lendemains houleux avec cette décision brutale qui souffre d'un excès de rationalité. Elle risque d'accroître la marginalisation de la minorité musulmane, voire de favoriser, par réaction, la propagation de l'islamisme radical.

Quant à l'introduction de la charia dans le monde juridique canadien, qu'en dire sinon qu'il s'agit d'une abominable perversion de l'esprit de tolérance ?

On ne verra pas de femmes adultères lapidées dans les rues de Toronto, car les jugements ne pourront aller contre le code criminel ; mais les verdicts concernant le divorce ou l'héritage seront inspirés par des codes patriarcaux qui vont violemment à l'encontre des lois canadiennes.

Mumdaz Ali, l'un des promoteurs de ce tribunal islamique (qui compte dix femmes sur 50 juges) ne s'en cache même pas. Il déclarait l'autre jour qu'il est bien normal que la charia favorise les maris aux épouses et les frères aux sœurs, puisque « l'homme a le devoir de s'occuper de la femme »...

Les juifs religieux et les autochtones ont déjà droit à des tribunaux analogues. Ce n'est pas d'avantage acceptable. Même (et surtout) en matière familiale, il ne devrait y avoir qu'une loi : la même pour tous.

Entre la dangereuse rigidité française et l'absurde laissez-faire canadien, il y a beaucoup de place pour des formules modérées, respectueuses à la fois de la liberté de religion et du caractère laïque de l'État.

Pourquoi?

À travers l'alpinisme, on découvre toute l'importance du don de soi et de l'entraide

CLAUDE-ANDRÉ NADON
L'auteur est alpiniste et coréalisateur du film Un Everest de l'intérieur, l'histoire de quatre Québécois partis à la conquête de la face nord de l'Everest, au mois de mai 2000. Nous publions son texte dans le cadre du dossier sur l'entraide que La Presse publie aujourd'hui dans ses différents cahiers à l'occasion de Noël.

Lorsqu'on passe le tiers de son année à geler suspendu à la paroi d'une montagne éloignée, l'autre tiers à y rêver et le dernier tiers à trouver les sous nécessaires pour y retourner, on doit forcément se poser la question : pourquoi ? Est-ce que le risque d'y perdre sa vie en vaut véritablement la peine ? Quelles sont les motivations réelles qui nous poussent ? Pourquoi tant souffrir ?

Se poser la question est une démarche qui est essentielle et qui requiert beaucoup d'honnêteté. Car à chaque départ, on laisse derrière soi, amis, blondes et famille avec l'idée que c'est peut-être la dernière fois qu'on se voit. Ils vivent dans l'inquiétude et le doute pendant que nous vivons nos aventures.

C'est une obsession qui est fondamentalement égoïste. Grimper ne change pas le monde. Avec le temps, je réalise toutefois que les aventures qu'on vit dans les coins reculés prennent un sens uniquement si nous réussissons d'une quelconque façon à partager cette expérience, à redonner à la communauté, qu'elle soit aussi petite que notre cellule familiale ou aussi grande que la société. Faire des sports de plein air nous enseigne une foule de leçons ; toutefois, apprendre engendre des responsabilités.

« Freaks » et « granos »

Au début, ce qui m'avait attiré à l'escalade et au plein air en général, c'était les gens qui composaient ce groupe restreint et éclectique. C'était une bande chaleureuse de *freaks* et de *granos*. Il y avait une vision alternative de comment faire les choses. Ils étaient passionnés de la nature et pratiquaient l'escalade, le kayak ou le ski de fond pour pouvoir entrer en contact avec la nature de façon encore plus intime. Ils tentaient systématiquement de dépasser les limites imposés par la société. Ils vivaient dans la marge et y trouvaient leur compte. Ils m'ont sensibilisé au fait que le plein air était plus qu'une simple activité pour passer le temps. C'était un moyen unique d'expérimenter la vie. J'étais curieux de savoir comment la pratique de ces sports de plein air engendrait une prise de conscience qui modifiait nos comportements dans la vie de tous les jours.

C'est durant ces étés inoubliables, il y a une quinzaine d'années, que j'ai entendu parler pour la première fois d'André Laperrière. Grimpeur pionnier de Val-David, premier aventurier professionnel du Québec, cascadeur de cinéma, il avait tout pour m'inspirer. Ce n'est que beaucoup plus tard, au moment où je me préparais à aller à l'Everest que je l'ai rencontré pour la première fois. Il a accepté notre invitation et on a partagé une cordée. Un lien unique s'est développé comme avec chaque grimpeur avec qui j'ai eu la chance d'aller en montagne.

Comment faire autrement lorsqu'on est garant de la vie de l'autre et vice-versa. La notion de cordée en montagne est un des éléments qui me fascine le plus. On y découvre le vrai partage inconditionnel, celui qui nous pousse à donner notre dernier bout de chocolat même si on n'a pas mangé en 20 heures. On apprend à soutenir et à encourager l'autre même si nous-mêmes sommes figés de peur. Finalement on apprend à surmonter les pires conflits car celui avec qui l'on aura un désaccord est également celui qui vous aidera à vous rendre au sommet.

Les leçons apprises durant ces longs moments en nature en compagnie de mes par-



Martin Boiteau, le compagnon de cordée de Claude-André Nadon lors de l'escalade de la face nord de l'Everest, en 2000.

tenaires de cordées sont déterminantes. Une des plus grandes leçons apprises est le don de soi à travers l'action communautaire sous toutes ses formes. Les gens que j'admire le plus sont ceux qui ont réussi justement à transférer leurs expériences d'aventure en plein air vers des actions positives et concrètes au sein de leur communauté.

Ce sont les longues conversations avec André durant les nuits de tempête qui m'ont fait comprendre la valeur et l'importance de redonner à la communauté. Voici un homme qui a passé plus de temps en nature que n'importe qui et qui aujourd'hui montre l'exemple en travaillant d'arrache-pied à protéger nos sites d'escalades qui sont présentement en grand danger de disparaître.

Des centaines d'heures de bénévolat à parcourir la province en tentant de créer des standards pour rendre l'escalade plus sécuritaire, à nettoyer des sentiers et des parois un peu partout pour faciliter l'accès à tout le monde. Sa détermination forgée au gré de ses expéditions et les enseignements appris dans la forêt boréale le poussent aujourd'hui à prendre les devants et s'impliquer auprès de la communauté de grimpeurs.

Plus grande inspiration

Ma plus grande inspiration en escalade, le grimpeur italien Reinhold Messner me fasci-

nait autant pour ses exploits en montagne que pour ses engagements écologiques. Le premier qui a prouvé, en 1978, que l'Everest se grimpait sans oxygène, a surtout établi l'éthique qui est encore de mise aujourd'hui, celle de grimper plus avec moins ; c'est-à-dire avoir le moins d'impact sur la nature tout en accomplissant les exploits les plus grands. Le moyen est tout aussi important que la fin.

Il y a également Yvon Chouinard, grimpeur légendaire américain (de parents québécois) qui développera éventuellement deux des compagnies les plus importantes du secteur manufacturier de plein air soit Black-Diamond et Patagonia. L'escalade l'a sensibilisé à la fragilité de la nature et l'a poussé à développer son entreprise de la façon la plus équitable possible. Il a prouvé que l'on pouvait être à la fois à la tête d'une multinationale et être militant écologiste. La compagnie qu'il a fondée est un modèle exemplaire du bon citoyen corporatif. Il se sert de sa compagnie pour changer le monde.

Plus près de nous, Mikaël Rioux, guide de plein air et grand voyageur, s'est fait connaître lorsqu'il est resté perché 36 jours au-dessus de la rivière Trois-Pistoles pour la sauvegarder face à la menace d'une mini-centrale hydroélectrique. J'aime croire que ce sont les moments passés à jouer dehors dans la nature qui l'ont sensibilisé et motivé à l'action.

À une plus petite échelle, Martin, mon compagnon de cordée avec qui j'ai souffert le plus en montagne, représente aussi cette démarche en étant un des meilleurs pères que je connaisse. Cet acte suprême du don de soi et il le remplit à merveille, en partie parce qu'il est devenu une meilleure personne en ayant connu l'alpinisme.

Ces quelques exemples d'aventuriers me prouvent que l'alpinisme et le plein air en général ne sont pas futiles si on réussit à réintégrer les apprentissages en montagne dans la vie normale. Que la sensibilité développée face à la nature et autrui puisse porter à l'action.

Le fabuleux grimpeur français Lionel Terray a titré son livre *Les Conquérants de l'inutile*. Je souhaite ardemment qu'il ait un peu tort. Que l'escalade soit plus qu'une activité pour se divertir. J'ai encore une vision romantique de l'alpinisme forgée par deux siècles de grimpeurs qui sont venus avant nous et qui nous ont sensibilisés sur l'immense valeur de cette relation intime avec la montagne et de façon plus large, la nature.



Claude-André Nadon, André Laperrière, Bernard Moujat et François Joubert à leur camp de base de la face nord de l'Everest.

André Desmarais > Président du conseil d'administration
Guy Crevier > Président et éditeur
Philippe Cantin > Vice-président à l'information et éditeur adjoint
Éric Trottier > Directeur de l'information André Pratte > Éditorialiste en chef

LA PRESSE

ÉDITORIAUX

Un laxisme déplorable

Nous publions aujourd'hui et de main deux éditoriaux sur les problèmes de la Société générale de financement.



mboisver@lapresse.ca
MICHÈLE BOISVERT

Après avoir laissé planer un parfum de catastrophe autour des pertes non révélées à la Société générale de financement, le ministre Séguin a finalement dévoilé l'ampleur des dégâts mardi, lors de la présentation de sa synthèse des opérations financières du gouvernement.

Les données publiées par le ministre des Finances établissent à 644 millions de dollars les pertes de la Société générale de financement pour les années 2003, 2004 et 2005. Il s'agit là de déficits forts importants qui affectent directement la santé des finances publiques du Québec. A-t-on noirci à dessein le portrait financier de la SGF pour faire porter à l'ancienne

L'État a toujours un rôle à jouer dans le financement d'entreprises, mais ce rôle devra être davantage encadré.

administration l'odieux du manque à gagner auquel fait face l'actuel gouvernement ? C'est possible, mais en partie seulement. Car si l'établissement de la juste valeur comptable d'un placement dans une entreprise, surtout lorsqu'elle est privée, n'est pas une science exacte, il n'en demeure pas moins que cette valeur se situe généralement à l'intérieur d'une fourchette fixée en fonction de règles comptables établies.

Mais au-delà de cette guerre de chiffres et du capital politique que l'on cherche à en tirer de part et d'autre, un fait demeure : la gestion de la SGF a été l'objet d'un laisser-

aller inacceptable au cours des dernières années de la présidence de Claude Blanchet. Et malheureusement pour les fonds publics, les ratés de cette société gouvernementale ne s'expliquent pas uniquement par la conjoncture difficile et l'éclatement de la bulle technologique.

Bénéficiant d'une injection massive de fonds publics, quelque 1,3 milliard de dollars au cours des cinq dernières années, dont 700 millions pour la seule année 2001, les gestionnaires de la SGF se sont mis à investir à tout crin.

Les données recueillies par le comité Brunet, un comité mis sur pied en juillet dernier pour passer en revue les sociétés publiques de capital de risque, sont pour le moins éloquentes à ce sujet. Le nombre d'entreprises en portefeuille est passé de 28, à la fin de 1997, à 147, au 30 juin 2003. Devant une telle croissance, il est évident que la recherche du rendement n'était pas le motif prioritaire des investissements consentis. L'attribution des généreuses primes dévoilées par *La Presse* en est la preuve. Lorsqu'il s'agissait de récompenser les gestionnaires, c'est le volume des investissements réalisés qui primait sur le rendement. Une pratique condamnable qui favorisait un laxisme déplorable.

Cette course aux placements a eu bien sûr des conséquences malheureuses sur le choix des investissements à réaliser. Métaforia, le complexe de divertissement techno qui a finalement fait faillite en est un des exemples les plus probants. Mais outre les mauvais placements, le suivi offert aux entreprises a souffert de cette frénésie. Les entrepreneurs qui souhaitaient être épaulés par leur nouveau partenaire financier se retrouvaient trop souvent livrés à eux-mêmes.

Un virage s'impose et c'est ce que préconise le rapport Brunet. Un rapport qui propose de nombreuses solutions au malaise qui existe en ce moment dans l'industrie québécoise du capital de risque. En gros, l'État a toujours un rôle à jouer dans le financement d'entreprises, mais ce rôle devra être davantage encadré.

DEMAIN : Un rapport judicieux

Dites non, M. Lord



apratte@lapresse.ca
ANDRÉ PRATTE

Des conservateurs influents tentent de convaincre le premier ministre du Nouveau-Brunswick, Bernard Lord, d'être candidat à la direction du nouveau Parti conservateur. Les deux partis de droite ayant enfin décidé de fusionner, l'offre est plus séduisante que jamais. Mais pour son bien et pour celui du pays, M. Lord doit dire non.

Il ne fait aucun doute dans notre esprit que Bernard Lord est le politicien le plus prometteur de la nouvelle génération. Mais en tentant dès aujourd'hui de prendre la tête

Malgré ses indéniables talents, Bernard Lord n'est pas prêt à gouverner le Canada en ces temps agités.

d'un parti encore informe et instable, il risque de gâcher un avenir qui pourrait être brillant.

Pour les militants conservateurs, la perspective d'une candidature Lord est évidemment alléchante. Une victoire du Néo-Brunswickois contre Stephen Harper éviterait que la fusion Alliance-PC ne tourne en prise de contrôle pure et simple du Parti progressiste-conservateur par les allianceistes, perçus par plusieurs comme de dangereux idéologues. De plus, beaucoup de bleus — et même certains allianceistes — sont convaincus que dirigé par M. Harper, le parti fusionné ne passera jamais la rampe en Ontario, et encore moins au Québec. Au contraire, M. Lord — jeune, bon orateur, parfait bilingue — a tout ce qu'il faut pour donner des bases natio-

nales au nouveau parti.

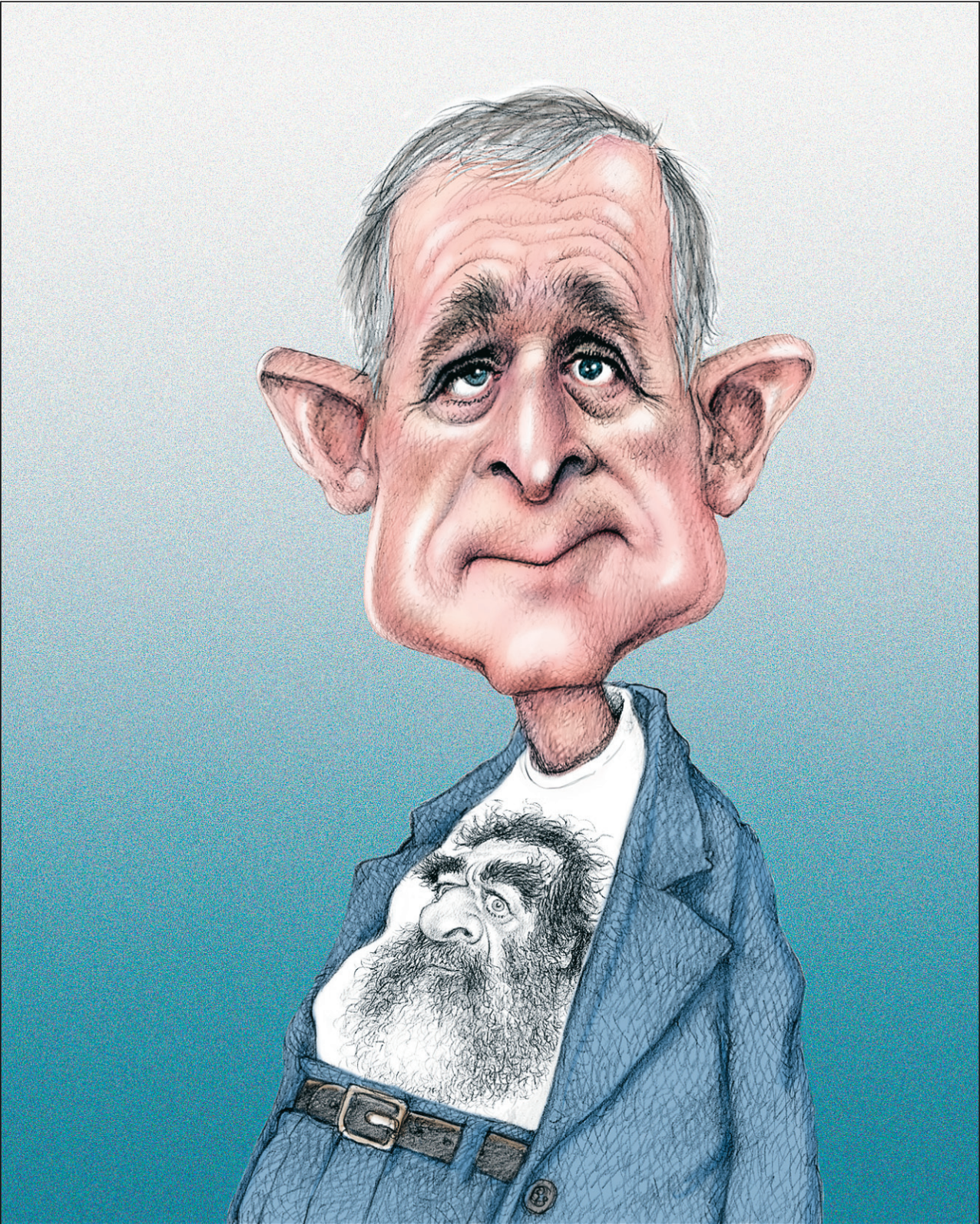
Tous ces motifs militent en faveur d'une candidature de Bernard Lord à la direction du Parti conservateur. Cependant, aussi logique qu'il paraisse, le raisonnement est davantage fondé sur des hypothèses que sur des réalités.

Première réalité : Bernard Lord est très jeune (38 ans), et n'a encore qu'une expérience politique limitée (moins de 5 ans au pouvoir). Il gouverne une petite province, et le bulletin que lui ont remis les électeurs du Nouveau-Brunswick il y a six mois — une victoire à l'arraché — n'était pas particulièrement reluisant. Autrement dit, il a encore des croûtes à manger.

Deuxième réalité : malgré quelques discours inspirants, on ne sait strictement rien des vues de Bernard Lord sur le Canada. En autant que l'on sache, le premier ministre du Nouveau-Brunswick sait peu de choses des différentes régions du pays. Rien n'indique qu'il a beaucoup réfléchi aux différents défis auxquels le Canada est confronté. Bernard Lord aime passionnément son pays. Mais cela ne suffit pas. Nous ne pensons pas qu'il soit prêt, malgré ses indéniables talents, à gouverner le Canada en ces temps agités.

Certains croient que M. Lord n'a pas le choix, qu'il se retrouve dans une situation similaire à celle de Jean Charest en 1998. M. Charest ne souhaitait pas se lancer en politique provinciale, mais il a vite conclu que les Canadiens ne lui pardonneraient pas de ne pas se lancer dans la bataille contre Lucien Bouchard ; d'une façon ou d'une autre, sa carrière fédérale était terminée.

La comparaison ne tient pas. Si M. Lord reste au Nouveau-Brunswick, personne ne lui en voudra. Une autre occasion se présentera, dans trois, cinq, dix ans. Rien ne presse : dans 20 ans, Bernard Lord aura un an de moins que Jean Chrétien lorsque celui-ci a pris le pouvoir — pour trois mandats ! — en 1993.



LES GRANDS PORTRAITS

GEORGE W BUSH

serge.chapleau@lapresse.ca

DROITS RÉSERVÉS

LA BOÎTE AUX LETTRES

> Pour nous écrire : forum@lapresse.ca

La vengeance ne sert à rien

J'ai été ébranlé de lire certains textes du courrier des lecteurs, hier, concernant la peine qui devrait être imposée à Saddam Hussein. La souffrance, la mort ou la lapidation souhaitaient trois lecteurs ! Malgré mon athéisme orthodoxe, j'aimerais bien rappeler cette paraphrase de la bible : que celui qui n'a jamais péché jette la première pierre. Aussi, ceux qui voudraient infliger de telles sentences envers le dictateur irakien démontrent qu'une grande barbarie les habite aussi. Pourquoi punir ? Pour se venger ? Sommes-nous toujours à l'ère du « oeil pour oeil, dent pour dent » ? Bien sûr que non. Enfin, je l'espère ! La punition, c'est uniquement pour garantir le bonheur et le bien-être des justes. La vengeance ne change rien. Elle n'apaise même pas la colère. Elle l'engendre, plutôt. Dans le cas de Saddam, la meilleure façon de le punir est de l'immobiliser, c'est-à-dire l'empêcher qu'il ait de nouveau sa place dans la société.

Charles Messier

Haro à l'obscurantisme !

Je suis tout à fait favorable à une loi comme celle que veut faire adopter le président Chirac, en

France, sur la laïcité. Le plus paradoxal, c'est que c'est un gouvernement de droite qui promulguera une telle loi. En fait, non seulement cette loi réaffirmera la laïcité de l'école mais elle défendra, contre l'obscurantisme des communautés musulmanes, les jeunes françaises issues de ces communautés. Par contre, nous, nous voulons nous doter d'un tribunal islamique. La France est souvent arrogante avec sa prétention à l'universel mais il faut reconnaître qu'elle est encore capable d'envergure et je m'en réjouis.

Michel Thérien
professeur honoraire, UdeM

Une affaire personnelle

À quand une décision comme en France dans notre beau pays multiculturaliste ? La religion, c'est une affaire personnelle, qui n'a pas sa place dans des institutions publiques. Peu importe la religion, même celle de la majorité, c'est chez soi, ou dans un lieu de culte qu'on doit transmettre et enseigner nos valeurs et croyances à nos enfants. À ceux qui parlent des valeurs « morales » et du « respect d'autrui » que l'enseignement religieux peut donner... qu'ils regardent un peu ce qui se passe dans les pays arabes, en Israël,

ainsi que ce qui s'est passé à l'Université Concordia, il y a quelques années. Même chez nos voisins du Sud il y a des débordements au nom de « la religion ».

Peter Daniels

Ouvert à la francophonie

C'est à l'occasion d'une assemblée d'investiture dans la circonscription de Moncton-Riverview-Dieppe, au Nouveau-Brunswick, que Monsieur Stanfield a démontré, malgré ses difficultés à s'exprimer dans la langue de Molière, son ouverture à la cause des francophones de ce pays. Lors de cette assemblée, l'un des pires ennemis de la cause francophone en Acadie, le maire Jones, était candidat à l'investiture du PC et fut élu. Le lendemain matin, Stanfield refusa catégoriquement la candidature de Jones sous la bannière du Parti conservateur et ce principalement à cause des idéologies anti-francophones de Jones. Un héritage que plusieurs francophones du pays ne sont pas près d'oublier. Monsieur Stanfield peut être considéré comme le père du PC moderne.

Serge Landry

APPEL À TOUS

Le Noël de vos rêves

Nous avons tous en mémoire un Noël particulièrement réussi, féérique. Ou bien nous rêvons que ce Noël parfait, ce sera celui de cette année. Racontez-nous votre Noël de rêve, vécu ou imaginé. Il peut s'agir d'un Noël de votre enfance, d'un Noël de vos enfants, d'un *Minuit chrétiens* ! » mémorable ou d'un sapin ÉNORME.

Une sélection des plus belles lettres sera publiée mardi prochain, avant-veille de Noël. Comme à l'habitude, vous nous faites parvenir votre texte à forum@lapresse.ca. Et Joyeux Noël !



MERCI DE FAIRE ENCORE DE FORD LE CHOIX N° 1 AU PAYS*



L'événement

**On donne
1 véhicule
par jour!**

Venez choisir votre véhicule Ford ou Lincoln 2003 ou 2004 neuf en stock et courez la chance de gagner votre achat ou votre location en entier. Il y a 7 véhicules par semaine à gagner.



ESCAPE[†]

ACHAT OU LOCATION

500 \$ GARANTI

ou

1 500 \$

2 500 \$

5 000 \$

10 000 \$

ou

GAGNEZ VOTRE VÉHICULE!

TOUT LE MONDE EST GAGNANT!

329 \$
/mois

Escape XLS 2004

- Location 48 mois
- Mise de fonds de 2 595 \$
- Transport inclus

FOCUS[†]



249 \$
/mois

Focus ZX5 2004

- Location 48 mois
- Mise de fonds de 2 195 \$
- Transport inclus

ET... OBTENEZ DÈS MAINTENANT

2003

NEUFS EN STOCK

0 %
de financement
à l'achat

jusqu'à 60 mois[†]

**+ 500 \$ à 1 500 \$ de
rabais supplémentaire^{**}**

OU

2004

NEUFS EN STOCK

0 %
de financement
à l'achat

jusqu'à 48 mois^{}**

FREESTAR[†]



329 \$
/mois

Freestar De base 2004

- Location 48 mois
- Mise de fonds de 3 995 \$
- Transport inclus



3185204A



ford.ca



Bien pensé



Photos à titre indicatif seulement. *Selon les immatriculations des véhicules de marque Ford dans les données d'immatriculation Polk de janvier 2002 à août 2003. †Transport inclus. Dépôt de sécurité (Escape : 400 \$; Freestar : 400 \$; Focus : 300 \$), mise de fonds et première mensualité exigés. Immatriculation, assurances, taxes et frais d'inscription au Registre des droits personnels et réels mobiliers en sus. Des frais de 0,08 \$ le kilomètre après 80 000 kilomètres et d'autres conditions s'appliquent. Votre conseiller Ford peut louer moins cher. **Pour connaître les chances de gagner et la répartition des prix par région, consultez le règlement du concours. Aucun achat nécessaire. Concours ouvert aux personnes résidant au Canada et détenant un permis de conduire valide. Au total, soixante-quatre (64) grands prix équivalant au coût d'achat ou de location du véhicule choisi, 25 rabais de 10 000 \$, 50 rabais de 5 000 \$, 250 rabais de 2 500 \$ et 1 000 rabais de 1 500 \$. Toutes les taxes sont calculées sur le plein prix d'achat ou de location d'un véhicule Ford ou Lincoln 2003 ou 2004 neuf en stock avant la déduction du rabais de 500 \$ et des autres rabais. Les prix seront attribués instantanément du 13 novembre 2003 au 15 janvier 2004. Question mathématique requise. Règlement complet du concours à ford.ca ou chez votre conseiller Ford. Le nombre de prix est établi au début du concours et diminue au fur et à mesure. Certaines restrictions s'appliquent. †L'offre de 0 % de financement jusqu'à 60 mois s'applique à l'achat de la plupart des véhicules Ford 2003 neufs en stock, à l'exclusion des modèles Lincoln, Thunderbird, Escape, Econoline, Série F dont le PTAC dépasse 3 856 kg ainsi que les éditions spéciales Harley-Davidson et les véhicules spéciaux SVT. †L'offre de 0 % de financement jusqu'à 48 mois s'applique à l'achat de la plupart des véhicules Ford 2004 neufs en stock, à l'exclusion des modèles Lincoln, Mustang, Thunderbird, Econoline, Ranger, Série F à cabine simple et à cabine double dont le PTAC est inférieur à 3 856 kg, Série F SuperCrew, Série F à châssis-cabine dont le PTAC est supérieur à 3 856 kg ainsi que les éditions spéciales Harley-Davidson et les véhicules spéciaux SVT. **Le rabais supplémentaire taxable du constructeur de 500 \$ à 1 500 \$ s'applique à l'achat de la plupart des véhicules Ford 2003 neufs en stock à l'exclusion des modèles Lincoln, Thunderbird, Escape, Econoline, Série F éditions spéciales Harley-Davidson et les véhicules spéciaux SVT. Les taxes doivent être calculées sur le montant total à l'achat avant la déduction du rabais. Ces offres s'adressent à des particuliers sur approbation de Crédit Ford et ne peuvent être jumelées à aucune autre, à l'exception de la remise aux diplômés pour laquelle certaines conditions s'appliquent. Ces offres s'appliquent uniquement aux véhicules neufs en stock. Certaines conditions s'appliquent. Voyez votre conseiller Ford pour obtenir tous les détails. Ces offres sont d'une durée limitée et peuvent être annulées en tout temps sans préavis.

3185207

MONTRÉAL PLUS

MONDE

L'arrondissement s'oppose au passage des autobus sur l'estacade du pont Champlain

Verdun veut un tramway, pas des autobus

BRUNO BISSON

Les élus de l'arrondissement de Verdun veulent sauver le projet de tramway moderne de 640 millions entre Montréal et la Rive-Sud et s'opposent à ce que l'estacade du pont Champlain devienne la voie royale des centaines d'autobus qui traversent le fleuve chaque matin.

Devançant de plusieurs mois les annonces de l'Agence métropolitaine de transport (AMT) et de Transports Québec, les élus de Verdun ont voté à l'unanimité, en novembre, une résolution par laquelle ils « s'opposent fermement, à nouveau, au passage des autobus sur l'estacade », tout en demandant au ministre des Transports du Québec de surseoir à ce projet qui n'a pas encore été annoncé. Les élus de Verdun, qui comptent dans leurs

rangs le responsable du développement économique à la Ville de Montréal, Georges Bossé, sont toutefois mieux informés que la majorité de la population, puisque Québec a bel et bien demandé à revoir l'ensemble du projet de l'estacade en raison des coûts prohibitifs du tramway de type SLR, dont l'AMT a fait sa priorité depuis deux ans.

Sans être carrément abandonné, ce projet a du plomb dans les rails. Malgré son coût de départ estimé à 640 millions et des obstacles physiques et techniques qui auraient certainement valu qu'on s'y attarde d'un peu plus près avant de se lancer dans de grandes études, pas moins de 15 millions ont été dépensés à ce jour pour finaliser un « avant-projet » qui ne verra sans doute jamais le jour.

Porté à bout de bras par l'ancien-

ne présidente de l'AMT, Florence Junca-Adenot, récemment remerciée par Québec, le tramway moderne qui aurait pu transporter jusqu'à 30 000 passagers d'une rive à l'autre durant les heures de pointe, n'est plus dans la mire du gouvernement. Et même à Verdun, où les élus le défendent encore, on ne se fait pas d'illusions. Alors qu'une mise en service du tramway Montréal—Longueuil apparaissait possible avant 2010, il y a deux ans à peine, personne ne s'attend plus à ce que le projet se réalise avant 2015, environ. S'il se réalise un jour.

« Le message que nous avons envoyé à Québec est bien simple, explique Georges Bossé. Les autobus sur l'estacade, on n'en veut pas. Nous n'en voulions pas en 1992, les populations de Longueuil et Montréal n'en voulaient pas non plus et après avoir étudié le projet, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) l'a rejeté lui aussi. »

Les élus de Verdun, précise-t-il, ont été informés en octobre que le gouvernement du Québec avait demandé de nouvelles études dans le cadre du projet de l'estacade, pour examiner la possibilité d'aménager cette infrastructure fédérale, construite juste à l'ouest du pont Champlain, en passage pour autobus.

Les études supplémentaires, qui sont en cours de réalisation, seront annexées aux rapports d'avant-projet de 15 millions attendus pour le tramway de l'AMT, qu'on attend maintenant pour avril 2004.

L'estacade, qui sert uniquement de piste cyclable pour le moment, s'étire à partir de l'Île-des-Soeurs jusqu'à la Voie maritime, qu'elle ne franchit pas. La construction d'un pont entre l'estacade et la Rive-Sud coûterait au bas mot 200 millions, que ce soit pour faire passer des autobus selon le nouveau scénario du MTQ, ou un tramway de type SLR comme celui dont rêvait l'AMT. L'aménagement de l'estacade en voies pour autobus ne serait pas gratuit, mais son coût serait presque dérisoire en regard de ce qu'il en coûterait en nouvelles installations pour y faire rouler un train électrique rapide. Le gouvernement du Québec, aux prises avec des restrictions budgétaires importantes, tient donc à avoir en mains toutes les données du problème afin d'améliorer la desserte Montréal—Rive-Sud.

Pour sa part, Georges Bossé ne croit pas en une voie pour autobus. Celle-ci, dit-il, coûterait 100 millions à Québec au bas mot (puisque une partie du financement viendrait d'Ottawa).

Or, malgré l'importance de l'investissement, la voie ne créerait pas

de nouveaux services et n'amènerait pas de nouvelles clientèles au transport collectif, selon M. Bossé. Elle ne ferait que déplacer sur l'estacade la circulation des quelque 400 autobus qui utilisent actuellement une voie réservée sur le pont Champlain pour franchir le fleuve aux heures de pointe.

« C'est pour cela qu'on dit au gouvernement que ça ne sert à rien de dépenser 100 millions dans une infrastructure qui ne nous permettra aucun gain en ce qui concerne le transport en commun, dit M. Bossé. Ce serait comme répéter ce qui est en train d'arriver avec le métro de Laval. Québec va dépenser 650 millions pour 3000 nouveaux usagers par jour. On aurait été aussi bien de leur acheter chacun une Volkswagen, ça aurait coûté moins cher au bout du compte. »

« Nous, on ne veut pas que ça arrive à Verdun, tranche-t-il. Si Québec et Ottawa pensent qu'ils n'ont pas les moyens d'aménager un SLR, qu'ils le disent. Mais au lieu de mettre 100 millions dans un projet dont personne ne veut, qu'ils gardent leurs millions ou qu'ils les réaffectent ailleurs — les besoins en infrastructures de transport sont énormes dans l'île de Montréal. »

En espérant, ajoute-t-il, que pour le SLR, ce ne sera que partie remise.



PHOTO ROBERT SKINNER, LA PRESSE ©

Les congères demeurent nombreuses dans les rues de la métropole, comme ici, rue Casgrain.

Déneigement: ça progresse

SÉBASTIEN RODRIGUE

Les équipes de déneigement des arrondissements sont en voie de venir à bout des quantités phénoménales de neige qui sont tombées dans les rues de Montréal cette semaine, au point que le maire Gerald Tremblay se dit maintenant satisfait de l'état des rues et des trottoirs, selon son attachée de presse.

La principale cible des critiques du maire Tremblay, l'arrondissement de Ville-Marie, a enlevé près de la moitié de la neige dans les rues alors qu'elle en avait fait moins du tiers jeudi. Plus l'opération de déneigement avance, plus la cadence accélère parce que les camions circulent plus facilement, selon le chargé de

communications de l'arrondissement de Ville-Marie, Michel Champoux.

Un ciel clair et sans flocons vendredi a permis aux équipes de déneigement des arrondissements d'abattre beaucoup de travail. En fin de journée hier, le chargement de la neige avait progressé partout, notamment dans les arrondissements de Mercier—Hochelaga-Maisonneuve, du Sud-Ouest, de Rosemont—Petite-Patrie et du Plateau-Mont-Royal.

Dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, par exemple, la neige a été enlevée sur un côté de toutes les rues résidentielles et les artères principales sont entièrement dégagées. Le déneigement se poursuivra tout de même encore quelques jours.

Certains arrondissements ont pris plus d'avance, comme Rivières-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles—Montréal-Est, qui a terminé près des trois quart du chargement de la neige. Si le temps reste clément, l'opération devrait se terminer au alentours de mardi dans l'ensemble de la métropole.

L'arrivée coup sur coup de deux abondantes chutes de neige ont encombré les rues et les trottoirs et compliqué le travail. C'est que les équipes de déneigement ont dû cesser le chargement de la neige mercredi pour faire le déblayage des rues, ce qui fait d'ailleurs l'objet d'une réflexion des gestionnaires de la Ville après l'expérience de cette semaine, a-t-on appris.

Un conseiller municipal règle à l'amiable, les Montréalais vont payer la note

SÉBASTIEN RODRIGUE

Une violente colère du conseiller municipal Bernard Blanchet à l'endroit d'un citoyen opposé aux fusions municipales en mars 2000 aura coûté près de 50 000 \$ aux contribuables montréalais en frais d'avocats et pour régler une poursuite à l'amiable.

En février 2001, Paul Saba, un citoyen de Lachine opposé à la fusion de sa municipalité à Montréal, avait déposé une action en dommages de 250 000 \$ contre M. Blanchet, alors conseiller de l'ancienne ville de Lachine, pour l'avoir injurié et menacé dans la rue parce qu'il exprimait son désaccord avec les politiques de la Ville. Il reprochait également au conseiller municipal d'avoir nui à sa réputation en affirmant dans un journal local qu'il s'était présenté à l'hôtel de ville de Lachine en hurlant.

Incident avec un défusionniste

L'incident en question remonte à mars 2000. M. Saba distribue alors des dépliants *SOS Lachine* avec ses neveux de 12 et 13 ans lorsque Bernard Blanchet l'interpelle. Selon la poursuite, le conseiller municipal aurait traité de tous les noms pour ensuite le pourchasser dans la rue et sur le trottoir.

M. Saba allègue qu'il a tellement eu peur qu'il a senti le besoin de se réfugier dans une maison près de laquelle un camion du service des incendies de Lachine était garé. « Est-ce qu'il y a quelqu'un qui peut m'aider, je suis menacé », aurait crié M. Saba. À sa grande surprise, en apercevant le conseiller

municipal, le pompier aurait répliqué: « Je ne peux rien faire, c'est mon patron. »

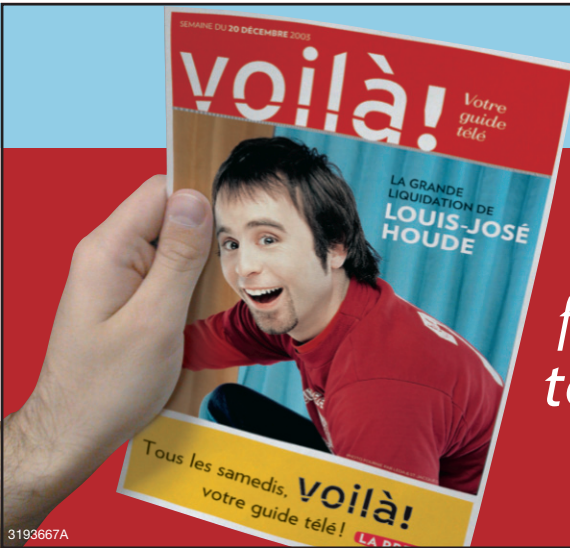
Le conseiller municipal aurait alors repris de plus belle ses invectives à l'endroit de M. Saba toujours accompagné de ses neveux. En désespoir de cause, il appelle la police qui envoie aussitôt deux agents sur place. L'intervention des policiers met fin aux invectives de M. Blanchet puisque les agents escortent M. Saba à sa voiture stationnée dans la 11^e avenue.

30 000 \$ d'honoraires

La défense de M. Blanchet a été payée par l'administration municipale et la facture atteint près de 30 000 \$, selon les documents soumis au comité exécutif de la Ville de Montréal cette semaine. On y explique que la Ville a l'obligation d'assumer la défense d'un conseiller municipal poursuivi « dans un contexte d'exercice de ses fonctions », selon l'article 604.6 de la Loi sur les cités et villes.

Mercredi, le comité exécutif a donc entériné le règlement à l'amiable et autorisé le paiement d'une somme de 20 000 \$ à M. Saba. Pour justifier sa décision, le comité exécutif précise dans ses documents que le règlement est à l'« avantage » de la Ville en raison des coûts d'un procès.

Rencontré cette semaine à l'hôtel de ville, M. Blanchet a refusé de faire des commentaires parce que le règlement à l'amiable l'en empêche. M. Blanchet est aujourd'hui conseiller de l'arrondissement de Lachine.



Aujourd'hui, découvrez le

format pratique
facile à utiliser
tout en couleurs

nouveau

voilà!

Votre nouveau guide télé à conserver

LA PRESSE

Francoeur coupable de délit de fuite

La victime avait traversé son pare-brise et s'était retrouvée à son côté

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

SAINT-JÉRÔME — Gilles Francoeur s'est reconnu coupable hier de délit de fuite causant la mort et des blessures et d'avoir conduit son automobile alors qu'il avait dans le sang un taux d'alcool supérieur à celui permis par la loi.

Vers 3h15 le 16 août dernier, Francoeur, 59 ans, a heurté trois jeunes gens devant le bar Bourbon Street, sur la Route 117, à Sainte-Adèle. Le choc a été d'une telle violence que le corps de la victime, Nicholas Éloi Fortin, 18 ans, a traversé le pare-brise, du côté du passager, pour aboutir sur le plancher du véhicule, entre la banquette et le tableau de bord.

Après avoir quitté un bar de Saint-Sauveur, Francoeur a emprunté la 117 Nord pour retourner chez lui à Sainte-Adèle. Lorsqu'il est arrivé à la hauteur du Bourbon Street, la route était obstruée par une centaine de personnes qui participaient à une bagarre. Conscient d'avoir heurté quelque chose, il aurait préféré ne pas s'arrêter. Il dit avoir cru que c'était le sac gonflable de son véhicule qui avait frassé le pare-brise.

Il n'aurait constaté qu'une fois rendu chez lui qu'un corps sans vie se trouvait à ses côtés. Il aurait alors repris de l'alcool avant de retourner sur la scène de l'accident avec l'intention de se rendre par la suite au poste de police. Son auto a été interceptée vers 3h55 sur la Route 117 par des témoins de la tragédie, qui avaient reconnu le vé-



La soeur de Gilles Francoeur, Margo (à droite), son mari, Gilles Daigneault (à gauche), et plusieurs autres personnes sont venus témoigner leur appui à l'accusé. Ils disent ne pas comprendre ce qui s'est produit tôt le 16 août au matin...

hicule. Francoeur est détenu depuis ce temps.

Des clients qui se trouvaient au bar de Saint-Sauveur en même temps que lui ont affirmé aux enquêteurs de la Sûreté du Québec qu'il n'était pas en état d'ébriété lorsqu'il a quitté l'établissement.

Lors de la comparution de Fran-

coeur au palais de justice de Saint-Jérôme, peu après la tragédie, le ministère public a déposé contre lui, en plus des accusations de délit de fuite, une accusation de conduite avec les facultés affaiblies. Mais après discussions entre l'avocat de la Couronne, Vincent Martinbeault, et celui de la défense, Sylvain Bé-

rubé, l'accusation de conduite avec facultés affaiblies a été remplacée par celle d'avoir conduit avec un taux d'alcool plus élevé que la limite permise. Avant que la modification devienne officielle, elle a dû être entérinée par le ministre de la Justice.

Hier, devant le juge Valmont

Beaulieu, de la Cour du Québec, M^e Martinbeault a soutenu que l'alcoolémie de Francoeur atteignait entre 160 et 170 milligrammes, soit le double de la limite permise. M^e Bérubé conteste les prétentions de son collègue.

Le procureur de la Couronne a aussi mentionné que la preuve ne permettait pas d'établir si Nicholas Éloi Fortin et ses deux copains (Marc-André Lavallée et Yann Dauphinais) se trouvaient sur l'accotement ou sur la voie publique lorsqu'ils ont été happés.

Pendant que M^e Martinbeault rappelait brièvement les tristes événements, deux amies de Nicholas Éloi Fortin, assises à côté de son père, pleuraient, tandis que la soeur de Gilles Francoeur retenait ses larmes. Quant à l'accusé, un homme de petite stature, il est demeuré, menotte aux poignets, impassible dans le box des accusés.

Le juge a demandé un rapport avant de prononcer son verdict. Les deux parties reviendront devant le juge Beaulieu le 23 mars pour débattre de la peine. La Couronne a annoncé qu'elle aura au moins deux témoins à faire entendre, Marc-André Lavallée et le père de la victime, Rhéal Éloi Fortin. Pour sa part, M^e Bérubé fera entendre deux ou trois témoins, dont deux experts.

Gilles Francoeur, qui ne possédait aucun antécédent judiciaire avant cette histoire, qui a fait la manchette durant plusieurs jours à la fin de l'été, demeure détenu à la prison de Saint-Jérôme, où il n'est pas bien vu par les autres détenus.

Des délateurs accusent des policiers de corruption et de pratiques illicites

PRESSE CANADIENNE

Des délateurs accusent des policiers de corruption et de pratiques illicites, ont appris les réseaux TVA et Radio-Canada hier.

Les « agents-sources », ou délateurs, auraient enregistré des conversations avec des policiers à leur insu pour prouver leur dire et ils menacent de diffuser ces bandes.

Le porte-parole des délateurs et des témoins spéciaux, Jim Boivin, est apparu encagoulé à la télévision pour demander une enquête publique sur les agissements des autori-

tés policières. Il a notamment allégué que divers échelons de l'administration de la justice auraient trempé dans ces affaires, des procureurs de la Couronne jusqu'à des officiers de haut rang de la police de Montréal. Il y aurait eu, a-t-il précisé notamment, des « manipulations de témoignages » et des « actes criminels très très graves », en plus de menaces de mort et d'obligation de faire de faux témoignages.

« Ce sont des accusations graves portées par un nombre de plus en plus grand de témoins spéciaux du gouvernement, dans le but de de-

mander une commission d'enquête sur l'utilisation, la gestion et l'encadrement des témoins spéciaux et des agents sources », a déclaré M. Boivin en entrevue à TVA.

Les faits remonteraient à l'opération Cargo, montée au début des années 1990 pour enrayer les vols de camions lourds à Montréal. Un délateur aurait alors été contraint à faire des actes criminels.

« C'est (l'opération) Cargo qui faisait voler les vans, c'est moi qui volais les vans avec d'autres personnes », a affirmé le délateur en entrevue, en disant pouvoir appor-

ter des preuves de ce qu'il avançait.

M. Boivin a dit que les autorités gouvernementales avaient refusé de le rencontrer. Il a aussi affirmé que d'autres révélations seraient à venir. Le dossier sera aussi soumis au Bureau d'assurance du Canada puisque les vols impliquaient ensuite des réclamations.

La question avait été soulevée jeudi à l'Assemblée nationale. Le député péquiste Jean-Pierre Charbonneau avait demandé au ministre de la Sécurité publique, Jacques Chagnon, des éclaircissements sur des divulgations de

renseignements par la police de Montréal, renseignements susceptibles de provoquer des représailles.

Le ministre avait déclaré avoir remis le dossier à la Sûreté du Québec pour enquête et n'a pas commenté hier. À la télévision de Radio-Canada, Jean-Pierre Charbonneau a demandé une enquête publique sur ces allégations.

Selon Jim Boivin, il y aurait de 50 à 70 agents actifs au Québec.

Ancien trafiquant de drogue, Jim Boivin a travaillé avec la Sûreté du Québec pendant un an.



LINEN CHEST

La beauté intérieure



Présentez ce coupon et profitez de cette offre remarquable.

POUR NOËL LINEN CHEST VOUS DIT MERCI

Pas de TPS, pas de TVQ*

*Jusqu'au 24 décembre 2003, Linen Chest paiera l'équivalent de la TPS et de la TVQ sur presque toute la marchandise en magasin. Cette offre ne peut être jumelée à aucune autre offre, y compris les certificats-cadeaux, et ne s'applique pas aux listes de mariage, aux produits vendus ou achetés antérieurement, à la vente d'entrepôt et aux produits Tempur.

TOUT POUR LA MAISON AUX PRIX GARANTIS LES PLUS BAS

Centre Rockland (Montréal) • Promenades de La Cathédrale (centre-ville) • Galeries Laval (Laval) • Place Portobello (Brossard)

SERVICE À DOMICILE 514.341.7810 www.linenchest.com

3190010A

3190023

EN BREF

Procès Rizzuto

Ce n'est que le 4 mai prochain que Vito Rizzuto reviendra devant la Cour municipale pour la suite de son procès pour conduite avec facultés affaiblies. Deux jours d'audience ont été réservés pour débattre d'une requête des avocats de Rizzuto visant à obtenir la fiche d'entretien de l'alcootest. Ils devraient y avoir accès, disent-ils, en vertu de la Charte des droits et libertés, selon laquelle tout accusé a droit à une défense pleine et entière. Rizzuto avait été interpellé le 30 mai 2002.

Tentative de meurtre

Le propriétaire de Muscles médias, boutique de suppléments de vitamines située sur le boulevard Lapinière, dans l'arrondissement de Brossard, a été poignardé hier matin au thorax, aux mains et a été coupé à la gorge par un homme de 29 ans portant cagoule. Le cagouillard a ensuite quitté les lieux et forcé l'entrée d'une résidence occupée par une femme. Il a par la suite quitté le domicile au volant du véhicule de la femme. Il a rapidement été intercepté par la police. Le suspect a été arrêté et sera accusé ce matin à Longueuil de tentative de meurtre.

Mélanie Alix citée à procès

Mélanie Alix a été citée à procès pour le meurtre de son enfant d'un an dans l'incendie de la résidence familiale à Saint-Blaise-sur-Richelieu, en mai dernier. La femme de 28 ans a subi son enquête préliminaire en plusieurs étapes, cet automne. Le juge a décidé que la preuve était suffisamment étoffée pour justifier la tenue d'un procès dans cette affaire.

Pfizer restreint ses normes de vente

AGENCE FRANCE-PRESSE

NEW YORK – Le groupe pharmaceutique américain Pfizer, qui fabrique le célèbre médicament contre les troubles de l'érection Viagra, a annoncé hier que désormais, ses produits ne pourraient être achetés qu'auprès de lui ou de ses revendeurs agréés, dans le souci affiché d'éviter les contrefaçons.

Le groupe pharmaceutique a envoyé une lettre à ses clients grossistes dans laquelle il avertit que « ses produits pourront être achetés seulement auprès de Pfizer ou de ses grossistes autorisés par le groupe à distribuer ses médicaments ».

Ces produits pourront être vendus uniquement aux pharmacies, aux médecins et aux autres distributeurs aux États-Unis « qui ont une licence reconnue dans les États où ils travaillent, ou aux autres grossistes agréés par Pfizer », a précisé le groupe.

« Ces restrictions prennent effet immédiatement et le groupe refusera d'être en affaires avec ceux qui ne les respecteront pas », a-t-il ajouté.

Pour justifier cette nouvelle politique commerciale, Pfizer a indiqué répondre par là « aux dernières affaires de contrefaçons ».

« La contrefaçon pharmaceutique est un problème croissant aux États-Unis et nous devons faire tout ce que nous pouvons pour éliminer les occasions des contrefacteurs d'introduire des imitations sur le marché », a-t-il ajouté.

« Nous sommes dans le secteur de la santé et des gens dépendent de nous », a insisté M. McKinnell.

La « pilule du lendemain » est rendue plus accessible au Québec

LE SOLEIL

QUÉBEC – La « pilule du lendemain » devient encore plus facilement accessible. Depuis mercredi, Québec reconnaît aux pharmaciens le droit de prescrire la contraception d'urgence, et leur verse les honoraires de consultation de 15,70 \$.

Pour plusieurs patientes, cela signifie un coût moins élevé. En effet, les pharmaciens ont le droit de prescrire la pilule du lendemain depuis deux ans, pour autant qu'ils aient suivi la formation de l'Ordre des pharmaciens. Mais, contrairement aux médecins, les pharmaciens ne pouvaient réclamer à la Régie de l'assurance-maladie les honoraires de consultation. Ils facturaient donc ces frais à la patiente, en plus des frais de la prescription. Désormais, la RAMQ remboursera le 15,70 \$ de consultation.

Pour la cliente, cela signifie aussi un accès

plus facile à ce médicament « pour autant que le Ministère en fasse la promotion », note Martin Amyot, de l'Association des pharmaciens propriétaires. Cet aspect est important puisque la contraception orale d'urgence — que les pharmaciens surnomment la COU — doit être prise dans les cinq jours suivant une relation sexuelle mal protégée. « Plus tôt on y va, mieux c'est », dit M. Amyot. « Il y a 1600 pharmacies au Québec, souligne pour sa part Jean-Yves Julien, président de l'Ordre des pharmaciens. C'est 10 fois plus que le nombre de CLSC, et elles sont ouvertes sept jours sur sept. »

Cette disposition contribuera aussi, finalement, à désengorger les cliniques médicales et les CLSC.

Il s'agit là d'une entente particulière qui s'inscrit dans l'esprit de la loi 90, qui reconnaît aux pharmaciens le droit de prescrire et elle leur confiera éventuellement de nouvelles responsabilités.

NOUS AIMERIONS REMERCIER NOS CHERS CLIENTS ET LEUR SOUHAITER NOS MEILLEURS VOEUX POUR LE FÊTES.

DISPLETECH A DÉMÉNAGÉ AU 50, RUE GINCE, BUREAU 10, MONTRÉAL (SAINT-LAURENT) QC H4N 1J7
Téléphone : (514) 381-2396 / Télécopieur : (514) 381-9127

NOUVELLES HEURES D'OUVERTURE :
lun.- merc. : 8 h à 18 h, jeudi - vend. : 8 h à 20 h, sam. : 10 h à 17 h, dim. : 12 h à 17 h.
Fermé du 25 au 28 décembre.

Nous vous invitons à voir notre nouvelle salle de montre.

displetech

Tout pour votre magasin

Nouvelle extension de notre ligne d'emballage au : embaile.net

50, rue Gince, bureau 10
Montréal (St-Laurent)
QC H4N 1J7

Tél. : (514) 381-2396 1 800 361-5856 Télécopieur : (514) 381-9127 www.displetech.com sales@displetech.com

10%

de rabais

Présentez ce coupon en personne et recevez un rabais de 10% sur tous les articles à prix courant. Offre valable jusqu'au 1^{er} mars 2004.

PRIX BOXING DAY
JUSQU'À 50% DE RABAIS

P058 RÉG.: 1645\$ À : 899\$ M253 RÉG.: 485\$ À : 299\$

Arte Pelle®
L'ART DU CUIR

COIN ST-MARTIN ET AUTOROUTE 15, LAVAL
TÉL.: (450) 978-3030

LOTO QUÉBEC

Résultats
TVA, le réseau des tirages

Célébration 2004

Tirage du 2003-12-19
586B790
(non décomposable)

1 Land Rover Freelander SE (ou 50 000 \$)

2003-12-01 336C489	2003-12-10 475A099
2003-12-02 243C291	2003-12-11 402E472
2003-12-03 818A249	2003-12-12 211D303
2003-12-04 272A654	2003-12-13 333D127
2003-12-05 169D502	2003-12-14 816F330
2003-12-06 678D345	2003-12-15 645C526
2003-12-07 603B487	2003-12-16 196D765
2003-12-08 367C763	2003-12-17 399A488
2003-12-09 379F182	2003-12-18 330B324

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraîtront au verso des billets. En cas de rattrapage entre cette liste et la liste officielle de L.Q., cette dernière a priorité.

1 Land Rover chaque jour du 1^{er} au 31 décembre 2003

HENRI HENRI
Depuis 1932

Chapelier
Différentes qualités, modèles, grandeurs et couleurs

BILTMORE

189, rue Sainte-Catherine Est
(514) 288-0109

LINEN CHEST
La beauté intérieure

Solde d'entrepôt*

50-90%
de rabais

*Toutes les ventes sont finales. Les coupons, certificats cadeaux, et notes de crédit ne sont pas acceptés.

Centre Rockland, ancien emplacement
Linen Chest à l'étage inférieur,
face à la foire alimentaire
2305, chemin Rockland, Montréal

SOLDE
fin d'année

FAUTEUIL ERGONOMIQUE

- DISPONIBLE EN NOIR AVEC DOSSIER EN MAILLES
- AJUSTEMENT PNEUMATIQUE DE LA HAUTEUR
- BRAS FIXES ET BASE EN ALUMINIUM

99⁹⁹*
Rég. 119⁹⁹

POSTE INFORMATIQUE MOBILE

- DISPONIBLE EN FINI BLEU SUR PIÉTEMENT DE MÉTAL ARGENT
- TABLETTE POUR CLAVIER AVEC PLATEAU POUR SOURIS
- SUPPORT INCLINÉ POUR MONITEUR
- ESPACE POUR ORDINATEUR
- DIMENSIONS : 38" L X 30" P X 31" H

49⁹⁹*
Rég. 69⁹⁹

POSTE INFORMATIQUE

- DISPONIBLE EN FINI ÉRABLE SUR PIÉTEMENT DE MÉTAL ARGENT
- TIROIR-CLAVIER
- TABLETTE DE RANGEMENT
- DIMENSIONS : 29,5" L X 22,5" P X 29,5" H

79⁹⁹*
Rég. 99⁹⁹

FAUTEUIL INCLUS
COULEUR SABLE AVEC BASE ARGENT

POSTE INFORMATIQUE MOBILE

- DISPONIBLE EN FINI CERISIER MOYEN OU ANTHRACITE
- PIÉTEMENT MÉTALLIQUE EN FINI ARGENT À HAUTEUR AJUSTABLE
- PLATEAU À ANGLE AJUSTABLE
- DIMENSIONS : 29,5" L X 15" P X 27"-38" H

79⁹⁹*
Rég. 89⁹⁹

TABLE À DESSIN MOBILE

- DISPONIBLE EN FINI ÉRABLE SUR PIÉTEMENT DE MÉTAL TITANIUM
- ANGLE AJUSTABLE
- PEUT SE TRANSFORMER EN SURFACE DE TRAVAIL
- PLATEAU À CRAYON
- PORTE-GOBELET
- ESPACE DE RANGEMENT
- DIMENSIONS : 36" L X 24" P X 30,5" H

109⁹⁹*
Rég. 129⁹⁹

CHAISE OPÉRATEUR

- DISPONIBLE EN NOIR OU GRIS
- AJUSTEMENT PNEUMATIQUE DE LA HAUTEUR

SANS BRAS
39⁹⁹*
Rég. 59⁹⁹

AVEC OPTION BRAS FIXES
49⁹⁹*
Rég. 69⁹⁹

CHAISE APPUI-GENOUX

- DISPONIBLE EN NOIR, BLEU ET ROUILLE
- SIÈGE ET APPUI-GENOUX REMBOURRÉS
- AJUSTEMENT MANUEL DE LA HAUTEUR

89⁹⁹*
Rég. 99⁹⁹

FAUTEUIL OPÉRATEUR

- DISPONIBLE EN GRIS, ARGILE, BLEU OU NOIR
- AJUSTEMENT PNEUMATIQUE DE LA HAUTEUR
- RÉGLAGE DE L'INCLINAISON DE L'ASSISE ET DU DOSSIER
- BRAS AJUSTABLES EN HAUTEUR

149⁹⁹*
Rég. 159⁹⁹

POSTE DE TRAVAIL

- DISPONIBLE EN FINI AULNE ET NOIR OU ÉRABLE ET NOIR
- TIROIR CLAVIER • BIBLIOTHÈQUE LATÉRALE
- SUPPORT POUR ORDINATEUR
- ET UN CAISSON AVEC TIROIR-FILIÈRE POUR FORMAT LETTRE OU LÉGAL
- DIMENSIONS : 60" L X 67" P X 30" H

199⁹⁹*
Rég. 249⁹⁹

SUPPORT MOBILE POUR PORTABLE

- DISPONIBLE EN FINI CERISIER MOYEN OU ANTHRACITE
- PIÉTEMENT MÉTALLIQUE EN FINI ARGENT À HAUTEUR AJUSTABLE
- PLATEAU À ANGLE AJUSTABLE
- DIMENSIONS : 29,5" L X 15" P X 27"-38" H

79⁹⁹*
Rég. 89⁹⁹

FAUTEUIL OPÉRATEUR

- DISPONIBLE EN PLASTIQUE BLEU OU GRIS
- AJUSTEMENT PNEUMATIQUE DE LA HAUTEUR
- BRAS FIXES

69⁹⁹*
Rég. 89⁹⁹

POSTE INFORMATIQUE MOBILE

- DISPONIBLE EN FINI CERISIER SUR PIÉTEMENT DE MÉTAL NOIR OU ÉRABLE SUR PIÉTEMENT DE MÉTAL ARGENT
- TIROIR-CLAVIER 25" • 2 PLATEAUX PIVOTANTS
- SUPPORT POUR ORDINATEUR ET MONITEUR
- PLATEAU POUR TÉLÉPHONE ET PORTE-DOCUMENTS
- DIMENSIONS : 48" L X 24" P X 35" H

149⁹⁹*
Rég. 189⁹⁹

FOURNITURES DE BUREAU

Denis

3185051A

MAGASINS ET SALLES DE MONTRE

ANJOU Les Galeries D'Anjou (514) 351-1055	POINTE-CLAIRE 2355, Rte Transcanadienne (514) 428-8044
BELOEIL 329, Duvernay (450) 464-1072	QUÉBEC 1415, boul. Charest O. (418) 682-3113
BROSSARD 7503, boul. Taschereau O. (450) 656-4840	ST-JÉRÔME 291, De Villemure (450) 438-4111
BATINEAU 120, boul. de L'Hôpital (819) 561-5611	ST-HYACINTHE 1312, rue des Cascades (450) 778-1212
LAVAL 2990, boul. Le Corbusier (450) 687-8682	SAINT-LAURENT 3500, Côte-Vertu (514) 332-7883
LONGUEUIL 2255, Place Roland-Therrien (450) 468-6319	SOREL-TRACY 72, rue du Roi (450) 742-2706
MONTRÉAL Centre-ville 499, Viger O. (514) 878-3777	TERREBONNE 1348, boul. Moody (450) 471-8704
OTTAWA 2500, Lancaster Road (613) 739-8900	TROIS-RIVIÈRES 2450, boul. des Récollets (819) 376-2538

OFFRE EN VIGUEUR JUSQU'AU 24 DÉCEMBRE 2003 OU JUSQU'À ÉPUISEMENT DES STOCKS. AUCUNE COMMANDE NE SERA DIFFÉRÉE.
*ASSEMBLAGE REQUIS **TERRITOIRES LIMITÉS. †SUR APPROBATION DU SERVICE DE CRÉDIT VISA DESJARDINS. VOIR DÉTAILS EN MAGASIN.

POUR COMMANDER

PAR TÉLÉPHONE **(514) 336-8113** EN LIGNE www.Denis.ca

LIVRAISON GRATUITE MÊME LE SAMEDI**

FINANCEMENT accord D Desjardins

FINANCEMENT SANS INTÉRÊT DISPONIBLE†

la Baie encore plus

Solde
cadeau express

jusqu'au 24 décembre

TOUS NOS MAGASINS OUVRENT de 8 h à 17 h les samedi 20, dimanche 21 et mercredi 24 décembre;
de 8 h à 21 h les lundi 22 et mardi 23 décembre.

DÉCEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

encore 5 jours

10 %
DE RABAIS*

LES SAMEDI 20 ET DIMANCHE 21 DÉCEMBRE

EN RÉGLANT AVEC VOTRE CARTE DE CRÉDIT Hbc

Marchandises à prix ordinaire, de solde ou de liquidation :
mode, chaussures et accessoires pour tous, micro-ondes,
appareils électroniques, aspirateurs, meubles, gros électros,
duos-sommeil, linge de maison, articles ménagers et de table,
petits électros de cuisine, friandises et aliments fins.



*Exceptions : produits cosmétiques et parfumés, articles « Achat-choc », « Notre meilleur prix chaque jour » et ceux des rayons concédés. D'autres exceptions s'appliquent, précisions en magasin.

40 %
de rabais
sélection mode
griffée pour elle
Tailles courantes
et petites.



40 % de rabais
mode pour elle
Mantles^{mc}, ToGo^{mc},
Melrose, mac & jac
et Maxfield
Tailles courantes, petites
et grandes.



30 %
de rabais
tenues d'extérieur
automne-hiver
pour elle

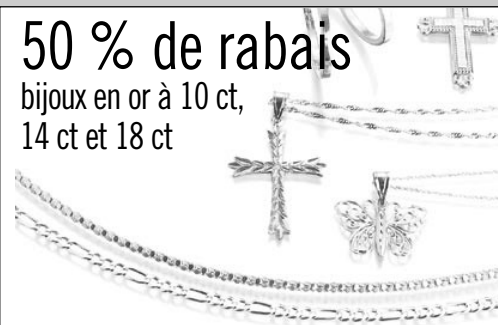


40 % de rabais
peignoirs automne-hiver
ToGo^{mc}, Mantles^{mc}, Claudel
et autres pour elle
Ord. 69 \$ à 109 \$
Solde 41,40 \$ à 65,40 \$



La promo de bijoux Tout ce qui brille est en cours!

50 % de rabais
bijoux en or à 10 ct,
14 ct et 18 ct



25 %
de rabais

bijoux mode à thématique de Noël,
bijoux mode et en argent fin signés
ToGo^{mc} et Mantles^{mc}, bijoux Roots en argent
fin, ceux en jade de la C.-B. et ceux sertis
de pierres semi-précieuses



50 % de rabais

gants de cuir pour elle
Mantles^{mc} et ToGo^{mc}
Ord. 40 \$. Solde 19,99 \$
Axessimo
Ord. 60 \$. Solde 19,99 \$



40 %
de rabais
trousses
de maquillage
The Colour
Institute



Promo de chaussettes et sous-vêtements pour lui!



escalade de rabais
3 ou plus : 35 % de rabais
2 articles : 30 % de rabais
un article : 25 % de rabais
sous-vêtements Stanfield's
chaussettes Dockers, Levis,
McGregor, Weekender de McGregor,
Wolverine, Wilson, McGregor Sport,
CCM, Nike et Stanfield's
Les paquets multiples comptent pour 1 seul article.

30 %
de rabais
chemises de ville
et cravates
pour lui



25 % de rabais

mode pour lui
Tommy Hilfiger,
Nautica, Chaps
Ralph Lauren
et Izod



solde électronique!

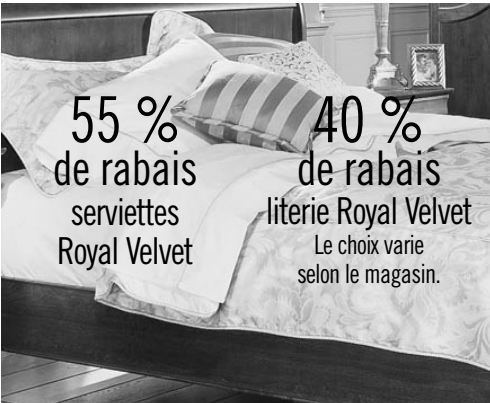
exemple... lecteur DVD
Panasonic n° DVD35U
Ord. 169,99 \$. Solde 149,99 \$



50 % de rabais
litterie ToGo^{mc} en finette



55 %
de rabais
serviettes
Royal Velvet



40 %
de rabais
litterie Royal Velvet
Le choix varie
selon le magasin.

15 % de rabais

petits électros de cuisine
et de soins personnels



40 % de rabais
jouets en peluche
Exceptions : oursins Chance
et Hbc Signature.

25 % de rabais
jeux de société

10 % de rabais
jouets



OFFRES
DE
DIMANCHE

Ne peuvent être combinées
à aucune autre offre.

Achetez une paire de
chaussures ou bottes
à prix ordinaire pour
elle et obtenez une
2^e paire à moitié prix!
Le 2^e article doit être de
valeur égale ou inférieure.

7 % de rabais
montres
en solde à prix
déjà réduit
de 25 %

55 % de rabais
breloques
et médaillons
en or

50 % de rabais
chemises
de ville Arrow
pour lui

50 % de rabais
litterie
en sac

45 % de rabais
bijoux fins diamantés
en or à 10 ct et 14 ct
Bagues, bracelets tennis,
boucles d'oreilles et
pendentifs dans le lot.

40 % de rabais
pichet à eau
ToGo^{mc}
Ord. 9,99 \$
Solde 5,99 \$

40 % de rabais
chaussures de ville
FLS de Florsheim
pour lui

PASSEZ NOUS VOIR EN MAGASIN ET DÉCOUVREZ D'AUTRES AUBAINES SENSASS!

Les articles annoncés ne sont pas tous offerts à la Baie, Place Versailles. Le choix varie selon le magasin. Les rabais sont sur nos prix ordinaires, sauf avis contraire. Exceptions : articles « Notre meilleur prix chaque jour », « Atout griffé », « Achat-choc » et ceux des rayons concédés. La mention « ACHAT-CHOC » indique que nous avons trouvé une aubaine incroyable dont nous voulons vous faire profiter. Il se peut qu'un achat-choc soit accompagné d'une étiquette ou d'une affiche indiquant un PRIX DE COMPARAISON. Il s'agit du prix qu'un autre détaillant canadien a établi pour un article de qualité identique ou comparable. Les articles du programme Achat-choc sont offerts en quantités limitées; aucun bon d'achat différé. Précisions en magasin.

HANOUKKA

Hanoukka, c'est...
la fête des lumières et le temps de célébrer notre culture avec nos
parents et amis! Nous lançons les toupies, nous chantons des chansons,
nous racontons des histoires et les enfants rayonnent de bonheur!
Joyeuse Hanoukka! 19-26 décembre 2003

Hbc
offre ses
meilleurs vœux
pour les fêtes
aux Canadiens de
toute culture.



LE TOUR DU QUÉBEC

SAINT-LÉONARD-D'ASTON

Un motoneigiste perd la vie

Un motoneigiste de 46 ans, Charles Plante, de Saint-Célestin, a péri dans la nuit de jeudi à hier après avoir perdu la maîtrise de son engin sur un chemin public de Saint-Léonard-d'Aston. La motoneige aurait fait plusieurs tonnes au cours desquels la victime a été éjectée. Selon la Sûreté du Québec, la vitesse pourrait bien être en cause. Il s'agit du troisième accident mortel impliquant une motoneige cette année au Québec. Cet accident est survenu sur un chemin public, un endroit où les motoneigistes n'ont pas le droit de circuler.

Le Nouvelliste

CANTON D'ORFORD

Nouvelle remontée à Orford

La nouvelle remontée mécanique de type gondole hybride promise par la direction de la station de ski du mont Orford est dorénavant en opération. Deux mille quatre cents personnes à l'heure pourront gagner le sommet de la montagne sur les câbles de la remontée où alternent les chaises de télésiège conventionnelles et les cabines de gondole. La nouvelle remontée remplace trois autres et n'inondera pas les pistes de skieurs, a promis la direction d'Intermont.

La Tribune

HAUTE-MAURICIE

Un accident fauche deux vies

Un accident de la circulation a coûté la vie à une adolescente de la région de Shawinigan et à une femme de Chibougamau, hier après-midi, peu après 13 h 30, sur la route 155 Nord, à une soixantaine de kilomètres de La Tuque. Une fourgonnette Ford et une Volkswagen Golf sont entrées en collision à la suite d'une manoeuvre de dépassement effectuée par la petite voiture. Les deux conducteurs ont quant à eux subi des blessures légères.

Le Nouvelliste

SAGUENAY

Grogne à l'usine Port-Alfred

Les travailleurs de l'usine Port-Alfred d'Abitibi-Consol ont bloqué hier l'entrée d'une remorque chargée de papier d'emballage de rouleaux de papier journal. Le camion a dû rebrousser chemin vers Montréal. Ils ont également retenu l'expédition de papier journal d'une valeur de deux millions. Les employés ont appris que le processus de fermeture de l'usine sera accéléré afin d'éviter les tensions. Des représentants syndicaux et leur président, Laval Perron, ont rencontré la direction locale de l'usine pour convenir des modalités et du calendrier d'hiver. D'un commun accord, ils ont décidé de ne pas étirer les mesures de fermeture.

Le Quotidien

LA BAIE

Un ado succombe à une méningite

Un jeune garçon de 13 ans de l'arrondissement de La Baie est mort, cette semaine, des suites d'une méningite à pneumocoque. Selon le Dr Sylvie Belley, médecin-conseil en maladies infectieuses à la direction de la santé publique, les gens qui ont côtoyé le jeune ne sont pas en danger. Généralement, le pneumocoque occasionne des infections telles des otites, des sinusites ou des pneumonies, mais rarement la mort. Il s'agit ici d'un événement exceptionnel, affirme le Dr Belley. Il n'y a pas de campagne de vaccination massive contre la méningite à pneumocoque. Sur demande, cependant, les gens peuvent être vaccinés.

Le Quotidien

CINÉMA

TOUS LES SCÉNARIOS...

Tous les samedis dans

LA PRESSE

Retraite obligatoire à 65 ans

Martin souhaite relancer le débat

PRESSE CANADIENNE

OTTAWA — Les Canadiens ne devraient pas être obligés de prendre leur retraite à 65 ans et il est grandement temps de lancer un débat sur les avantages de permettre aux travailleurs plus âgés de rester au travail, a déclaré le premier ministre Paul Martin.

« Je ne crois pas à la retraite obligatoire et les gens devraient pouvoir continuer à travailler aussi longtemps qu'ils le souhaitent », a indiqué M. Martin, lors d'une entrevue qui sera diffusée aujourd'hui sur les ondes de la radio de CBC. Le premier ministre a eu 65 ans cette année et il vient tout juste de commencer l'emploi le plus important de sa carrière. Quant à eux, les 160 000 fonctionnaires

fédéraux sont obligés de quitter leur emploi à 65 ans. Six des 10 provinces canadiennes imposent aussi la retraite obligatoire, soit la Colombie-Britannique, la Saskatchewan, l'Ontario, le Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve-et-Labrador. Dans les quatre autres provinces, la retraite obligatoire à n'importe quel âge est considérée comme discriminatoire. Pour maintenir ses programmes sociaux, le Canada pourrait avoir besoin que ce segment important de la population continue de contribuer aux caisses de l'État, a dit M. Martin. De plus, a insisté le premier ministre, les Canadiens plus âgés ont développé des compétences uniques dont il faut savoir tirer profit. « Il s'agit d'une question importante (...) dont il faut débattre », a-t-il dit.

La carte de compétence en construction respecte la Charte québécoise

PRESSE CANADIENNE

GATINEAU — Le juge Pierre Chevalier de la Cour du Québec a statué hier que le gouvernement du Québec ne violait pas la Charte des droits et libertés en exigeant d'un travailleur qu'il soit titulaire d'une carte de compétence pour travailler sur un chantier de construction de la province. Pour l'Association pour le droit au travail (ADAT), qui mène une guérilla juridique sur cette question depuis plusieurs années, la pilule est difficile à avaler. Il s'agit d'un autre revers après celui subi devant la Cour suprême qui a reconnu la constitutionnalité de la loi québécoise qui oblige tout travailleur de la construction à joindre un syndicat. L'ADAT lutte en faveur d'une libéralisation des règles de placement et d'une libre circulation des travailleurs de la construction entre les provinces. « Si c'était de moi, assez c'est assez », a dit le président de l'ADAT, Jocelyn Dumais, sur l'opportunité de

mener plus loin le combat devant les tribunaux. Mais il a ensuite précisé qu'il ne ferait aucune recommandation précise à ses membres et participants lorsque viendra le temps d'analyser la situation. M. Dumais estime que l'ADAT a investi peut-être 250 000 \$ dans sa bataille juridique. Si, sur le plan juridique, la bataille tire à sa fin, M. Dumais estime que la solution passe peut-être par les négociations qu'entreprendront incessamment Québec et Toronto. Mais Jocelyn Dumais ne cache pas ses craintes face à l'attitude que pourrait adopter Québec. « La province peut choisir de s'asseoir sur ce jugement et dire à l'Ontario qu'elle n'a pas raison de se plaindre puisque la loi québécoise est constitutionnelle », explique Jocelyn Dumais. Le climat de confrontation qui règne entre le gouvernement du Québec et le monde syndical pourrait aussi inciter Québec à ne pas vouloir modifier la loi sur le placement dans la construction.



C'est le temps ou jamais d'y goûter.

SEULEMENT 29.95\$ /mois

les 5 premiers mois pour le service Sympatico™ Haute vitesse de Bell.¹

Sympatico Haute vitesse

1 866 859-VITE

www.bell.ca/vite

Magasin Espace Bell

Bell

Et bien simple.™

3192411A

Les services Sympatico sont offerts exclusivement aux clients résidentiels, là où la technologie le permet, et sont sujets aux conventions de services publiées sur www.conventions.sympatico.ca. Certaines conditions s'appliquent. Tarifs/offres sujets à changements sans préavis. Les offres ne peuvent être combinées avec aucune autre offre Sympatico de Bell. Taxes en sus. Les offres prennent fin le 31 décembre 2003 et sont réservées aux nouveaux clients des services Sympatico Haute vitesse. (1) Sujet à un engagement de 12 mois. Le tarif mensuel de 39,95\$ s'applique pour les mois 6 à 12 et comprend les frais d'utilisation du modem (valeur de 10\$/mois). Des frais de 100\$ s'appliquent si vous annulez votre engagement avant terme. (2) Sujet au respect des conventions du service par le client. (3) Les résultats et les vitesses de téléchargement en ligne peuvent varier selon l'achalandage sur Internet, le serveur et d'autres facteurs. Connexion dédiée entre la résidence du client et la centrale de Bell Canada. (4) Fournis par Zero-Knowledge Systems, Inc. Le tarif mensuel courant (5,95\$/mois par service) entrera en vigueur par la suite. Certaines conditions s'appliquent, détails sur www.bell.ca/vite. Sympatico est une marque de commerce de Bell Canada.



Habillée pour les Fêtes.

La Civic Édition Spéciale comprend 1 700 \$ d'équipement sans frais.

- Climatisation avec microfiltration d'air
- Lecteur CD
- Verrouillage électrique des portes
- Blason commémoratif Édition Spéciale

Berline ou coupé Civic SE 2004

198 \$*

par mois pour 48 mois

Incluant
**96 000 km Option 0 \$
comptant disponible**
Transport et préparation inclus
en location seulement

Taux de financement
jusqu'à 60 mois

3,8 %

0 \$ dépôt de sécurité

**Concours
Dans le Sud
avec Martin**



À l'achat ou à la location d'un véhicule Honda d'ici le 9 janvier 2004, courez la chance de gagner l'un des 10 voyages pour deux au Club Med de Cancun en compagnie de Martin Matte. Tous les détails chez votre concessionnaire.†



Civic Édition Spéciale
Illustrée



Tous les véhicules Honda sont livrés avec un réservoir plein.

L'ASSOCIATION DES CONCESSIONNAIRES HONDA DU QUÉBEC



HONDA

POUR OBTENIR L'ADRESSE D'UN CONCESSIONNAIRE PRÈS DE CHEZ VOUS, VISITEZ LE www.honda.ca OU COMPOSEZ LE 1 888 9-HONDA-9.

Les offres de location-bail sont faites par Honda Canada Finance Inc., sur acceptation du crédit. *Cette offre porte sur les berlines Civic SE 5 vitesses 2004 (modèle ES1534PX) et les coupés Civic SE 5 vitesses 2004 (modèle EM2124PX) neuves. Versement mensuel de 198 \$, pendant 48 mois pour un total de 12 172 \$ pour les berlines Civic SE 5 vitesses 2004 et de 12 300 \$ pour les coupés Civic SE 5 vitesses 2004. Versement initial de 2 668 \$, ou échange équivalent, première mensualité exigible pour les berlines Civic SE 5 vitesses 2004 (modèle ES1534PX). Versement initial de 2 796 \$, ou échange équivalent, première mensualité exigible pour les coupés Civic SE 5 vitesses 2004 (modèle EM2124PX). Programme 0 \$ comptant également offert. Franchise de kilométrage de 96 000 km; frais de 0,12 \$ le kilomètre excédentaire. Transport et préparation (P.D.I.) inclus en location seulement. Frais de publication, taxes, immatriculation, assurance et frais d'administration en sus. Option d'achat au terme de la location offerte moyennant un supplément. Le prix de location des concessionnaires peut être inférieur. Offre d'une durée limitée. Voyez votre concessionnaire pour plus de détails. P.D.S.F. 16 800 \$ pour les berlines Civic SE 5 vitesses 2004 (modèle ES1534PX) et les coupés Civic SE 5 vitesses 2004 (modèle EM2124PX). Transport, préparation, frais de publication, taxes, immatriculation, assurance et frais d'administration en sus. Le prix de vente des concessionnaires peut être inférieur. Voyez votre concessionnaire pour plus de détails. Photo à titre indicatif. †Aucun achat requis. Ouvert aux résidents du Québec âgés de 18 ans et plus. Obtenez un coupon de participation lors de l'achat ou de la location (minimum 48 mois) d'un véhicule neuf Honda. Voyage d'une semaine pour deux adultes, départ le 7 mars 2004. Valeur approx. de 3 000 \$. Le concours débute le 24 novembre 2003 et se termine le 9 janvier 2004. Il y aura une sélection d'un finaliste par concessionnaire. Le tirage des voyages parmi les finalistes (environ 61) aura lieu le 16 janvier 2004. Règlement disponible chez votre concessionnaire participant.

EN BREF

Deux auto-stoppeurs recherchés

Deux jeunes hommes âgés d’une vingtaine d’années font l’objet d’intenses recherches, dans la région d’Oka, au nord-ouest de Montréal. Les deux individus faisaient de l’auto-stop sur le chemin Oka lorsqu’un homme s’est arrêté pour les faire monter. Quelques minutes plus tard, l’un des deux suspects a sorti un couteau et poignardé l’automobiliste six fois. Les deux bandits l’ont chassé de la voiture avant de prendre la fuite. L’automobiliste souffre de blessures sérieuses mais on ne craint pas pour sa vie. Presse Canadienne

Attention aux sulfites!

Les feuilles d’abricots de marque Cortas contiennent des sulfites alors que l’étiquette n’en fait pas mention, a indiqué l’Agence canadienne d’inspection des aliments (ACIA), jeudi. Le produit visé, importé de la Syrie, est vendu en emballages de 500 g portant le CUP n°: 7 35143 06308 6. La consommation de ce produit peut déclencher une réaction grave, voire mortelle, chez les personnes sensibles aux sulfites. Aucun cas de maladie associée à ce produit n’a été signalé, a ajouté l’ACIA. Le produit a été retiré du marché. Presse Canadienne

L’affaire Gillet: la suite le 15 janvier

Le juge Fraser Martin a pris en délibéré vendredi la requête en arrêt de

procédure déposée par l’avocat de l’ex-animateur Robert Gillet, dans l’affaire de prostitution juvénile à Québec. La Couronne a présenté sa plaidoirie vendredi matin, au palais de justice de Montréal. Jeudi, Me Jacques Larochelle a tenté de bana-

liser les accusations d’agressions sexuelles portées contre son client au cours de sa plaidoirie. Le juge Martin rendra sa décision le 15 janvier. Il a déjà exclu la possibilité de tenir un mégaprocès. Presse Canadienne

On a les meilleurs cadeaux pour vous.

Vêtements hiver et Beachwear
12 PRIX

-30%
Wakeboards

30% à 50%
Snowboards de rabais

-30%
Skis nautiques

SHARKS

313, boul. Cartier, Laval • (450) 663-5543 • 800-473-5543
Aut. 15, sortie 7 - 2 km. à l'est.

No No No .esterel.com

Les fêtes ... s'évader.

Certificats-cadeaux disponibles

Forfait des fêtes à partir de **119\$** p.p.p.n. occ. double

1 888 ESTEREL
(3 7 8 - 3 7 3 5)

LOTO QUÉBEC **Résultats**
TVA, le réseau des tirages

LaMini

NUMÉROS	LOTS	NUMÉROS	LOTS
168979	50 000 \$	16897	1 000 \$
68979	5 000 \$	1689	100 \$
8979	250 \$	168	10 \$
979	25 \$		
79	5 \$		

Tirage du : 2003-12-19

5 voyages aux Antilles * (non décomposables)

126A473	280A058	277B409	403B834	578B104
---------	---------	---------	---------	---------

* Chaque voyage est échangeable contre un chèque de 5 000 \$

15 lots de 1 000 \$ (non décomposables)

171A619	417A029	209B536	262B044	364B455
338A428	558A972	229B021	302B159	412B060
338A448	164B517	232B253	345B573	570B443

20 lots de 500 \$ (non décomposables)

103A932	264A186	465A807	203B475	398B610
106A482	369A642	502A133	246B922	445B672
220A004	429A456	574A016	336B465	446B351
263A578	438A232	172B746	359B118	518B598

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste de numéros gagnants et la liste officielle de L-Q, cette dernière a priorité.

40 AUTRES LOTS BONIS LE VENDREDI 26 DÉCEMBRE 2003 ET 2 JANVIER 2004

871-5103
DISTRIBUTEUR ASSURANCE LA CROIX BLEUE

Voyages Centre-Ville

FORMULE TOUT INCLUS
Taxes comprises
ESPACE LIMITÉ

DES PRIX POUR PARTIR www.voyagescentreville.com

SPÉCIAUX DU JOUR DE L'AN

Varadero
26-27-28-29-30 déc. 1 sem.
Club Karey 3.5★ **989\$**
Brisas del Caribe 4★ **1369\$**

Cayo Santa Maria
28 décembre, 1 semaine
Sol Cayo Santa Maria 4★ **1319\$**

Puerto Plata
31 décembre, 8 NUITS
Playa Naco Golf Tennis 3.5★ **1459\$**

Puerto Vallarta
26 décembre, 1 semaine
Club Meza del Mar 2★ 3 repas/jr+bois **1589\$**

Acapulco
5 janvier, 1 semaine
Panoramic 2.5★ **1189\$**
Parador del Sol 3★ **1229\$**

Santa Lucia
31 décembre, 8 NUITS
Club Amigo Mayanabo 3★ **1129\$**

Cienfuegos
26 décembre, 1 semaine
Club Playa Giron 2★ **1039\$**

Ixtapa
30 décembre, 9 NUITS
Fontan Beach Resort 3★ **1499\$**

Varadero CUBA
26-27-28-29-30 décembre, 1 semaine
ARENAS BLANCAS
★★★★ **1359\$**

MEILLEURS PRIX SUR VOLS RÉGULIERS À TRAVERS LE MONDE
1 semaine. Prix par personne en occupation double à partir de... Supplément de vol applicable. Permis du Québec

MONTBLANC

POUVOIR
TIMEWALKER

COLLECTION MODERNE DE MONTRES AVEC UN DESIGN ARCHITECTURAL UNIQUE. DE 3,900\$ À 4,425\$

BIJOUTERIE ITALIENNE

182, RUE ST-ZOTIQUE EST - 514.279.5585

Ski de fond
Le spécialiste

André Jac Sport

5520, boul. des Laurentides, Laval
(450) 622-2410 / Sans frais 1 800 997-2410

Touring • Course • Hors piste

- Cliniques de fartage
- Vêtements et accessoires
- Rabais sur équipement complet

GRAND SOLDE DE VÊTEMENTS HABILLÉS HARRY ROSEN

JUSQU'À **1/3** DE RABAIS SUR CERTAINS VÊTEMENTS HABILLÉS

Ces jours-ci, vous obtenez jusqu'à 1/3 de rabais à l'achat de certains complets, vestons sport et pantalons habillés, tous offerts dans un grand choix de tailles, de modèles et de couleurs. Hâtez-vous d'en profiter car les premiers arrivés seront les premiers servis. Prenez note que le service de retouche est gratuit.

SOLDE EN COURS

HARRY ROSEN

LES COURS MONT-ROYAL 514.284.3315 • CENTRE ROCKLAND 514.735.6227 • www.harryrosen.com

ACTUALITÉS



chaise berçante mouton
129.95\$



chaise berçante en bois
à partir de
36.99\$



table et chaises
à partir de
59.99\$



cheval berçant
64.99\$

CLÉMENT

1200 rue Nobel, Boucherville
info? (450) 641.3305 www.clement.qc.ca

autres succursales

Boucherville vêtements • Marché Central • Saint-Bruno
Laval • Rosemère • Repentigny • Brossard • Kirkland
Pointe-Claire • Hull • Gatineau • Drummondville
Trois-Rivières • Victoriaville • Sherbrooke



Un temps des fêtes
à faire rêver !

À partir de

77\$

* par personne,
par nuit
(occ. double)

- Chambre
- Petit déjeuner complet
- Un billet de ski valide pour une journée
- Service compris

Réservez notre forfait ski et obtenez un billet de ski gratuit pour enfant.

Les enfants de moins de 18 ans partageant la chambre des parents logent gratuitement.



HÔTEL
LE CHANTECLER
1-888-916-1616
www.lechantecler.com







* Taxes non comprises. Un billet de ski gratuit par famille. Applicable du 21 au 30 décembre 2003. Selon disponibilité et sur réservation. Aucune autre promotion ne peut être jumelée à ce tarif.

Sainte-Adèle • Autoroute 15 Nord • Sortie 67

3194401A



Nikon F55

5 Boîtier
2 Objectif

Pour rehausser votre créativité
Comprend objectif Zoom 28-80mm G
Intègre plusieurs fonctions d'exposition :
Bracketing, correction et multi-exposition
Pile, corréie et film inclus

339\$*

Objectifs

TAMRON

Remise Postale
75\$*



28-300mm F3.5-6.3



28-75mm F2.8

626\$
635\$

*Expiration 31 décembre 2003

Je l'ai.

Nikon COOLPIX 4300

2

A la fois ergonomique ET compact
Appareil numérique de 4.14 millions de pixels
Zoom optique 3X équivalent 38-114mm
12 modes de scènes possibles
Carte 16 Mo incluses + Acc.

539\$*

Tripied de qualité
à bon prix

Tripied 190 avec tête à rotule 486RC **189\$**

Tripied 724 **129\$**

Tripied 190 avec tête à manivelle 141RC **186\$**

Tripied 390jr **89\$**

À l'achat d'une carte Sandisk de 250mb ou plus
Recevez **15\$ de rabais instantané** sur un sac Lowepro!

PHOTO SERVICE
www.photoservice.ca
514.849-2291

222, Notre-Dame Ouest
Vieux-Montréal Métro Place d'Armes
Lundi au Vendredi de 8h30 à 17h15
Samedi de 9h30 à 16h30

* Meilleur prix spécial au moment de l'impression

Plagiat à l'Université Laval: des étudiants négocient leur cas avec des profs

Ils s'en tirent ainsi avec des sanctions moins sévères

LE SOLEIL

QUÉBEC – Des étudiants de l'Université Laval coupables de tricherie et de plagiat échappent à l'odieux d'une sanction officielle en négociant des arrangements secrets avec leurs professeurs. Et il semble que la pratique se généralise.

C'est l'ombudsman de l'Université Laval, Patrick Robardet, qui a mis au jour cette façon de faire qu'il qualifie de « problématique au plan éthique ».

Dans son rapport 2001-2002, il faisait état d'au moins une unité d'enseignement qui contournait régulièrement le règlement disciplinaire. En 2002-2003, deux autres unités relevant de deux autres facultés s'ajoutaient. Leur identité n'a pas été révélée.

M. Robardet se demande si cette pratique n'est pas en train de devenir la norme. Mais il n'ose pas trop s'offusquer. Car les étudiants sont tout de même punis. Souvent, les professeurs leur collent un zéro pour le travail ou un échec pour le cours.

« Les étudiants en profitaient dans la mesure où ils évitaient la procédure prévue, les délais afférents et l'imposition d'une sanction officielle accompagnée d'une mention sur le relevé de notes », écrit l'ombudsman dans son dernier rapport, daté du début de novembre.

Le règlement disciplinaire prévoit qu'une « personne en autorité » qui surprend un étudiant à tricher doit en informer le doyen de la faculté. C'est ce dernier qui défère le

cas au conseiller académique, l'équivalent du procureur de la Couronne dans notre système de justice. Ce dernier peut régler lui-même le dossier si l'étudiant plaide coupable. Autrement, il défère le cas au comité de discipline.

Composé de deux professeurs et d'un étudiant, celui-ci fonctionne à la manière d'un tribunal, avec présentation de preuves, audition de témoins et observations sur sanction. Il faut compter environ deux mois pour passer à travers toutes les étapes.

Quant aux sanctions, elles peuvent aller de l'échec du travail ou du cours au rappel du diplôme en passant par une suspension. L'infraction est également mentionnée sur le relevé de notes pendant deux ans ou jusqu'à l'obtention du diplôme.

Il est impossible de déterminer le nombre de règlements à l'amiable qui interviennent à l'Université Laval puisque le phénomène est *underground*. Les statistiques officielles pour l'année 2002-2003 font état de seulement 22 cas de plagiat.

Mais il est logique de penser que c'est la pointe de l'iceberg. En effet, plusieurs sondages américains concluent que le tiers des étudiants sont des plagiaires.

À la Confédération des associations d'étudiants de l'Université Laval (CADEUL), environ deux cas de règlements à l'amiable sont signalés chaque année. Mais Ariane-Sophie Blais, vice-présidente à l'enseignement et à la recherche, soupçonne que le phénomène est

beaucoup plus répandu. Elle admet que les étudiants ont l'impression d'être gagnants. « Mais ultimement, ils perdent tous leurs recours et la chance de sortir blanchis de cette histoire », fait-elle remarquer.

En entrevue au *Soleil*, M. Robardet se demande si la situation n'est pas attribuable à la longueur de la procédure et à la sévérité des sanctions. « Dans certains programmes, l'échec d'un cours, même s'il est repris, peut priver l'étudiant de son diplôme », rappelle-t-il.

Dans la plupart des autres universités québécoises, ce sont les professeurs et les facultés qui gèrent les cas de tricherie et de plagiat. Si l'étudiant n'est pas d'accord avec la sanction, il peut faire appel devant un comité.

Daniel Racette, directeur des programmes aux Hautes Études commerciales (HEC), à Montréal, a lancé cette année une vaste campagne de sensibilisation au phénomène du plagiat. Des études confirment que cela peut avoir un effet dissuasif sur les étudiants.

Selon M. Racette, les professeurs peuvent être tentés de contourner le règlement s'ils jugent les sanctions un peu lourdes. « Marquer l'étudiant jusque sur son relevé de notes, c'est très dur », dit-il, sans vouloir banaliser l'infraction.

Gilles Kirouac, secrétaire général de l'Université Laval, affirme que les professeurs sont sensibilisés à l'importance de traduire les suspects de plagiat devant le comité de discipline.



IDÉES-CADEAUX



ON VEND DES SKIS,
ET PLUS ENCORE.



ANDRÉ LALONDE SPORTS .COM

Achats
en ligne



499⁹⁹\$ ALS
SKIS SALOMON
CROSSMAX 8 PILOT
02-03
160, 170, 180 cm
Fixations Pilot intégrés
#892346
Valeur de 899,99\$

45% de rabais

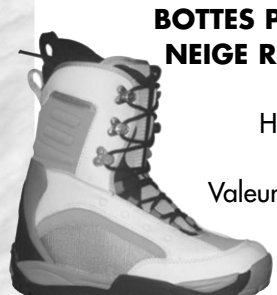


199⁹⁹\$ ALS
ENSEMBLE DE
SKIS DE FOND
Skis TISA AR par Fischer
Bottes Rossignol X-1
ou Saphir 1
Fixations Rossignol NNN T-3
Sac ceinture SWIX ALS
Installation en sus 8\$



99⁹⁹\$ ALS
SKIS ATOMIC
BETA C6.22 ou C6.18
02-03 #A34622, 24, 40
170, 180 cm
ou SKIS FISCHER
XTR CARVE
01-02 #A2451
178, 188 cm
Valeur de 199,99\$

50% de rabais



119⁹⁹\$ ALS
BOTTES PLANCHE À
NEIGE ROSSIGNOL
LOUNGER
Homme 02-03
#BT3390
Valeur de 239,99\$

50% de rabais



19⁹⁹\$ ALS
CASQUE LOUIS GARNEAU
EVOLUTION
01-02
Adulte ou Junior
Valeur de 79,99\$

75% de rabais



149⁹⁹\$ ALS
PLANCHE À NEIGE
SIMS FS 02-03
145, 150, 155 cm
Valeur de 299,99\$

50% de rabais

GARDEZ VOS PIEDS
AU CHAUD

30\$ de rabais

89⁹⁹\$ ALS
SEMELES CHAUFFANTES
Valeur de 119,99\$



69⁹⁹\$ ALS
SÉCHOIR À BOTTES
Valeur de 79,99\$

10\$ de rabais

Venez skier avec l'Express
à Tremblant le 4 janvier

à partir de **39⁹⁹\$** + Taxes



L'Express **TREMBLANT**

*Transport et billet de remontée inclus.
Info.: www.andrelalondesport.com

Nouvelles
Collections
De Vêtements
JUNIOR
jusqu'à
40% de rabais

Repentigny
256, rue Notre-Dame
Joliette
20, Place Bourget

Laval
3900, Autoroute 440 Ouest
Saint-Léonard
6705, boul. Métropolitain Est

Brossard
7250, boul. Taschereau, Place Portobello
Trois-Rivières
4520, boul. Royal, Carrefour Trois-Rivières Ouest

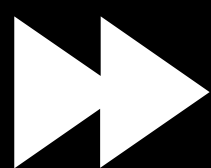


ANDRÉ LALONDE SPORTS .COM

* Spéciaux valides jusqu'au 31 décembre 2003 ou jusqu'à épuisement de la marchandise. Certaines photos sont à titre indicatif. Toutes les grandeurs et couleurs ne sont pas nécessairement disponibles dans tous les magasins.

319390A

3193901



FUTURE SHOP

® MD

Horaires des Fêtes:

sam. 20 déc.: 9 h - 17 h
dim. 21 déc.: 9 h - 17 h

Les heures prolongées peuvent différer à notre succursale de Gatineau.



CADEAUX DE DERNIÈRE MINUTE EN

SOLDE

SAMEDI SEULEMENT



20 po

Écran plat

ADVENT

Téléviseur à écran purement plat de 20 po

- Compatibilité de lecture en format PAL
 - Entrées: 1 S-véo, audio et vidéo à l'avant et à l'arrière
 - Tube-image à masque perforé
 - Télécommande universelle
- Q2035A CodeWEB: 10014219

Épargnez 50\$

▶▶ 199⁹⁹

SAMEDI SEULEMENT



27 po

Écran plat

SAMSUNG

Téléviseur à écran plat de 27 po avec entrée à composants

- Masque perforé INVAR
 - Filtre en peigne numérique à 3 lignes
 - S-véo, 2 entrées audio-vidéo
 - Haut-parleur de chaque côté
- SAMSUNG TXN2730FX
CodeWEB: 10037716

Épargnez 100\$

▶▶ 399⁹⁹



Sarah McLachlan:
After Glow

Premiers arrivés,
premiers servis

▶▶ 9⁹⁹



malata
Lecteur DVD et CD compact

- Sortie vidéo à composants
 - Concept compact de grand style
 - Panneau métallique à l'avant
- DVP-393 CodeWEB: 10028152

Prix cool

▶▶ 49⁹⁹

GRATUITE Imprimante photo avec tout appareil photo numérique 199⁹⁹

(En remise postale. Valeur de 100\$. 10029455)

SAMEDI SEULEMENT



Canon

Appareil photo numérique Elph^{MC}

- 4,0 méga-pixels • Zoom optique de 3x
 - Mise au foyer AIAF automatique en 9 points
 - Piles au lithium-ion et chargeur inclus
- S400 CodeWEB: 10027003

Épargnez 50\$

▶▶ 599⁹⁹



SONY

Caméscope numérique Hi8

- Viseur couleur à ACL de 2,5 po
- Zoom optique de 20x et numérique de 560x
- SteadyShot^{MC} • NightShot^{MC} CCD-TRV318 CodeWEB: 10025495

Épargnez 100\$

▶▶ 499⁹⁹

GRATUIT

Ensemble de cadeau Tout-à-Parler LG TM520 avec l'activation
de tout téléphone cellulaire
TELUS post-payé sur
contrat de 2 ou 3 ans*

TELUS
mobilité[™]

Ensemble cadeau Tout-à-Parler
LG TM520

- 4 mois d'appels sur un de trois programmes tarifaires - valeur jusqu'à 120*
 - 4 mois gratuits de frais de service - valeur de 28⁹⁹
 - Aucun contrat requis
- LG TM520 CodeWEB: 10037444

*Nouvelle activation exigée.
Renseignez-vous en magasin.

Prix cool

▶▶ GRATUIT

12 Mois Aucun paiement, aucun intérêt*

sur tous les ordinateurs de table

*Avec votre carte Future Shop. Sur approbation du crédit. Achat minimum de 249\$ requis. Détail complet ci-dessous.



emachines

Processeur AMD

Athlon^{MC} XP 2600+

- Mémoire DDR de 256 Mo
 - Disque dur de 80 Go
 - Graveur de CD de 48x
 - Ethernet et USB 2.0
- H2602 CodeWEB: 10034245
LL-11744-8 CodeWEB: 10035372
P3150 CodeWEB: 10038210

Épargnez 530\$

▶▶ 999⁹⁹

24 Paiements égaux, aucun intérêt*

sur tous les ordinateurs portatifs

*Paiements mensuels égaux avec votre carte Future Shop. Sur approbation du crédit. Achat minimum de 249\$ requis. Détail complet ci-dessous.

TOSHIBA

Processeur d'ordinateur

portatif Intel[®] Pentium[®] 4

de 2,53 GHz

- Affichage XGA de 15 po
 - Mémoire DDR de 512 Mo et disque dur de 40 Go • Unité combinée lecteur DVD et graveur de CD
 - Résautique sans fil 802.11b intégrée
- A20-31Q CodeWEB: 10035410/397



TANT QU'IL Y EN AURA

66⁶⁷\$ / mois[†]

Épargnez 200\$

▶▶ 1599⁹⁹



D-Link

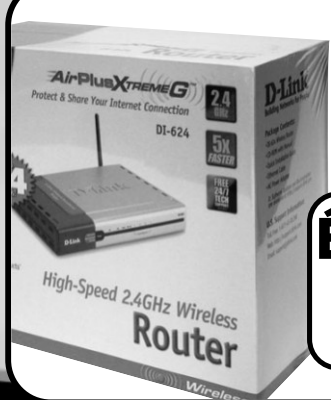
Routeur sans fil avec

serveur d'impression

- Coupe-feu évolué • Jusqu'à 22 Mb/s
 - Portée sans fil jusqu'à 400 m
- DLNPWL714P CodeWEB: 10032674

Épargnez 80\$

▶▶ 69⁹⁹



D-Link

Routeur sans fil à haute vitesse

- Vitesse de transfert des données jusqu'à 54 Mb/s
 - Portée de fonctionnement jusqu'à 400 m
 - Commutateur à 4 ports intégré
- DI-624 CodeWEB: 10030147

Épargnez 100\$

▶▶ 79⁹⁹

Prix et produits en vigueur du 20 au 24 décembre 2003 à moins d'indication contraire. Taxes applicables sur prix et paiements.

*† Sur approbation du bureau de crédit pour les achats effectués avec votre carte Future Shop. Les offres de financement prolongé ne s'appliquent pas aux achats effectués à FUTURESHOP.ca. Il faudra effectuer un achat d'au moins 249\$ pour bénéficier de l'offre «aucun intérêt». Pour nos options «aucun intérêt», l'intérêt est calculé tous les mois au taux de 28,8 % et sera éliminé à condition que: (1) les mensualités minimales soient versées et (2) le solde soit payé d'ici la fin de la période couvrant l'offre sans intérêt. Pour nos options «aucun paiement, aucun intérêt», l'intérêt est calculé tous les mois au taux de 28,8 % après la fin de la période couvrant l'offre sans intérêt. Pour nos options «versements égaux, aucun intérêt», une mensualité sera débitée sur votre compte jusqu'à la fin de la période couvrant l'offre sans intérêt et celle-ci sera payable au complet avant la date d'échéance mensuelle. Pour notre option «versements égaux, aucun intérêt» pendant 36 mois, vous devez effectuer un achat minimum de 999\$. Tous les prix et paiements sont sujets aux taxes applicables. Les taxes applicables doivent être payées lors de l'achat, sauf pour notre option «aucun intérêt pendant 90 jours». Le Client convient de verser tous les mois toutes les sommes en souffrance au Compte plus un paiement mensuel minimum (arrondi au dollar supérieur) correspondant soit à 3 % du solde au moment de la facturation, soit à dix dollars (10 \$), selon la plus élevée de ces sommes (le «Paiement Minimum»). Le Client peut en tout temps rembourser le solde impayé, en partie ou en entier.

POLITIQUE D'EXACTITUDE DES PRIX: Si le prix enregistré à la caisse est plus élevé que le prix annoncé, le plus bas prix prévaut. Si cette erreur porte sur un article dont le prix annoncé est de 10 \$ ou moins, nous remettons au client l'article gratuitement. Pour un article de plus de 10 \$, nous consentons un rabais de 10 \$ sur le prix corrigé de l'article. Certaines conditions s'appliquent, voir les détails en magasin. **POLITIQUE PUBLICITAIRE:** Là où des rabais ou crédits de programmation sont indiqués, toutes les taxes devant s'appliquer sont calculées et doivent être payées sur le prix avant rabais ou crédit. Les frais d'affranchissement appropriés doivent être payés pour les remises postales. Les remises payables en dollars américains sont sujettes aux fluctuations dans la valeur des devises et peuvent faire l'objet de frais de traitement par les banques canadiennes. Future Shop n'est pas responsable des remises postales des fabricants. L'admissibilité des produits varie selon le magasin. © 2003, Future Shop. Tous droits réservés. Le présent document ne peut être reproduit ni en tout ni en partie, ce qui incluant l'information sur les prix, sous quelque forme que ce soit et par quelque procédé que ce soit sans l'obtention préalable d'une autorisation écrite de Future Shop. Les prix, produits et offres annoncés par l'InterBoutique de notre site web peuvent différer de ceux offerts dans les magasins Future Shop. **INTEL:** Intel, le logo «Intel Inside», Pentium et Celeron sont des marques déposées ou des marques de commerce de la corporation Intel ou de ses filiales aux États-Unis et dans d'autres pays.

Si le solde quotidien moyen est de...	250\$	500\$	750\$	1000\$
...les frais de crédit pour une période de 30 jours seront de...	5,92\$	11,84\$	17,75\$	23,67\$
...les frais de crédit avec l'assurance FutureGuard pour 30 jours seront de...	8,90\$	17,79\$	26,68\$	35,57\$

ACTUALITÉS



L'architecte David Childs devant un modèle de la nouvelle Tour de la Liberté, qui s'élèvera à 1776 pieds (541 mètres), devenant l'édifice le plus haut du monde.

stokes
SUPER SOLDÉS
des fêtes

épargnez jusqu'à **70%**

HÂTEZ-VOUS
NOËL ARRIVE
BIENTÔT
VENEZ NOUS VOIR!

Wok en acier carbone.
Comp.: 40,95
14⁹⁸

BRISTOL GOLD
Service à vaisselle de 47 mcs. pour 8 pers. Porcelaine blanche. Service comp. inclus.
Comp.: 150,95
79⁹⁸

PIERRE À GRILLER
Ens. de 5 mcs. Grille à deux brûleurs. Acier inoxydable. Pierre de 37x19cm.
Comp.: 60,95
29⁹⁹

SAINTE NICOLAS
Collection en céramique. Point à la main.
Comp.: 12,95
7⁹⁹ ch.

Service à fondue 10 mcs.
Caguelon en acier inoxydable 18/10. Va au lave-vaisselle.
Comp.: 80,95
39⁹⁹

Collection MAGNUM
Choisissez parmi flûtes, ballons, tulipes, verres à vin rouge ou blanc. Ens. de 6 mcs.
Comp.: 15,95
9⁹⁹

MEDUSA
Batterie de cuisine en acier inox. 18/10 de 12 mcs.
Comp.: 199,95
79⁵⁰

ENS À CHAMPAGNE
Ens. de 6 verres à champagne. Vase-support inclus.
Comp.: 80,95
39⁹⁸

ALBANY
Coffret en bois pour couverts. (couverts non inclus)
Comp.: 75,95
19⁹⁸

stokes
www.stokesstores.com
Le principal détaillant pour les articles de table et les articles cadeaux au Canada!

3 MEGA CENTRES PLUS 20
MARCHÉ CENTRAL 514.388.3315 (Boul. L'Acadie)
BLUE BONNETS 514.733.4333 (coin Décarie et Jean-Talon)
CARREFOUR DE LA RIVE SUD, BOUCHERVILLE 450.645.0424 (Complexe IKEA, à côté de L'Équippeur)
AUTRES MAGASINS DANS LA RÉGION DE MONTRÉAL (CENTRE D'ACHATS).
www.stokesstores.com

Saeco®

Eh oui, Noël arrive à grands pas. Pourquoi ne pas offrir une Saeco?

Pour un vrai espresso et un délicieux cappuccino, c'est Saeco qu'il vous faut.

Cafetière automatique avec moulin intégré

Cafetière automatique avec moulin intégré

Cafetière manuelle avec poignée pressurisée

Cafetière manuelle avec poignée pressurisée,

Saeco

la gagnante du « Protégez-vous »

Contactez-nous pour connaître l'adresse du détaillant le plus près de chez vous.

Saeco®

8145, boul. Saint-Laurent (coin Jarry)
Tél. : (514) 385-5551

Ground Zero: le projet dévoilé

ASSOCIATED PRESS

NEW YORK — Le gouverneur de l'État de New York, George Pataki, a présenté hier à New York le nouveau projet Tour de la Liberté. Faisant écho à la statue de la Liberté, cette construction s'élèvera sur Ground Zero, l'emplacement du World Trade Center (WTC) détruit dans les attentats du 11 septembre 2001.

Le projet constitue l'aboutissement de plusieurs mois de difficiles négociations entre les architectes Daniel Libeskind (auteur du Musée juif de Berlin) et David Childs. La proposition initiale du premier est largement conservée mais les éléments les plus anguleux sont adoucis.

« Nous le devons aux héros qui ont péri le 11 septembre et nous nous devons de rendre hommage à la mémoire de ces héros que nous avons perdus et à la liberté, (afin) d'exprimer notre confiance en l'avenir », a déclaré le gouverneur.

Samuel FOURRURES
Fabricant depuis 1958
ET MANTEAUX

Venez comparer, nous avons les meilleurs prix sur une des plus prestigieuses collections de fourrures et d'agneaux retournés au Québec

STYLISTE-CONSEIL POUR VOS RECYCLAGES
Manteaux de laine
Accessoires en fourrure
Solde jusqu'à 50% sur manteaux sélectionnés
OUVERT 7 JOURS
1460, boul. Le Corbusier, Laval (Situé tout près du Centre Laval) (450) 681-1618

pour elle et lui

photo
WAL-MART

Traitement de film en UNE HEURE
5⁹⁷
24 poses 35mm
• Papier mat ou glacé
• Photos avec bordure
• À partir d'un film pour photos couleur 35 mm

RÉALISEZ DES SOUVENIRS POUR LES FÊTES!

Impressions et agrandissements en un CLIN D'ŒIL
7⁹⁷ chac.
photo 8 x 10 po

Impressions en ligne à

photo
WAL-MART

à partir de votre appareil photo numérique!
Photo simple 4 x 6 po. Autres formats offerts. Visitez le site www.walmartphoto.com pour les détails.

Les paiements records Spinelli

0\$*
à payer pour la première mensualité sur nos 2004

0\$*
à la location de toutes nos Toyota neuves 2004

PEA
Tous les modèles Toyota comprennent l'assistance routière, un plein réservoir d'essence et des tapis protecteurs.

ACCÈS TOYOTA

SPINELLI TOYOTA

Spinelli Fairview Toyota
10, Auto Plaza (près du Centre Fairview) Pte-Claire
514 694-1510 1 800 326-1510

Spinelli Lexus Toyota
561, boul. Saint-Joseph (près du bord de l'eau) Lachine
514 634-7171 1 800 352-6111

Passionné de l'automobile depuis 1922 **SPINELLIauto.com**

Prostitution juvénile: blitz à Toronto

PRESSE CANADIENNE

TORONTO – Après avoir été obligés de relâcher trois mineures découvertes lors d’une vaste opération ciblant l’industrie du sexe, les policiers de Toronto ont réclamé hier des lois qui leur permettraient de mieux protéger les enfants et les adolescents.

Cinq adolescentes âgées de 16 et 17 ans, ont été retrouvées par les policiers qui ont mené jeudi une vaste opération policière dans plus de 300 studios de massage et prétendus « centres holistiques » de la région de Toronto. Trois des jeunes filles ont refusé de rester sous la protection des forces de police et des services sociaux.

La loi sur la protection des mineurs de l’Ontario autorise les adolescents de plus de 16 ans à prendre une telle décision. « Les dispositions actuelles ne nous permettent pas d’intervenir à moins que l’enfant ou l’adolescent ne soit pleinement consentant », s’est plaint le détective Rueben Stroble, de la police de Toronto, qui souhaite un amendement à la loi.

Quand les policiers se sont présentés dans un des établissements, ils ont découvert une adolescente de 16 ans qui allait avoir une relation sexuelle avec un client. Le client a été accusé d’avoir reçu les services sexuels d’une mineure. Une autre adolescente, âgée de 17 ans, se trouvait au même endroit. Toutes deux ont aussitôt été prises en charge par les autorités. Trois autres adolescentes ont été interpellées dans d’autres commerces, mais elles ont refusé de coopérer avec les policiers.

« Notre opération visait surtout à protéger les mineurs qui seraient contraints de travailler dans ces commerces », a indiqué l’inspecteur Bruce Smollet, de la police de Toronto.

Des enfants et des adolescents se retrouvent parfois dans des situations où ils sont forcés de monnayer leurs services sexuels. Ils tentent ainsi d’échapper aux agressions physiques ou sexuelles qu’ils subissent à la maison. Manquant d’éducation et de ressources, ils n’ont alors d’autre issue que la prostitution.

Selon un organisme qui se consacre à l’aide aux jeunes en difficulté, les rues de Toronto compteraient 700 jeunes qui pratiquent la prostitution, pour se diriger ensuite vers le cybersexe et les services d’escortes. « Le nombre de jeunes retrouvés au cours de la descente policière de jeudi est peu élevé (compte tenu des estimations) », a admis la directrice de l’organisme, Susan Miner.

Outre les cinq adolescentes, les policiers ont constaté 270 autres infractions à la réglementation, allant du non-respect d’un permis à l’offre de services sexuels.

Il pourrait y avoir plein de cadeaux sous le palmier.

Ce soir 5 000 000 \$



ça change pas le monde, sauf que...

3194376A

18ans +



www.loto-quebec.com

Cette année au Québec, 134 gagnants ont reçu 100 000 \$ d'Extra.



Mettez de l'**Extra** dans votre vie.



18ans +





Résultats
TVA, le réseau des tirages



Tirage du
2003-12-19

14 17 20 23 32 37 44

Complémentaire: (43)



Tirage du
2003-12-19

NUMÉROS	LOTS
168979	50 000 \$
68979	5 000 \$
8979	250 \$
979	25 \$
79	5 \$
16897	1 000 \$
1689	100 \$
168	10 \$



Tirage du
2003-12-19

01	03	05	13	19	22	36	39	43	45
46	47	48	50	51	59	61	62	65	68



Tirage du
2003-12-19

③	④
632	8966



Tirage du
2003-12-19

NUMÉRO

929632

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de L-Q, cette dernière a priorité.

Si vous avez un problème de jeu...



MONDE

Des ressortissants étrangers détenus après le 11 septembre ont été brutalisés

MARC THIBODEAU

Des bandes vidéo tournées dans un centre de détention new-yorkais démontrent que plusieurs ressortissants étrangers appréhendés aux États-Unis au lendemain des attentats du 11 septembre 2001 ont été brutalisés par leurs gardiens.

Dans un rapport rendu public cette semaine, l'inspecteur général du ministère de la Justice, Glenn Fine, souligne que certains gardiens du Metropolitan Detention Center, à Brooklyn, « projetaient violemment les détenus contre le mur, tordaient leurs bras et leurs mains de façon douloureuse, marchaient sur leurs chaînes et les punissaient en les menottant durant de longues périodes ».

Les détenus de l'établissement, qui avait été partiellement réaménagé pour accueillir les suspects considérés de « grand intérêt » par le FBI, dont Zacarias Moussaoui, étaient aussi soumis à des fouilles abusives et à des insultes de la part de certains des gardiens. Leurs entretiens avec leurs avocats étaient aussi régulièrement enregistrés même si la loi fédérale l'interdit.

Les deux enquêteurs mandatés par l'inspecteur général ont pu cor-

rober plusieurs des allégations faites par les détenus après avoir saisi 300 bandes vidéo compromettantes que la direction du centre de détention disait ne plus posséder.

Dans deux des vidéos, note le rapport, des gardiens marchent rapidement dans le corridor avec un détenu avant de « l'écraser » sur un mur. D'autres images montrent des gardiens en train de presser la tête d'un détenu contre le mur ou le faisant « rebondir » en le projetant à plusieurs reprises.

Un des superviseurs s'est fait dire par un collègue que ces pratiques étaient normales en milieu carcéral et qu'il ne « fallait pas s'en inquiéter ».

Certaines vidéos montrent qu'un t-shirt sur lequel figurent une phrase à connotation raciste et un drapeau américain était posé sur un mur dans la salle d'arrivée des détenus. Plusieurs d'entre eux ont affirmé qu'ils avaient été projetés violemment sur le t-shirt, une affirmation corroborée, selon l'inspecteur général, par le fait que deux employés ont vu du sang sur le vêtement.

Certains gardiens avaient aussi l'habitude d'insulter les détenus, qui affirment avoir été traités notamment de « terroristes », de « putains de musulmans » et de « ben

Laden junior ». Un gardien, qui niait tout abus verbal, a désigné les détenus comme des « sacs de merde » lors d'une entrevue avec les enquêteurs.

À plusieurs reprises, des employés interrogés ont nié tout geste répréhensible avant d'être pris en défaut grâce aux bandes vidéo.

L'inspecteur général estime que la situation était peut-être encore plus inquiétante dans les semaines suivant le 11 septembre puisque la direction n'a donné la consigne de filmer les déplacements des détenus dans l'établissement qu'un mois plus tard. Les détenus disent avoir noté par la suite une nette amélioration dans l'attitude des gardiens.

Le rapport fait suite à une enquête plus générale, dont les conclusions avaient été diffusées en juin, sur le sort de 762 étrangers arrêtés aux États-Unis après les attentats et détenus en raison d'infractions aux lois sur l'immigration. Ce rapport soulignait déjà l'existence d'abus dans l'établissement de Brooklyn sans s'étendre sur le sujet, une enquête plus approfondie étant jugée nécessaire.

L'inspecteur général souligne que l'atmosphère au sein du centre de détention new-yorkais était « très chargée émotionnellement » dans les

mois suivant l'attentat, notamment parce que certains employés avaient perdu des proches dans l'effondrement du World Trade Center. Cette situation ne saurait cependant justifier les abus perpétrés, note M. Fine, qui recommande aux services correctionnels d'imposer des sanctions disciplinaires à une douzaine de gardiens.

Un porte-parole du ministère de la Justice, Mark Corallo, a indiqué jeudi dans un communiqué que la tension émotive suscitée par les attentats du 11 septembre, particulièrement à New York, n'excusait d'aucune façon le « comportement odieux » des employés visés par l'inspecteur général.

« Il est regrettable que le comportement allégué de quelques employés jette de l'ombre sur l'excellent travail réalisé par le personnel carcéral du Metropolitan Detention Center et du reste du pays », a indiqué M. Corallo, en précisant que les autorités carcérales avaient reçu l'ordre de revoir le rapport et de prendre les mesures « appropriées ».

Il a par ailleurs souligné que les preuves mises au jour par l'inspecteur général seraient étudiées pour déterminer s'il y a lieu de porter des accusations criminelles dans cette affaire.

La Libye renonce aux ADM, dit Bush

AGENCE FRANCE-PRESSE

WASHINGTON — Le président américain George W. Bush a annoncé hier que la Libye renonçait à son programme de conception d'armes de destruction massive (ADM) et que cette initiative allait contribuer à renforcer la sécurité des États-Unis.

« Aujourd'hui à Tripoli, le dirigeant libyen, Mouammar Kadhafi, a publiquement confirmé son engagement à révéler et à démanteler tous les programmes de conception d'armes de destruction massive de son pays », a déclaré M. Bush lors d'une allocution à la Maison-Blanche.

« L'engagement de Kadhafi, quand il sera respecté, va contribuer à renforcer la sécurité des États-Unis », a-t-il ajouté.

« Avec cette annonce, la Libye a entamé le processus pour rejoindre la communauté des nations », a souligné le président américain.

Tripoli et Washington n'entretiennent plus de relations diplomatiques depuis 1981.

Le colonel Kadhafi « connaît la voie à suivre », a-t-il ajouté. « La Libye doit tenir ses engagements annoncés aujourd'hui. La Libye doit totalement s'engager dans la guerre contre le terrorisme. »

M. Bush a précisé que les discussions entre Tripoli, Washington et Londres sur la conception d'ADM par la Libye duraient depuis neuf mois et que la voie diplomatique avait permis de convaincre ce pays de mettre fin à ses ambitions en ce domaine.

Selon le président américain, la décision de M. Kadhafi justifie l'approche retenue par Washington et Londres de convaincre les pays qui possèdent des programmes de développement d'armes de destruction massive d'y renoncer.

« Toutes ces initiatives par les États-Unis et nos alliés ont envoyé un message sans détour aux régimes qui cherchent à créer ou possèdent des armes de destruction massive. Avec ces armes, on n'obtient ni influence ni prestige, mais l'isolement et des conséquences fâcheuses », a déclaré M. Bush.

La Maison-Blanche a précisé que la Libye s'est engagée à « éliminer tous les éléments de son programme d'armes nucléaires et chimiques, déclarer toute activité nucléaire à l'Agence internationale pour l'énergie atomique (AIEA), éliminer tous ses missiles balistiques d'une portée supérieure à 300 kilomètres et avec une charge de 500 kilos ».

Tripoli va également signer le traité de non-prolifération nucléaire (TNP) et son protocole et se soumettre à des inspections internationales pour que cela soit vérifié.

Tous les stocks d'armes et munitions chimiques libyens vont également être éliminés et la Libye va adhérer à la convention sur les armes chimiques, a ajouté la présidence américaine dans un document récapitulant les engagements pris par Tripoli.

Les autorités libyennes avaient préalablement annoncé hier leur décision de se débarrasser de tous les équipements pouvant mener à la fabrication d'ADM.

Bethléem Tout le calme de l'Avent...



PHOTO AFP

Un moine circulait en toute sérénité hier dans l'église de la Nativité de Bethléem. Le temple accueillera normalement des milliers de fidèles et de pèlerins chrétiens à l'occasion des fêtes de la Nativité de Jésus. Cette ville a vécu sa part d'affrontements depuis trois ans, dans le tumulte du conflit israélo-palestinien.

Zéro pour John Ashcroft

REGARD SUR LE MONDE



ALEXANDRE SIROIS

WASHINGTON

Avec les méthodes musclées employées contre les prisonniers arrêtés dans le cadre de la guerre au terrorisme, l'administration de George W. Bush a été trop loin. C'est du moins ce qu'ont décidé coup sur coup, jeudi, deux tribunaux américains qui ont rappelé le président à l'ordre.

Un tribunal fédéral new-yorkais a premièrement jugé que M. Bush n'avait pas le pouvoir de proclamer qu'un citoyen américain interpellé sur son territoire est un « ennemi combattant ». Il ne peut pas non plus ordonner la détention d'un Américain dans un établissement militaire et omettre de l'inculper.

Ce jugement a été rendu dans la cause de José Padilla, un homme de 33 ans arrêté il y a 19 mois à Chicago parce qu'on le soupçonnait de vouloir faire exploser une « bombe sale » à base de matière radioactive. Depuis, il est détenu dans une prison militaire de la Caroline du Sud. Il n'a pas le droit de consulter son avocat et il ne fait pour l'instant face à aucune accusation.

Les juges exigent que, d'ici les 30 prochains jours, Padilla soit libéré par les autorités militaires et déferé aux autorités civiles, qui pourront l'inculper ou le détenir en tant que

témoin matériel des attaques du 11 septembre 2001. Ce jugement a divisé une Amérique plus polarisée que jamais entre républicains et démocrates. Il a été qualifié de « troublant et mauvais » par le porte-parole de la Maison-Blanche, Scott McClellan.

En revanche, de nombreux défenseurs des droits et libertés ont applaudi. Le président d'un groupe de travail sur les combattants ennemis mis sur pied par l'Association américaine du barreau, Neal Sonnett, a affirmé que « le gouvernement ne peut pas déclarer que le monde entier est une zone de combat dans laquelle la Constitution ne s'applique pas ».

Peu de temps après cette annonce, la cour d'appel fédérale de San Francisco (l'une des plus libérales des États-Unis) a administré une autre gifle à l'administration Bush, cette fois au sujet des combattants ennemis détenus à la base militaire

américaine de Guantanamo, à Cuba. Elle a jugé que ces prisonniers ont droit à un avocat et qu'ils peuvent s'adresser aux tribunaux américains pour contester leur détention. Le mot de la fin en la matière reviendra à la Cour suprême des États-Unis, qui a récemment accepté de donner son avis sur cette question controversée.

Le traitement réservé aux quelque 660 prisonniers à Guantanamo soulève depuis longtemps la polémique tant aux États-Unis que sur la scène internationale. Les détenus, dont certains ont moins de 16 ans, ne savent pas de quoi on les accuse et demeurent isolés du monde extérieur. Tous les moyens sont bons, estime Washington, pour prévenir de nouvelles attaques terroristes.

Par ailleurs, hier également, l'inspecteur général du département américain de la Justice a révélé dans un rapport que plusieurs des ressortissants étrangers arrêtés aux États-

Unis peu après les attaques de septembre 2001 avaient été agressés physiquement et verbalement. Des enquêteurs ont mis la main sur des enregistrements vidéo compromettants qui avaient été dissimulés pendant un certain temps. Le département de la Justice, dirigé par John Ashcroft, avait refusé d'intenter des poursuites dans ce dossier l'été dernier, mais il vient de décider de réévaluer sa décision.

« Libertés civiques : 3, John Ashcroft : 0 », a clamé hier le *San Jose Mercury News* au sujet de cet adepte des mesures extrêmes en matière de sécurité nationale. Comme plusieurs, le quotidien respecté de la côte Ouest pense que ce radicalisme régresse. Il estime que les trois décisions de jeudi renouvellent l'engagement de l'Amérique envers les droits civiques et témoignent d'une de ses forces : « Sa volonté durable de faire l'examen de ses actions et de corriger ses erreurs. »

Irak Violences et rumeurs

Paul Bremer confirme avoir échappé à un attentat début décembre

MOHAMMED HASNI
AGENCE FRANCE-PRESSE

BAGDAD – La guérilla irakienne a mené de nouvelles attaques hier à Bagdad et à l’ouest de la capitale, l’ancien fief de Saddam Hussein, près d’une semaine après l’annonce de la capture du dictateur. Au moins une Irakienne a été tuée, tandis que deux soldats américains étaient blessés.

L’administrateur civil américain en Irak, Paul Bremer a, pour sa part, indiqué hier à Bassora qu’il avait échappé à un attentat début décembre, mais un porte-parole de la coalition a affirmé que l’attaque, qui s’est produite à Bagdad, ne visait pas spécifiquement le responsable américain.

À la question d’un journaliste lui demandant s’il avait fait l’objet d’un attentat début décembre, le

responsable américain a répondu : « C’est vrai », refusant cependant d’en dire plus.

Un responsable du Pentagone à Washington, s’exprimant sous couvert de l’anonymat, a ensuite confirmé la tentative d’attentat à la bombe contre le convoi de M. Bremer, le 6 décembre, alors qu’il revenait de l’aéroport de Bagdad où il avait raccompagné le secrétaire américain à la Défense Donald Rumsfeld.

Un porte-parole civil de la coalition, Dan Senior, a affirmé pour sa part lors d’une conférence de presse à Bagdad que l’attaque ne visait pas spécifiquement M. Bremer. « Nous avons des raisons de croire qu’il s’agissait d’un hasard, une attaque qui ne le visait pas spécifiquement », a-t-il dit, précisant que l’attentat n’avait pas fait de victime.

À Bagdad, la confusion régnait sur

les causes de l’effondrement hier matin d’un immeuble abritant un local du Conseil suprême de la révolution islamique en Irak (CSRII, principal mouvement chiite), qui a fait un mort et huit blessés.

Un responsable du CSRII a assuré qu’il s’agissait d’un attentat contre son mouvement, tandis qu’un porte-parole américain a affirmé que l’effondrement était accidentel.

Mohsen al-Hakim, neveu du chef du CSRII, Abdel Aziz Hakim, a indiqué qu’une explosion, provoquée par un engin commandé à distance, avait eu lieu à 5 h dans d’anciens locaux du parti Baas mis à la disposition de familles pauvres par le CSRII, dans le quartier d’Al-Jihad, à l’ouest de Bagdad.

« Une femme a été tuée et huit autres personnes ont été blessées dans l’explosion dans le local occupé par trois familles », a-t-il dit.

L’édifice, qui abritait également une école religieuse relevant du CSRII, a été totalement dévasté et son toit s’est effondré.

Interrogé plus tard à Bagdad lors d’une conférence de presse, le général américain Mark Kimmitt a affirmé qu’aucune explosion n’avait eu lieu.

« La police irakienne a rapporté à la 1^{re} division blindée que le bâtiment s’était effondré en raison d’un défaut structurel », a-t-il déclaré.

D’autre part, près de Kirkuk, deux membres de la guérilla ont été blessés hier par des tirs de policiers alors qu’ils tentaient de poser deux charges explosives sur une route utilisée par l’armée américaine, a annoncé la police irakienne.

Concernant le sort judiciaire du président irakien déchu Saddam Hussein, capturé le 13 décembre, M. Bremer a déclaré hier que ce

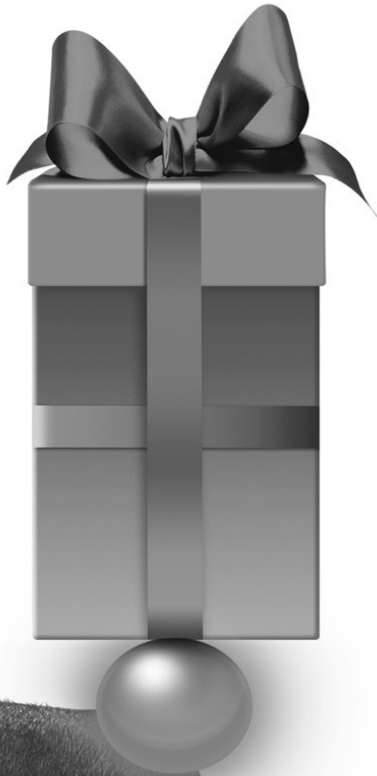
dernier serait « jugé par des tribunaux irakiens quand ceux-ci seront opérationnels ».

Plus tôt, le ministre de la Justice, Hachem al-Chibli, avait estimé que Saddam Hussein devait être jugé en Irak par des juges exclusivement irakiens.

« Nous rejetons les demandes de faire juger l’ancien président par un tribunal international et nous soulignons qu’il est nécessaire de le juger en Irak », a-t-il affirmé dans une déclaration télévisée.

Pour sa part, le chef chiite radical Moqtada Sadr a affirmé qu’après la capture de l’ex-président, « le peuple irakien, victime de l’injustice de Saddam, connaîtra une paix réelle avec son arrestation, une paix dont il a été privé pendant de longues années », en dirigeant la prière du vendredi à Koufa, près de la ville sainte chiite de Najaf.

Dénichez le plus beau cadeau.



25\$ de rabais additionnel sur ces appareils à 50\$

Option Fido à Fido
2 mois gratuits

> Appels locaux, messages
textes et clavardage illimités
entre abonnés Fido

Aucun contrat à signer

Passez à un magasin Fido® ou composez le 1 888 481-FIDO.

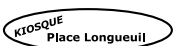
Valide pour un temps limité ou jusqu'à épuisement des stocks, avec toute nouvelle activation d'un forfait mensuel. L'offre de deux mois gratuits de l'option Fido à Fido ne peut pas être jumelée au forfait Fido à Fido. Le prix de 50 \$ est établi après l'application d'un crédit. Certaines restrictions s'appliquent. Détails en magasin.



LES MAGASINS

- 1004, rue Sainte-Catherine Ouest
- Carrefour Angrignon
- Carrefour Laval
- Centre Rockland
- Place Versailles
- Place Rosemère
- Centre Fairview Pointe-Claire
- Carrefour du Nord, Saint-Jérôme
- Mail Champlain
- Les Promenades St-Bruno
- Les Galeries d'Anjou

Cette offre est également disponible dans les points de vente Fido participants de la grande région de Montréal :



CE DIMANCHE SEULEMENT

Apportez ce bon!

10\$

bon d'achat de marchandise

Valide seulement le dimanche 21 décembre
2003 à l'achat de 100 \$* minimum de presque
toute la marchandise à prix ordinaires,
en solde ou à prix de liquidation.

À l'exclusion des produits de beauté et fragrances de marques prestigieuses, des achats de cartes-cadeaux Sears, de certificats-cadeaux Sears, de bons d'achat de marchandise Sears et paiement de compte. L'offre s'applique à la marchandise en stock dans les magasins Sears le dimanche 21 décembre 2003. À l'exclusion des articles des magasins de liquidation, magasins-concessions, achats par catalogue et sur le site Web.

Un bon par client, par achat. Le bon doit être remis au moment de l'achat.
*Avant les taxes. Les taxes applicables seront ajoutées au montant total de l'achat. Conseiller à la vente: traiter comme un bon d'achat de marchandise; lire le code à barres et joindre à la copie de vérification. Pour entrer les données à la main, utiliser le code de bon d'achat de marchandise n° 10010



D76 M10010

SEARS

NE123G113 © 2003. Sears Canada Inc.

SEARS

NE123G113 © 2003. Sears Canada Inc.

MONDE

Rumsfeld a fraternisé avec l'Irak en 1984 malgré l'usage d'ADM

AGENCE FRANCE-PRESSE

WASHINGTON — Donald Rumsfeld, aujourd'hui secrétaire à la Défense, s'était rendu à Bagdad en 1984 pour assurer l'Irak que la déclaration américaine dénonçant l'emploi d'armes chimiques par les Irakiens n'entraverait pas les relations entre les deux pays, selon un document confidentiel américain publié hier.

Envoyé du président Ronald Reagan pour le Proche-Orient, M. Rumsfeld avait pour instruction de dire à Tarek Aziz, alors ministre irakien des Affaires étrangères, qu'une déclaration américaine dénonçant l'utilisation par Bagdad d'armes chimiques dans sa guerre contre l'Iran, ne devait pas affecter le désir de l'administration « d'améliorer les relations bilatérales » selon ce document récemment déclassifié.

Cette condamnation avait été faite, quelques jours avant la visite de M. Rumsfeld,

par le département d'État.

Ces informations, dévoilées hier par le *Washington Post*, interviennent alors que le débat sur la présence d'armes de destruction massive en Irak continue à agiter l'opinion publique américaine, leur présence supposée ayant été l'argument essentiel avancé par les États-Unis pour justifier le lancement de la guerre contre l'Irak en mars.

En mars 1984, M. Rumsfeld rencontra M. Aziz pendant 90 minutes, après une visite en décembre 1983, date à laquelle le responsable américain avait été chargé de persuader l'Irak de renouer ses relations diplomatiques avec les États-Unis.

Selon ce document, un télégramme envoyé à M. Rumsfeld, alors émissaire de l'ex-président Ronald Reagan pour le Proche-Orient, par le secrétaire d'État de l'époque George Shultz, l'émissaire a effectué une visite secrète en 1983 à Bagdad au cours de laquelle il avait rencontré Saddam Hussein.

Arrêtez le temps...
et offrez lui ce qu'elle désire vraiment!

AMERISPA

Le Noël Amerispa

- Massage de détente
- Exfoliation marine
- Facial Classique

149\$ (valeur approximative de 250\$)

Valide dans l'un ou l'autre de nos 8 centres Amerispa.

Offert sous forme de certificat-cadeau. Offre en vigueur jusqu'au 24 décembre 2003. Applicable à compter du 1 janvier 2004.

1-866-amerispa
www.amerispa.ca

Achetez en ligne et courez la chance de gagner un weekend « Évasion ».

Auberge Godefroy Béancour Hilton Lac-Leamy Gatineau	Fairmont Tremblant Mont-Tremblant Omni Mont-Royal Montréal (centre-ville)	Fairmont Le Manoir Richelieu La Malbaie Sheraton Laval Laval	Château Bonne Entente Québec Le Westin Resort Tremblant (Ouverture mars 2004)
--	--	---	--

**MOUNTAIN
EQUIPMENT
CO-OP**

La coopérative de plein air

**Père Noël donne ses
cadeaux une fois l'an.**

**Mère Nature
comble ses enfants
tout le temps.**

Joyeuses fêtes à tous nos membres !

sports d'hiver | escalade | randonnée | vélo | camping | canot + kayak

8989, boulevard de l'Acadie, Montréal • 514.788.5878

ON CÉLÈBRE NOTRE

10^e ANNIVERSAIRE

RÉNO/DÉPÔT®

**TOUJOURS
UNE EXCELLENTE
IDÉE-CADEAU!**

RÉNO DÉPÔT®
RÉNO-DÉPÔT INC.

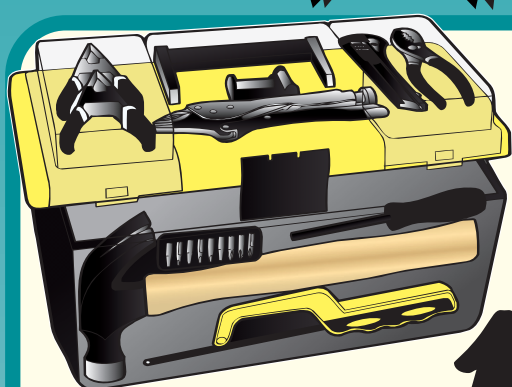
Gift Certificate

Vaste choix de CADEAUX

Tous à prix imbattables!

HORAIRE DES FÊTES

12-23 déc: Heures régulières
24 déc: 8h à 17h
25 déc: Fermé
26 déc: 13h à 21h



**TOOL
TECH®**

14⁹⁷

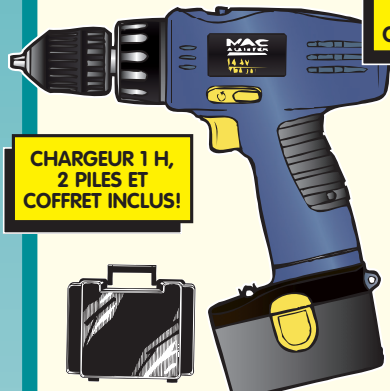
89008
(285514)

ENS. DE 25 OUTILS

Casiers de rangement et coffre de transport en plastique robuste inclus. Pour effectuer des travaux à la maison.

**GARANTIE AU
COMPTOIR DE 2 ANS!**

**MAC
ALLISTER**



**CHARGEUR 1 H,
2 PILES ET
COFFRET INCLUS!**

69⁹⁴

TDB301
(278805)

**PERCEUSE/
TOURNEVIS 3/8"**
14.4 V. 0-350/0-1 250 t/min.
Embrayage à 22 positions.
Mandrin sans clé.
Indicateur de pile.

**2 PILES, CHARGEUR RAPIDE
ET COFFRET INCLUS!**

Makita



89⁹⁷

6095DWBE
(286406)

ENS. PERCEUSE/TOURNEVIS 3/8"
9.6 V. 0-400/0-1 100 t/min. Mandrin sans clé 3/8".
Poignée ergonomique en caoutchouc.



**GARANTIE
AU COMPTOIR
DE 2 ANS!**

**LUNETTES
«OPTIMISATION
LASER»
ET COFFRET INCLUS!**

**GRAND TRÉPIED
RÉGLABLE
JUSQU'À
60" HAUT!**

**MAC
ALLISTER**

49⁹⁴

TDB522
(278866)

NIVEAU AU LASER
Spectroscope précis, niveau et faisceau à rotation de 360°. Alignements horizontal et vertical.



shop-vac®

**GARANTIE
3
ANS**

59⁹⁴

925-72
(201623)

**ASPIRATEUR
SEC/HUMIDE SILENCIEUX**
2 c.v. (max). Boyau 1-1/4"x7".
5 accessoires et fil 6' inclus.



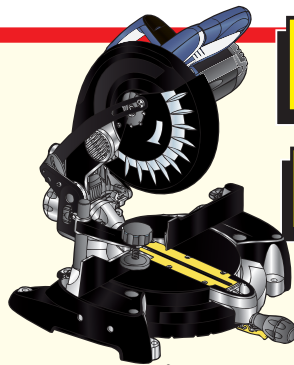
SKIL®

**LAME ET
COFFRET
INCLUS!**

79⁹⁶

SK448004
(279691)

Scie sauteuse orbitale
5 A. 800 à 3 200 c/min.
Contrôle de coupe orbitale à 4
positions. Coupe en biseau à 45°.
Pèse 5.6 lb.



**GARANTIE AU
COMPTOIR
DE 2 ANS!**

**RALLONGE ET
SERRE-JOINT
INCLUS!**

**MAC
ALLISTER**

\$168

**Scie à onglets
combinée 10"**
15 A. 5 000 t/min. Coupe en
biseau 0-45°. Table et base en
fonte d'aluminium. Poignée
ergonomique en "D".
LTDB307 (285382)



**TRÉPIED,
LAME 28 DENTS
AU CARBURE
ET CLÉS INCLUS!**

\$197

Scie d'établi 10"
15 A. 120 V. 4 800 t/min. Coupe
maximum: 3" (90°) et 2-1/2" (45°).
Rangement pour clés, guides de
refente et à onglets. SK340008 (272206)

14

SUCCURSALES!

• ANJOU
• BEAUPORT
• BROSSARD
• GATINEAU
• LASALLE
• LAVAL
• MARCHÉ
CENTRAL

• NOTRE-DAME-
DE-GRÂCE
• POINTE-CLAIRE
• QUÉBEC
• ROSEMÈRE
• SHERBROOKE
• STE-DOROTHÉE
• ST-HUBERT

Si jamais vous trouvez un article identique à plus bas prix ailleurs, que nous pouvons vérifier, nous vous l'offrirons au même prix que notre concurrent, moins

**10%
GARANTIE
SUR-LE-CHAMP...**

En raison des fluctuations du marché, les prix peuvent varier après le 25 décembre 2003. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités à un nombre raisonnable, pour nos clients entrepreneurs comme pour le grand public. Nous nous efforçons de faire une publicité juste et véridique. Par ailleurs, une erreur humaine ou mécanique pourrait survenir. Dans un tel cas, nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour satisfaire notre clientèle. Nos prix ne comprennent pas la TPS ni la TVQ. Notre garantie de prix imbattables, avec 10% de moins sur-le-champ, ne s'applique pas aux soldes de liquidation, de fin de saison et de faillite de nos concurrents. Certains produits peuvent différer des illustrations. © Réno-Dépôt inc. 2003.